



DE LA

SAGESSE.

TOME TROISIEME.

DE LA
SAGESSE,
TROIS LIVRES.

Par PIERRE CHARRON, Parisien, Docteur es Droicts.

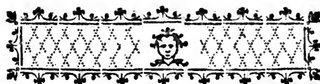
Suivant la vraye copie de Bourdeaux.

TOME TROISIEME.



A GENÈVE.

M. DCC LXXVII.



DE LA SAGESSE.



SUITE DU LIVRE TROISIEME.



CHAPITRE III.

Seconde partie de la prudence politique & du gouuernement d'estat, qui est de l'action & gouvernement du Prince.

AYANT traitté de la prouision, & instruict le Souuerain, dequoy & comment il doibt garnir & munir soy & son estat, venons à l'action ; & voyons comment il se doibt employer & se preualoir de ces choses, c'est à dire en vn mot bien commander & gouuerner. Auant traitter cecy distinctement selon le partage, que nous en auons faict, nous pouuons dire en gros, que bien gouuerner & se bien maintenir en

ſon eſtat giſt à s'acquerir deux choſes, bienueillance & authorité. La bienueillance eſt vne bonne volonté & affection enuers le ſouuerain & ſon eſtat : L'authorité eſt vne bonne & grande opinion, vne eſtime honorable du Souuerain & de ſon eſtat. Par le premier le Souuerain & l'eſtat eſt aymé ; par le ſecond il eſt crainct & redouté. Ce ne ſont pas choſes contraires, mais bien differantes, comme l'amour & la craincte. Toutes deux regardent les ſubjects & les eſtrangers : mais il ſemble que plus proprement la bienueillance regarde les ſubjects, & l'authorité les eſtrangers, *amorem apud populares, metum apud hoſtes quærat.* A parler tout ſimplement & abſolument l'authorité eſt plus forte & vigoureuſe, plus auguſte & plus durable. Le temperament & l'harmonie des deux eſt choſe parfaicte ; mais ſelon la diuerſité des eſtats, des peuples, leurs naturels & humeurs, l'une eſt plus ayſée, & auſſi plus requiſe en aucuns lieux qu'en autres. Les moyens d'acquerir tous les deux ſont touchés & compris en ce qui a eſté dict cy deſſus, ſpecialement de la vertu & des mœurs du ſouuerain, nonobſtant nous en parlerons de chacune un peu.

La bienueillance (choſe tres-vtile & quaſi du tout neceſſaire, tellement que ſeule vaut beaucoup, ſans elle tout le reſte eſt peu aſſeuré) s'acquiert par trois moyens, douceur non

ſeulement en parolles & en faicts, mais encores plus aux commandemens & en l'adminiſtration, ainſi le requiert le naturel des hommes, qui ſont impatiens & de ſeruir du tout & ſe maintenir en vne entiere liberté, *nec totam ſeruitutem pati, nec totam libertatem.* Ils obeiſſent bien volontiers en ſubjects, mais non en eſclaues, *domiti vt pareant, non ſeruiant.* Et à la verité l'on obeiſt plus volontiers à celuy qui commande doucement; *remiſſiue imperanti melius paretur, qui vult amari, languida regnet manu.* La puiſſance, diſoit Cæſar, grand docteur en ceſte matiere, mediocrement exercée conſerve tout, mais qui commande indifferemment & eshontement n'eſt ny aymé ny aſſeuré. Il ne faut pas toutesfois vne douceur trop laſche, molle ny abandonnée, afin que l'on ne vienne en meſpris, qui eſt encores pire que la craincte, *Sed incorrupto ducis honore.* C'eſt le tour de prudence de temperer cecy, ne rechercher d'eſtre redouté en faiſant du terrible, ny aymé en trop s'abaiſſant.

Le ſecond moyen d'acquerir la bienueillance eſt beneficence, j'entens premierement enuers tous, meſmement le petit peuple, par vne prouidence & bonne police, par laquelle le bled & toutes choſes neceſſaires au ſouſtien de ceſte vie ne manquent, mais ſoient à bonne raiſon, voire abondent s'il eſt poſſible; que la cherté ne trauaille point les ſubjects. Car le

menu peuple n'a ſoin du public, que pour ce regard. *Vulgo vna ex republica annona cura.*

Le troiſiéme moyen eſt la liberalité (beneficence plus ſpeciale) qui eſt vne amorce, voire vn enchantement pour attirer, gagner & captiuer les volontés. Tant eſt choſe douce que de prendre, honorable de donner. Tellement qu'vn ſage a dict, qu'vn eſtat ſe gardoit mieux par bienfaicts que par armes. Elle a principallement lieu à l'entrée & vn eſtat nouueau. A qui, combien, & comment il faut exercer liberalité a eſté dict cy deſſus. Les moyens de bienueillance ont eſté ſagement pratiqués par Auguſte, *qui militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit.*

L'authorité eſt l'autre appuy des eſtats: *Majeſtas imperii, ſalutis tutela;* La fortereſſe inuincible du Prince, par laquelle il ſçait auoir raiſon de ceux qui auſent le meſpriſer & luy faire teſte. Auſſi à cauſe d'icelle l'on ne l'oſe attaquer, & tous recherchent d'eſtre bien avec luy. Elle eſt compoſée de crainte & de reſpect. Par ces deux le Prince & ſon eſtat eſt redoutable à tous & aſſeuré. Pour acquerir ceſte authorité, outre la prouiſion des choſes ſuſdictes, il y a trois moyens, qui ſe doiuent ſoigneuſement garder en la forme de commander. Le premier eſt la ſeuerité, qui eſt meilleure, plus ſalutaire, aſſeurée, durable que l'ordinaire douceur & grande faci-

lité. Ce qui vient premierement du naturel du peuple, lequel, comme dict Aristote n'est pas si bien nay, qu'il se range au deuoir par amour, ny par honte, mais par force & craincte des supplices; puis de la corruption generale des mœurs & desbauche contagieuse du monde, à laquelle ne faut pas penser pouruoir par douceur, qui aide plustost à malfaire. Elle engendre mespris & esperance d'impunité, qui est la peste des republiques & des estats, *Illecebra peccandi maxima spes impunitatis.* C'est vne grace enuers plusieurs & tout le public, de quelquefois en chastier bien quelqu'vn. Et faut parfois coupper vn doigt pour empescher la gangrene de se prendre à tout le bras, selon la belle responce d'vn Roy de Thrace, à qui l'on disoit qu'il faisoit l'enragé & non le Roy : Que sa rage rendoit ses subjects sains & sages. La seuerité maintient les officiers & magistrats en deuoir, chasse les flatteurs, courratiers, meschans, impudens demandeurs, & petits tyranneaux. Au contraire la trop grande facilité ouure la porte à tous ces gens là, dont il aduient vn espuisement des finances, impunité des meschans, apauurissement du peuple, comme les Catarrhes & fluxions en vn corps flouët & maladif tombent sur les parties plus foibles. La bonté de Pertinax, la licence d'Heliogabale penserent perdre & ruyner l'empire : la seue-

rité de Seuere & puis d'Alexandre le reſtablit & remiſt en bon eſtat. Il faut toute fois que ceſte ſeuerité ſoit auec quelque retenue, par intermiſſion & à propos : afin que la rigueur enuers peu de gens, tienne tout le monde en crainĉte : *Vt pœna ad paucos, metus ad omnes.* Et les rares ſupplices ſeruent plus à la reformation de l'eſtat, a diĉt vn ancien, que les frequens. Cela s'entend, ſi les vices ne ſe renforcent, & ne s'opiniaſtrent pas ; car lors il faut pas eſpargner le fer & le feu *crudelem medicum intemperans æger facit.*

Le ſecond eſt la conſtance, qui eſt vne fermeté & reſolution, par laquelle le Prince marchant touſiours de meſme pied, ſans varier ny changer, maintient touſiours & preſſe l'obſeruation des loix & couſtumes anciennes. Le changer & r'aduiſer outre que c'eſt argument d'inconſtance & irreſolution, apporte & aux loix, & au ſouuerain, & à l'eſtat, du meſpris & mauuaiſe opinion. Dont les ſages defendent tant, de rien remuer & rechanger aux loix & couſtumes, fuſt ce en mieux : car le remuement apporte touſiours plus de mal & d'incommodité, outre l'incertitude & le danger, que ne peut apporter de bien la nouueauté. Parquoy tous nouateurs ſont ſuſpeĉts, dangereux, & à chaſſer. Et n'y peut auoir aſſés forte & ſuffiſante cauſe ou occaſion de changer, ſi ce n'eſt vne tres-grande, euidente

& certaine vtilité ou necessité publique. Et en ce cas encores faudroit il y proceder comme d'aguet, doucement & lentement peu à peu, & quasi insensiblement, *leniter & lenè.*

Le troisieme est à tenir tousiours ferme en main le timon de l'estat, les resnes du gouuernement, c'est à dire l'honeur & la force de commander & ordonner, & ne s'en fier ny remettre point à d'autre, & renuoyer toutes choses au conseil, afin que tous ayent l'œil sur luy & sçachent que tout depend de luy. Le souuerain, qui quitte tant peu que ce soit de son authorité, gaste tout. Parquoy il ne doibt esleuer ny aggrandir par trop personne, *Communis custodia principatus, neminem vnum magnum facere.* Que s'il y en a desia quelqu'un tel, il le faut raualler & reculer, mais doucement; & ne faire point les grandes & hautes charges perpetuelles ny à longues années: afin que l'on n'aye moyen de se fortifier à l'encontre du maistre, comme il est souuent aduenu: *Nil tam vtile, quam breuem potestatem esse, quæ magna sit.*

Voilà les moyens justes & honnestes au souuerain, pour maintenir auec la bienueillance, l'authorité & se faire aimer, craindre & redouter tout ensemble: car l'vn sans l'autre n'est ny asseuré ny raisonnable. Parquoy nous abominons une authorité tyrannique, & une crainte ennemie de bienueillance qui est

auec la haine publique, *oderint, quem metuant*, que les meschans acquierent abusans de leur puissance. Les conditions d'vn bon Prince & d'vn tyran sont toutes notoirement dissemblables, & aisées à distinguer. Elles reuiennent toutes à ces deux poincts, l'vn garder les loix de Dieu & de nature, ou les fouller aux pieds; l'autre faire tout, pour le bien public & profit de ses subjects, ou faire tout seruir à son profit & plaisir particulier. Or le Prince, pour estre tel qu'il doit, faut qu'il se souuienne tousiours, que comme la felicité est de pouuoir tout ce que l'on veut, aussi est ce vraye grandeur de vouloir tout ce que l'on doit; *Cæsari cum omnia licent, propter hoc minus licet; ut felicitatis est posse quantum velis, sic magnitudinis velle quantum possis; vel potius quantum debeas.* Le plus grand malheur, qui puisse arriuer à vn Prince, c'est de croire, qu'il luy est loisible tout ce qu'il peut, & luy plaist. Si tost qu'il a consenty à ce pensement, de bon il deuient meschant. Or ceste opinion leur vient des flatteurs, qui ne manquent jamais à leur prescher tousiours la grandeur de leur pouuoir; & bien peu y a de fideles seruiteurs, qui leur osent dire l'obligation de leur deuoir. Mais il n'y a au monde plus dangereuse flatterie, que celle qui se faict à soy mesme: quand c'est vn mesme le flatteur & le flatté; il n'y a plus de remede à ce mal. Neantmoins il arriue

quelquefois par consideration de temps, personnes, lieux, occasions, qu'il faut qu'vn bon Roy face des choses qui par apparence peuuent sembler tyranniques, comme quand il est question de reprimer vn autre tyrannie ; sçauoir d'vn peuple forcené, duquel la licence est vne vraye tyrannie, ou bien des nobles & riches qui tyrannisent les pauures & le menu peuple : ou bien quand le Roy est pauure & necessiteux, qui ne sçait où prendre argent, & faict des emprunts sur les riches. Et ne faut pas estimer tousiours estre tyrannie la seuerité d'vn Prince, ou bien les gardes & forteresses, ou bien la majesté des commendemens imperieux, qui sont quelquefois vtils, voire necessaires : & sont plus à souhaitter que les douces prieres des tyrans.

Voilà les deux vrais soustiens du Prince & de l'estat. Si en iceux aussi le Prince se sçait maintenir, & se preseruer des deux contraires, qui sont les meurtriers du Prince & de l'estat, sçauoir hayne & mespris : desquels il faut dire vn mot, pour mieux y pouruoir & s'en garder. La hayne contraire à la bienueillance est vne mauuaise & obstinée affection des subjects contre le Prince & son estat : elle procede ordinairement de craincte pour l'aduenir, ou desir de vengence pour le passé, ou de tous les deux. C'est haine, quand elle est grande & est de plusieurs, à grande peine le Prince peut

il eſchapper : *Multorum odiis nullæ opes poſſunt reſiſtere.* Il eſt expoſé à tous, & n'en faut qu'vn pour y mettre fin : *Multæ illis manus, illi vna ceruix.* Il faut donc qu'il s'en preſerue : ce qu'il fera en fuyant les choſes, qui l'engendrent, ſçauoir : cruauté, & auarice, les contraires aux inſtrumens ſubdicts de bienueillance.

Il faut qu'il ſe garde pur & net de cruauté vilaine, indigne de grandeur, tres-infame au Prince : Mais au contraire qu'il s'arme de clemence, comme a eſté dict cy-deſſus aux vertus requiſes au Prince. Mais pource que les ſupplices, bien qu'ils ſoyent juſtes & neceſſaires en vn eſtat, ont quelque image de cruauté, il doit prendre garde de s'y porter dextrement : & pour ce luy en voulons donner advis : par expres il ne doit mettre la main au glaiue de juſtice, que bien tard & comme à regret : *libenter damnat, qui cito : ergo illi parſimonia etiam viliſſimi ſanguinis.* 2. Forcé pour le bien public, & pluſtoſt pour exemple, & empeſcher que l'on n'y retourne, que pour punir le coulpable. 3. Sans colere, ny joye, ou autre paſſion. Que s'il en faloit monſtrer aucune, ce ſeroit compaſſion. 4. A la maniere accouſtumée du pais & non par noiueaux ſupplices, teſmoignages de cruauté. 5. Sans aſſiſter ny ſe trouuer à l'execution. 6. S'il en faut punir pluſieurs, il les faut deſpeſcher viſtement & tout en vn coup ; car les faire longuement trainer les vns apres les

autres, semble que l'on s'y plaist & s'en paist.

Il faut aussi qu'il se garde d'auarice bien messeante en vn grand. Elle se monstre ou à trop exiger & tirer, ou à trop peu donner. Le premier desplaist fort au peuple auare de nature, & à qui le bien c'est le sang & la vie: c'est de quoy plus volontiers il se despite; le second aux hommes de seruice & de merite qui ont trauaillé pour le public, & pensent qu'il leur est deu quelque entretien. Or comme le prince se doit gouverner en tout cela, & en matiere de finances, tant à faire fonds & imposer, qu'à despendre & reseruer, il a esté bien au long discouru au chapitre precedent. Seulement diray icy, que le prince se doit soigneusement garder de trois choses; l'vne de ressembler, par trop grandes & excessiues impositions, ces tyrans ronge-subjects, mange-peuples, *qui deuorant plebem sicut escam panis* δημοβόροι, *quorum ærarium spoliarium ciuium cruentarumque prædarum receptaculum*, car il y a danger de tumultes, tesmoins tant d'exemples & vilains accidens; secondement de sordité, tant à amasser (*Indignum lucrum ex omni occasione odorari: & ut dicitur, etiam à mortuo auferre:* parquoy ne se doit seruir à cela d'accusations, confiscations, despouilles injustes) qu'à ne rien donner ou donner trop peu & mercenairement & se laisser par trop importuner par requestes & longue poursuite;

Tiercement de violence en la leuée de fourrage, pillerie : & que s'il eſt poſſible l'on ne vienne à ſaiſir les meubles, les outils du labourage. Cecy regarde principallement les receueurs & exacteurs, qui par leurs rigueurs expoſent le Prince à la hayne du peuple, & le diffament, gens fins, cruels, à ſix mains & trois teſtes, dit quelqu'vn. A quoy le Prince doit pouruoir, qu'ils ſoient preud'hommes : puis s'ils faillent, les chaſſer rudement auec rude chaſtiment & groſſes amendes, pour leur faire rendre & regorger, comme eſponges, ce qu'ils ont ſuccé & tiré induement du peuple.

Venons à l'autre pire ennemy, meſpris, qui eſt vne ſiniſtre, vile & abjecte opinion du Prince de l'eſtat : c'eſt la mort des eſtats, comme l'authorité eſt l'ame & la vie. Qui maintient vn homme ſeul, voire vieil & caſſé ſur tant de milliers d'hommes, ſinon l'authorité & la grande eſtime ? Si elle s'en va & ſe perd par meſpris, il faut que le Prince & l'eſtat donne du nés en terre. Et tout ainſi que, comme a eſté dict, l'authorité eſt plus forte & auguſte, que la bienueillance, auſſi le meſpris eſt plus contraire & dangereux, que la hayne, laquelle n'auſe rien eſtant retenue par la crainčte, ſi le meſpris, qui ſecoue la crainčte, ne l'arme, & ne donne le courage d'executer. Il eſt vray que le meſpris

vient rarement, mesmément s'il est vray & legitime Prince : Sinon qu'il soit du tout fay-neant, & qu'il se degrade & prostitue soy mesme, *& videatur exire de imperio.* Toutesfois il faut voir d'où il peut venir pour s'en garder. Il vient de choses contraires aux moyens d'acquerir authorité, & specialement de trois, sçauoir.

De la forme de gouuerner trop lasche, effeminée, molle, languissante & nonchalante, ou bien legere & volage, sans aucune tenue, c'est estat sans estat. Sous tels Princes les subjects se rendent hardis, insolens, pensent que tout est permis, que le Prince ne soucie de rien : *Malum principem habere, sub quo nihil ulli liceat : pejus, eum sub quo omnia omnibus.*

Secondement du malheur du prince, soit en ses affaires, qui ne succedent pas bien, ou en lignée, s'il est sans enfans, qui seruent d'vn grand appuy au Prince, ou au moins certitude de successeurs, dont se plaignoit Alexandre le grand : *Orbitas mea, quod sine liberis sum, spernitur. Munimen aulæ regij liberi.*

Tiercement des mœurs, specialement dissolus, lasches & voluptueux, yurongnerie, gourmandise; aussi de lourdise, ineptie, laideur.

Voyla en gros parlé de l'action du souuerain, Pour la traicter plus distinctement & particulierement, il se faut souuenir comme a esté

dict au commencement, qu'elle est double, pacifique & militaire, j'entends icy l'action pacifique, l'ordinaire qui se faict tous les jours & en tout temps, de paix ou de guerre ; la militaire qui ne s'exerce qu'en temps de guerre.

La pacifique & ordinaire du souuerain ne se peut du tout prescrire, c'est chose infinie : & consiste autant à se garder de faire comme à faire. Nous en donnerons icy des aduis principaux & necessaires. Pour vn premier, le Prince doit pouruoir à ce qu'il soit fidellement & diligemment aduerty de toutes choses. Ces toutes choses reuiennent à deux chefs, dont y a deux sortes d'aduertissemens & d'aduertisseurs, qui tous doiuent estre bien confidens & asseurés, prudens & secrets : bien qu'aux vns est requise vne plus grande liberté, fermeté & franchise, qu'aux autres. Les vns sont pour l'aduertir de son honeur & deuoir, de ses deffauts, & luy dire ses verités. Il n'y a gens au monde qui ayent tant de besoin de tels amis comme les Princes, qui ne voyent & n'entendent que par les yeux, & par les oreilles d'autruy. Ils soustiennent vne vie publique, ont à satisfaire à tant de gens, on leur cele tant de choses, que sans le sentir ils se trouuent engagés en la hayne & detestation de leurs peuples, pour des choses fort remediables & fort aysées à euiter, s'ils en

eussent esté aduertis d'heure. D'autre part les aduertissemens libres, qui sont les meilleurs officiers de la vraye amitié, sont perilleux à l'endroict des souuerains : combien qu'ils soient bien delicats & bien foibles, si pour leur bien & profict ils ne peuuent souffrir vn libre aduertissement, qui ne leur pinsse que l'ouye, estant le reste de l'operation en leur main. Les autres sont pour l'aduertir de tout ce qui se passe & se remue non seulement parmy ses subjects & dedans l'enclos de son estat, mais encores chés ses voisins, de tout dis-je, qui touche de loin ou pres l'estat sien & de ses voisins. Ces deux sortes de gens respondent aucunement à ces deux amis d'Alexandre, Ephestion & Craterus, dont l'vn aimoit le Roy, & l'autre Alexandre, c'est à dire l'vn l'estat, & l'autre la personne.

En second lieu le Prince doit tousiours auoir en main vn petit memorial & liuret contenant trois choses, principalement vn registre abregé des affaires d'estat : afin qu'il sçache ce qu'il faut faire, ce qui est commancé de faire, & qu'il ne demoure rien imparfaict & mal executé ; vne liste des plus dignes personnages qui ont bien merité, ou sont capables de bien meriter du public ; vn memoire des dons qu'il a faicts, à qui & pourquoy ; autrement & sans ces trois, il luy aduiendra de faire de grandes fautes. Les grands Princes

& sages Politiques l'ont ainsi bien pratiqué. Auguste, Tibere, Vespasian, Traian, Adrian, les Antonins.

En tiers lieu, d'autant que de l'vn des principaux deuoirs du Prince est à discerner & ordonner des loyers & des peines, & pource que l'vn est fauorable. & l'autre odieux, le Prince doit retenir à soy la distribution des loyers & biens faicts, qui sont estats, honneurs, offices, benefices, priuileges, pensions, exemptions, immunités, restitutions, graces & faueurs, & renuoyer à ses officiers à faire & prononcer condemnations, amendes, confiscations, priuations, supplices & autres peines.

En distribution des loyers, dons & biens faicts, il s'y doit porter prompt & volontaire, les donner auant qu'ils soient demandés, s'il se peut, & n'attendre pas qu'il luy faille les refuser; & les donner luy mesme s'il peust, ou les faire donner en sa presence. Par ce moyen les dons & biensfaicts seront beaucoup mieux receus, auront plus d'efficace : & l'on euitera deux grands inconueniens ordinaires, qui priuent les gens d'honeur & de merite des loyers qui leur sont deus; l'vn est vne longue poursuitte, difficile & pleine de despance, qu'il conuient faire pour obtenir ce que l'on veut & l'on pense auoir merité : ce qui est grief à gens d'honeur & de cœur. L'autre, qu'apres auoir obtenu du prince le don auant qu'en

pouuoir jouyr, il couste la moitié & plus de ce que vaut le bien faict, & encores quelquefois viendra à rien.

Venons à l'action militaire du tout necessaire à la tuition & deffence du Prince, des subjects & de tout l'estat, traittons la brefuement. Toute ceste matiere reuient à trois chefs, entreprendre, faire, finir la guerre. A l'entreprinse faut deux choses ; justice & prudence, & fuir du tout les contraires, l'injustice & la temerité. Il faut premierement que la guerre soit juste : la justice doit marcher deuant la vaillance, comme le deliberer va deuant l'executer. Il faut abominer ces propos, que le droict est en la force, que l'issue en decidera, que le plus fort l'emportera. Il faut regarder à la cause, au fonds & au merite, & non à l'issue : la guerre a ses droicts & loix, comme la paix. Dieu fauorise les justes guerres, donne les victoires à qui il luy plaist, & s'en faut rendre capable, premierement par la juste entreprinse. Il ne faut donc pas pour toute cause ou occasion commencer la guerre, *non ex omni occasione quærere triumphum :* Et se bien garder que l'ambition, l'auarice, la colere ne nous y fourrent ; qui sont toutesfois à vray dire les plus ordinaires motifs des guerres : *vna & ea vetus causa bellandi est profunda cupido imperii & diuitiarum : Maximam gloriam in maximo imperio putant : Rupere fœdus impius lucri furor, & ira præceps.*

Pour rendre la guerre de tous poincts juste, il faut trois choses, qu'elle soit indicte & entreprinse par celuy qui peut, qui est le seul souuerain.

Pour cause juste, telle est absolument la deffensiue justiffiée par toute raison aux Sages, par necessité aux Barbares, par la coustume à toutes gens, par la nature aux bestes : deffensiue, dis-je, de soy où je comprens sa vie, sa liberté, & ses parens, & sa patrie. De ses alliés & confederés, c'est pour la foi donnée, pour les injustement oppressés : *Qui non deffendit, nec obsistit, si potest injuriæ, tam est in vitio, quam si parentes, aut patriam, aut socios deserat.* Ces trois chefs de defance sont comprins en la justice par sainct Ambroise, *Fortitudo quæ per bella tuetur à barbaris patriam, vel defendit infirmos, vel à latronibus socios, plena justitiæ est.* Vn autre plus court la met en deux, foy & salut. *Nullum bellum à ciuitate optima suscipitur, nisi aut pro fide aut pro salute*, & l'offensiue auec deux conditions ; qu'il y aye eu offence precedente, comme outrage ou vsurpation, & apres auoir redemandé clairement par heraut expres ce qui a esté prins (*post clarigatum*) & recherché la voye de justice, qui doit tousiours aller la premiere. Car si l'on y veut entendre, & se soubsmettre à la raison, faut s'arrester : si non, le dernier & par ainsi necessaire est juste & permis, *justum*

bellum, quibus necessarium, pia arma quibus nulla nisi in armis relinquitur spes.

3. A vne bonne fin, sçauoir la paix & le repos. *Sapientes pacis causa bellum gerunt, & laborem spe otii sustentant, vt in pace sine injuria viuant.*

Apres la justice vient la prudence, qui faict meurement deliberer avant que corner la guerre. Dont pour ne s'y eschauffer pas tant, & se garder de temerité, il est bon de penser à ces poincts : Aux forces & moyens, tant siens que de son ennemy. 2. Au hazard & dangereuse reuolution des choses humaines, specialement des armes, qui sont journalieres, & ausquelles la fortune a plus de credit, & exerce plus son empire, qu'en toute autre chose dont l'issue peut estre telle, qu'en vne heure elle emportera tout, *simul parta ac sperata decora vnius horæ fortuna euertere potest.*

3. Aux grands maux, malheurs, & miseres publiques & particulieres, qu'apporte necessairement la guerre, qui sont telles que la seule imagination est lamentable. 4. Aux calomnies, maledictions & reproches que l'on jette & verse sur les autheurs de la guerre à cause des maux qui en arrivent : Car il n'y a rien plus subject aux langues & jugemens, que la guerre. Mais tout tombe sur le chef, *iniquissima bellorum conditio hæc est, prospera omnes sibi vendicant, adversa vni imputantur.* Tou-

tes ces choſes font que la plus juſte guerre eſt deteſtable, dict ſainct Auguſtin, & que le ſouuerain n'y doit entrer que par grande neceſſité, comme il eſt dict d'Auguſte : & ne ſe laiſſer gaigner à ces boutefeus & flambeaux de guerre, qui par quelque paſſion particuliere l'y veulent eſchauffer : *quibus in pace durius ſeruitium eſt, in id nati, vt nec ipſi quieſcant, neque alios ſinant.* Et ſont ſouuent ceux à qui le nés ſaigne, quand il faut venir au faict. *Dulce bellum inexpertis.* Le ſage ſouuerain ſe contiendra paiſible, ſans prouoquer ny auſſi craindre la guerre, ſans remuer ſon eſtat & celuy d'autruy entre eſperance & craincte, & venir à ces extremités de perir ou faire perir les autres.

Le ſecond chef de l'action militaire eſt à faire la guerre. A quoy ſont requiſes trois choſes, munitions, hommes, regles de guerre. La premiere eſt la proviſion & munition de toutes choſes neceſſaires à la guerre, qui doibt eſtre faicte de bonne heure : car ce ſeroit grande imprudence d'attendre au beſoin à chercher ce qu'il faut auoir tout preſt. *Diu apparandum eſt vt vincas celerius.* Or de la prouiſion requiſe pour le bien du Prince & de l'eſtat ordinaire & perpetuelle en tout temps a eſté parlé en la premiere partie de ce chap. qui eſt toute de ce ſubject. Les principales prouiſions & munitions de guerre ſont trois, deniers

qui font l'eſprit vital & les nerfs de la guerre, en a eſté parlé. 2. Armes tant offenſiues que deffenſiues, deſquelles a eſté auſſi parlé. Ces deux ſont ordinaires & en tout temps. 3. Viures, ſans leſquels l'on ne peut vaincre ny viure, & eſt on deffaict ſans coup ferir, le ſoldat ſe desbauche & n'en peut on venir à bout. *Diſciplinam non ſeruat jejunus exercitus :* mais c'eſt vne prouiſion extraordinaire & non perpetuelle, qui ne ſe faict que pour la guerre, dont n'en a eſté parlé cy deſſus. Il faut donc en deliberant de la guerre, faire de grands magazins de viures, bleds, chairs ſalées, tant pour l'armée, qui eſt en campagne, que pour les garniſons des frontieres, qui peuuent eſtre aſſiegées.

La ſeconde choſe requiſe à faire la guerre, ſont les hommes propres à aſſaillir & à deffendre. Il les faut diſtinguer. La premiere diſtinction eſt en ſoldats ou gendarmes & chefs ou capitaines. Il en faut de tous les deux. Les ſoldats ſont le corps, les chefs ſont l'ame, la vie de l'armée, qui donne mouuement & action. Or nous parlerons icy premierement des gendarmes & ſoldats, qui ſont le gros. Il y en a de diuerſes ſortes ; il y a les pietons & les gens de cheual, les naturels du pays, & les eſtrangers, les ordinaires & les ſubſidiaires. Il les faut premierement tous comparer enſemble pour ſçauoir, qui ſont

meilleurs & à preferer : & puis nous verrons comment il les faut bien choisir, & apres les gouuerner & discipliner.

En ceste comparaison tous ne sont d'accord. Les vns, mesmes les rudes & barbares preferent les gens de cheual aux pietons, les autres au contraire. L'on peut dire que les pietons tout simplement & absolument sont meilleurs : car ils seruent & tout du long de la guerre, & en tous lieux, & en tous affaires ; là ou aux lieux montueux, scabreux & estroicts, & à assieger places, la caualerie y est presque inutile. Ils sont aussi plustost prests & cousтent beaucoup moins : & s'ils sont bien conduicts & armés, comme il faut, ils soustiennent le choq de la caualerie. Aussi sont ils preferés par ceux qui sont Docteurs en ceste besongne. On peut dire que la caualerie est meilleure au combat, & pour auoir plustost faict : *Equestrium virium proprium cito parare, cito cedere victoriam.* Car les pietons n'ont pas si tost faict : mais ils agissent bien plus seurement.

Quant aux naturels & estrangers, aussi ne sont ils tous d'accord sur la preference, mais sans doute les naturels sont beaucoup meilleurs : car ils sont plus loyaux que les estrangers mercenaires. *Venalesque manus, ibi fas, vbi maxima merces*, plus patiens & obeissans, se portans auec plus d'honeur & de respect

enuers les chefs : de courage aux combats, d'affection à la victoire & au bien du pays, & coustent moins, & sont plus prests que les estrangers souuent mutins, mesme au besoin, & faisant plus de bruict que de seruice, & la plus part importuns, & onereux au public, cruels à ceux du pays, qu'ils fourragent comme ennemis; qui coustent à les faire venir & retourner; & les faut attendre souuent auec dommage grand. Que si en vne necessité extreme il en faut, soit : mais qu'ils soient en beaucoup plus petit nombre que les naturels, & ne facent qu'vn membre & partie de l'armée, non le corps. Car il y a du danger, que s'ils se voient autant ou plus forts que les naturels, ils se rendent maistres de ceux qui les ont appellez, comme il est aduenu souuant. Car celuy est maistre de l'estat, qui est maistre de la force : & aussi qu'ils soyent, s'il se peut, tirés des alliez & confederez, qui apportent plus de fidelité & de seruice que les simples estrangers : mais de se servir plus d'estrangers que naturels est à faire aux tyrans, qui craignent leurs subjects : parce qu'ils les traictent comme ennemis, se font hayr d'eux, dont ils les redoubtent & ne les osent armer ny aguerrir.

Quant aux ordinaires & subsidiaires, il en faut de tous les deux : mais la difference entre eux est, que les ordinaires sont en petit nombre, sont tousiours en paix & en guerre sur

pieds & en armes : & d'eux a esté parlé en la prouision, gens du tout destinez & confinez en la guerre, formez à tout exercice des armes, resolus. C'est la force ordinaire du Prince, son honeur en paix, sa sauuegarde en guerre, telles estoient les legions Romaines. Ceux-cy doyuent estre separez par trouppes en temps de paix; afin qu'ils ne puissent rien remuer. Les subsidiaires sont en beaucoup plus grand nombre : mais ils ne sont pas perpetuels, ny du tout destinez à la guerre : ils ont d'autres vacations : au besoin & en temps de guerre, ils sont appellés au son du tambour, enroollés, duicts, & instruicts à la guerre. Et venant la paix se retirent & retournent à leurs vacations.

Nous auons entendu leurs distinctions & differences, maintenant faut aduiser à les bien choisir; c'est à quoy il faut diligemment aduiser, non pas à en amasser tant & en si grand nombre, lequel n'emporte pas la victoire, mais la vaillance : & ordinairement peu sont qui font la desroute. Vn effrenée multitude nuist plus qu'elle ne profite. *Non vires habet sed pondus, potius impedimentum, quam auxilium.* Ce n'est donc pas au nombre, mais en la force & vaillance, *manibus opus est bello, non multis nominibus.* Il faut bien donc les choisir (non les acheter indifferemment, auec quelque somme legere par mois) qu'ils ne soient auanturiers ignorans la guerre, racaille de ville,

ville, corrompus, vitieux, dissolus en toutes façons, piaffeurs, hardis à la picorée, & loin des coups, cerfs, & lieures aux dangers : *Assueti latrocinii bellorum, insolentes, galeati lepores, purgamenta vrbium, quibus ob egestatem & flagitia maxima peccandi necessitudo.*

Pour les bien choisir, il faut du jugement, de l'attention & de l'addresse, & à ces fins il faut considerer ces cinq choses, le pays, c'est à dire le lieu de leur naissance & nourriture. Il les faut prendre des champs, des montagnes, lieux sterilles, raboutteux, ou voisins de la mer, nourris à toute sorte de peine. *Ex agris supplendum præcipue robur exercitus, aptior armis, rustica plebs sub dio & in laboribus enutrita, ipsa terra sua solo & cœlo acrius animantur. Et minus mortem timet, qui minus delitiarum nouit in vita.* Car ceux des villes nourris à l'ombre, aux delices, au gain, sont plus lasches, insolens, effeminés, *vernacula multitudo, lasciuia sueta, laborum intolerans* : 2. L'aage, qu'ils soyent prins jeunes, à 18 ans ; ils en sont plus soupples & obeissans : les vieils ont des vices, & ne se plient pas si bien à la discipline.

3. Le corps, duquel la stature grande est requise d'aucuns, comme de Marius & de Pyrrhus : mais encores qu'elle ne soit que mediocre, moyennant que le corps soit fort sec, vigoureux, nerueux, d'vn regard fiert,

c'est tout vn. *Dura corpora, stricti artus, minax vultus, major animi vigor.* Les gros, gras, fluides n'y valent rien : 4. L'esprit, qui soit vif, resolu, hardy, glorieux, ne craignant rien tant que le deshoneur & le reproche : 5. Condition, qu'importe de beaucoup : car ceux qui sont de vilaine & infame condition, de qualité deshoneste, ou qui se sont meslés de mestiers sedentaires, seruans à delices & aux femmes, sont mal proprés à ceste profession.

Apres le choix & l'eslection, vient la discipline, car ce n'est pas assés de les auoir choisis capables d'estre bons soldats, si l'on ne les faict; & s'ils sont faicts, si l'on ne les garde & entretient tels. Nature faict peu de gens vaillans ; c'est la bonne institution & dscipline. Or l'on ne sçauroit assez dire combien vaut & est vtile la bonne discipline en la guerre : c'est tout, c'est elle qui a rendu Rome si florissante, & luy a acquis la seigneurie du monde : aussi l'avoyent ils en plus grande recommendation, que l'amour de leurs enfans. Or le principal poinct de la discipline est l'obeissance, à laquelle sert cest ancien precepte : Que le soldat doibt plus craindre son chef, que l'ennemy.

Or ceste discipline doibt tendre à deux fins : à rendre les soldats vaillans & gens de bien : Ainsi elle a deux parties, la vaillance & les

mœurs. A la vaillance trois chofes feruent ; l'exercice affidu aux armes, auquel il les faut contenir fans relafche : c'eft d'où eft venu le mot latin *exercitus*, qui fignifie armée. Ceft exercice des armes eft une inftruction à les bien manier & s'en feruir, fe dreffer aux combats, tirer bien des armes, dextrement s'ayder du bouclier, difcourir & fe reprefenter tout ce que peut aduenir aux combats, & venir à l'effay, comme en bataille rangée : propofer pris aux plus adroicts pour les efchauffer. Le trauail qui eft tant pour les endurcir à la peine, à la fueur, à la pouffiere, *exercitus labore proficit, otio confenefcit*, que pour le bien & feruice de l'armée & fortification du champ, dont les faut apprendre à bien foffoyer, planter vne palliffade, dreffer une barricade, courir, porter fardeaux poyfans, ce font chofes néceffaires, tant pour fe deffendre que pour preffer & enclorre l'ennemy. L'ordre qui eft de grand vfage & doibt eftre en plufieurs façons gardé en la guerre : Premierement en la diftribution des trouppes, en bataillons, regimens, enfeignes, camerades. Secondement en l'affiette du camp, qu'elle foit en quartiers difpofez auec proportion, ayant fes places, entrées, iffues, logis à propos pour ceux de cheual & de pied, dont il foit aifé à chacun de trouuer fon quartier, fon compagnon. Tiercement au marcher par campagne & contre les

ennemis, que chacun tienne ſon rang ; qu'ils ſoient eſgallement diſtans les vns des autres, ſans trop ſe preſſer ny s'eſlongner. Tout ceſt ordre eſt bien neceſſaire, & ſert à pluſieurs choſes. Il eſt fort beau à voir, reſiouyt les amis, eſtonne les ennemis, aſſeure l'armée, facilite tous ſes remuemens & les commandemens des chefs : tellement que ſans bruict, ſans confuſion, le General commande, & de main en main ſon intention paruient juſques aux plus petits. *Imperium ducis ſimul omnes copiæ ſentiunt ; & ad nutum regentis ſine tumultu reſpondent.* Bref, ceſt ordre bien gardé rend l'armée preſque inuincible. Et au contraire pluſieurs ſe ſont veuës perdre à faute d'ordre & de bonne intelligence.

La ſeconde partie de la diſcipline militaire regarde les mœurs, qui ſont volontiers bien desbauchées, & difficilement ſe reglent parmy les armes, *aſſidue dimicantibus difficile morum cuſtodire menſuram.* Toutesfois il y faut mettre peine, & ſpécialement y inſtaller, s'il ſe peut, trois vertus : continence, par laquelle toute gourmandiſe, yurongnerie, paillardiſe, & toute volupté infame ſoit chaſſée, laquelle apoltronit & relaſche le ſoldat. *Degenerat à robore ac virtute miles aſſue udine voluptatum ;* teſmoin Annibal, qui fut amoly par delices en un hyuer, & fut vaincu par les vices, luy qui eſtoit inuincible, & vainquoit tout par armes ; modeſtie en paroles, chaſſant toute vanité, vanterie,

brauerie de paroles : la vaillance ne remue point la langue, mais les mains ; n'eſt point harangueuſe, mais execute. *Viri nati militiæ factis magni, ad verborum, linguæque certamina rudes : diſcrimen ipſum certaminis differt : viri fortes, in opere acres ante id placidi.* Et au contraire les grands parleurs ne valent rien. *Nimij verbis, lingua feroces.* Or la langue eſt pour le conſeil, la main pour le combat, diɛ̃t Homere : En faiɛ̃ts (c'eſt une ſimple & prompte obeiſſance ſans marchander ou contrerooller les commandemens des chefs) *hæc ſunt bonæ militiæ, velle, vereri, obedire* : Abſtinence, par laquelle les ſoldats gardent leurs mains nettes de toute violence, fourrage, larrecin. Voyla en ſomme la diſcipline militaire ; laquelle le General fera valoir par loyer & recompenſes d'honeur enuers les bons & vaillans, & punitions ſeueres contre les deffaillans ; car l'indulgence pert les ſoldats.

C'eſt aſſés parlé des ſoldats : diſons maintenant deux mots des chefs, ſans leſquels les ſoldats ne valent rien : c'eſt un corps ſans ame, un nauire auec des vogueurs ſans maiſtre, qui tient le gouuernail. Il y en a de deux ſortes ; il y a le General & premier, & puis les ſubalternes : Maiſtre de camp, Colonnels : mais le General (qui ne doibt jamais eſtre qu'vn, ſous peine de perdre tout) c'eſt tout. C'eſt pourquoy a eſté diɛ̃t, que l'armée vaut autant que vaut ſon General. Et faut faire plus d'eſtat de

luy, que de tout le reste, *plus in duce repones quam in exercitu.* Or ce General c'est le Prince mesmes & souuerain, ou celuy qu'il aura commis & bien choisi. La presence du Prince est de tres-grand poids & efficace pour obtenir la victoire, redouble la force & le courage des siens, & semble estre requise, quand il y va du salut de son estat, ou d'vne prouince. Aux guerres de moindre consequence, il s'en peut desporter: *dubijs præliorum exemtus summæ rerum & imperij seipsum reseruet.* Au reste vn General doibt auoir ces qualités, sçauant & experimenté en l'art militaire, ayant veu & senty toutes les deux fortunes; *Secundarum ambiguarumque rerum sciens eoque interritus.* 2. Prouident & bien aduisé, & par ainsi rassis, froid & posé, eslongné de toute temerité & precipitation, laquelle non seulement est folle mais malheureuse. Or les fautes en la guerre ne se peuuent rabiller: *Non licet in bello bis peccare:* Parquoy il doibt plustost regarder derriere soy que deuant: *Ducem oportet potius respicere quam prospicere.* 3. Vigilant & actif, & par son exemple menant & faisant faire à ses soldats tout ce qu'il veut. 4. Heureux, le bon-heur vient du ciel: mais volontiers il suit & accompagne ces trois premieres qualités.

Apres les munitions & les hommes de guerre, venons aux regles & aduis generaux pour bien faire la guerre. Ce troisieme poinct est vn tres-

grand & néceſſaire inſtrument de guerre, ſans lequel & les munitions & les hommes ne ſont que phantoſmes : *Plura conſilio quam vi perficiuntur.* Or de les preſcrire certains & perpetuels il eſt impoſſible. Car ils deſpendent de tant de choſes qu'il faut conſiderer, & auſquelles il ſe faut accommoder, dont a eſté bien dict, que les hommes ne donnent pas conſeil aux affaires, mais les affaires le donnent aux hommes ; qu'il faut faire la guerre à l'œil. Il faut prendre aduis ſur le champ : *Conſilium in arena* ; car les choſes qui ſuruiennent donnent aduis noueaux. Il y en a toutesfois de ſi generaux & certains, que l'on ne peut faillir de les dire & les obſerver. Nous en deſduirons icy brefuement quelques vns, auſquels l'on pourra touſiours adiouſter. Les uns ſont à obſeruer tout du long de la guerre, que nous dirons en premier lieu, les autres ſont pour certains endroicts & affaires.

Le premier eſt de guetter ſoigneuſement & empoigner les occaſions, n'en perdre pas vne, & ne permettre, s'il ſe peut, que l'ennemy prene les ſienes. L'occaſion a grand cours en tous affaires humains, ſpecialement en la guerre, où elle aide plus que la force : 2. Faire ſon profict des bruicts qui courent : car vrais ou faux peuuent beaucoup, meſmes au commencement. *Fama bella conſtant, fama bellum conficit, in ſpem metumve impellit animos.*

3. Mais quand l'on est en train, il ne s'en faut plus donner peine : les considerer bien, mais ne laisser à faire ce qu'on doibt & peut ; ce que la raison conseille, & demeurer là ferme.

4. Sur tout se garder de trop grande confiance & asseurance, par laquelle on mesprise l'ennemy, & se rend on nonchaland & paresseux, c'est le plus dangereux mal qui soit en guerre. Qui mesprise son ennemy se descouure & se trahit soy-mesmes : *Frequentissimum initium calamitatis securitas. Nemo celerius oprimitur quam qui non timet. Nil tuto in hoste despicitur, quem spreueris, valentiorem negligentia facies.* Il ne faut rien mespriser en guerre ; car il n'y a rien de petit : & souuent de ce que l'on pense bien petit, il en aduient de grands effects. *Sæpe paruis momentis magni casus : ut nihil timendi, sic nihil contemnendi.*

5. S'enquerir fort soigneusement, & sçauoir l'estat & affaires de l'ennemy, specialement ces points icy. 1. Le naturel, la portée & les desseins du chef. 2. Le naturel, les mœurs & maniere de viure des ennemis. 3. La situation des lieux, & le naturel du pays où l'on est. Annibal estoit excellent en cela.

6. Pour le faict du combat, il faut aduiser plusieurs choses, quand, où, contre qui & comment : afin que ce ne soit mal à propos. Et ne faut venir à ceste extremité, qu'auec grande deliberation ; choisir plustost tout autre

moyen, & chercher à rompre son ennemy par patience, & le laisser battre au temps, au lieu, au defaut de plusieurs choses, que venir à ce hazard ; car l'issue des batailles est tres-incertaine & dangereuse : *Incerti exitus pugnarum. Mars communis, qui sæpe spoliantem & jam exultantem euertit, & perculit ab abjecto.*

8. Il ne faut donc venir à cela que rarement, c'est à dire en la nécessité, ou pour quelque grande occasion : necessité, comme si les difficultés croissent de vostre part ; les viures, les finances deffaillent ; les hommes se desgoutent, & s'en vont ; l'on ne peut plus gueres subsister : *capienda rebus in malis præceps via est* ; Occasion, comme si vostre party est tout clairement plus fort : que la victoire semble vous tendre la main, que l'ennemy est à present foible & sera bientost plus fort, & presentera le combat ; qu'il ne s'en doubte pas, & pense que l'on soit bien loin. Il est las & recreu, il repaist, les cheuaux sont en la lictiere.

9. Faut considerer le lieu, car il est de grande consequence aux batailles. En general ne faut point attendre, s'il se peut, que l'ennemy entre dans vos terres. Il faut aller au deuant, au moins l'arrester à la porte. Et s'il y est entré, ne hazarder point la bataille, si ce n'est que l'on aye vne autre armée preste : autrement c'est jouër & mettre son estat à l'hazard : particulierement considerer le champ de bataille,

s'il eſt propre pour ſoy ou pour l'ennemy. Le champ donne quelquefois vn tres grand advantage. La plaine campagne eſt bonne pour la caualerie, les lieux eſtroicts, garnis de marests, foſſez, arbres, fauoriſent l'infanterie.

Regarder auec qui, non auec les plus forts, j'entends plus forts, non d'hommes, mais de courage. Or il n'y a choſe qui donne tant de courage que la neceſſité, ennemy inuincible. Parquoy je dis qu'il ne faut jamais ſe battre auec des deſeſperez. Cecy s'accorde auec le precedent, qui eſt de ne hazarder bataille dedans ſon propre pays, car l'ennemy entré y combat comme deſeſpéré, ſcachant que s'il eſt vaincu, il ne peut eſchapper la mort, n'ayant fortereſſe ny retraitte ou ſecours aucun : *unde neceſſitas in loco, ſpes in virtute, ſalus ex victoria.*

La maniere plus aduantageuſe, quelle qu'elle ſoit, eſt la meilleure ſurprinſe, ruſe à couuert, feignant d'auoir paour pour attirer l'ennemy, & le prendre au piege : *ſpe victoriæ inducere, ut vincatur;* guetter & marquer ſes fautes, pour s'en preualoir, & les charger de ce pas.

Pour les batailles rangées, ſont requiſes ces choſes ; La premiere & principale eſt vne belle & bonne ordonnance de ſes gens. 2. Vn renfort & ſecours tout preſt, mais couuert & caché, afin qu'inopinement ſuruenant, il eſtonne l'ennemy. Car toutes choſes ſubites, encores que vaines & ridicules, donnent l'eſ-

pouuante. *Primi in omnibus prælijs oculi vincuntur & aures.* 3. Arriuer le premier au champ & estre rangé en bataille ; l'on fait ainsi tout plus à son aise, & sert à croistre le courage des siens & à abbattre celuy de son ennemy : car c'est estre assaillant, qui a tousiours plus de cœur que le soustenant. 4. Belle, braue, hardie, resolue contenance du General & autres chefs. 5. Harangue pour encourager les soldats & leur remontrer l'honeur, le profit & seureté, qu'il y a en la vaillance. Le deshoneur, le danger, la mort sont pour les couards ; *minus timoris, minus periculi, audaciam pro muro esse, effugere mortem, qui eam contemnit.*

Estant venu aux mains, si l'armée bransle, faut que le General tienne ferme, fasse tout deuoir d'un chef resolu, & braue gendarme, courir audeuant des estonnez, arrester les reculans, se jetter en la presse, faire cognoistre à tous siens & ennemis, que la teste, la main, la langue ne luy tremblent point.

Si elle a du meilleur & le dessus, la retenir qu'elle ne s'espande & se desbande par trop à poursuiure obstinement les vaincus. Il est à craindre ce qui est aduenu souuent, qu'en reprenans cœur, ils jouent au desespoir, fassent un effort & desfacent les vainqueurs : C'est une violente maistresse d'eschole que la necessité. *Clausis ex desperatione crescit audacia : & cum spei nihil est, sumit arma formido.* Leur faut

B 6

plustost donner passage & faciliter leur fuitte; encores moins permettre s'amuser au butin, si vous estes vainqueur. Il faut vser de la victoire prudemment, afin qu'elle ne tourne en mal, parquoy ne la faut saillir de cruauté en ostant à l'ennemy tout espoir : car il y auroit du danger. *Ignauiam necessitas acuit, sæpe desperatio spei causa est, grauissimi sunt morsus irritatæ necessitatis*; au contraire faut luy laisser occasion d'esperer, & ouuerture de paix, ne fouler ni rauager le pays conquis : la fureur & la rage sont dangereuses bestes, ny d'insolence, mais s'y comporter modestement, & se souuenir tousiours du perpetuel flus & reflus de ce monde, & reuolution alternatiue, par laquelle de l'aduersité naist la prosperité, & au contraire. Il y en a qui se noyent à deux doigts d'eau, & ne peuvent digerer une bonne fortune. *Magnam fælicitatem concoquere non possunt : fortuna vitrea est, tunc cum splendet frangitur : ô infidam fiduciam! & sæpe victor victus.* Si vous estes vaincu faut de la sagesse à bien cognoistre & peser sa perte, c'est sottise de faire croire que ce n'est rien, & se paistre de belles esperances, supprimer les nouuelles de la deffaicte. Il la faut considerer toute de son long, autrement comment y remediera l'on ? Et puis du courage à mieux esperer, à restaurer ses forces, faire nouvelle leuée, chercher, nouueau secours, mettre bonnes & fortes garnisons dedans les places

fortes. Et quand le ciel seroit si contraire, comme il semble quelquefois s'opposer aux armes sainctes & justes : il n'est toutesfois jamais deffendu de mourir au lict d'honeur, qui est meilleur, que viure en deshoneur.

Voila le second chef de ceste matiere acheué qui est de faire la guerre, sauf un scrupule qui reste ; sçauoir s'il est permis d'vser de ruses, finesses, stratagemes. Il y en a qui tiennent que non, qu'il est indigne de gens d'honeur & de vertu ; rejettans ce beau dire, *Dolus, an virtus quis in hoste requirat ?* Alexandre ne voulust se preualoir de l'obscurité de la nuict, disant ne vouloir des victoires desrobées, *malo me fortunæ pigeat, quam victoriæ pudeat.* Ainsi les premiers Romains renuoyans aux Phalisques leur maistre d'escole, à Pyrrhus son traistre medecin, faisans profession de la vertu, desadvouans ceux des leurs qui en faisoient autrement, reprouuants la subtilité Grecque, l'astuce Aphricaine, & enseignans que la victoire vraie est auec la vertu, *quæ salua fide & integra dignitate paratur*, celle qui est acquise par finesse, n'est genereuse ny honorable, ny asseurée. Les vaincus ne se tiennent pour bien vaincus, *non virtute, sed occasione & arte ducis se victos rati : ergo non fraude neque ocultis, sed palam & armatum hostes suos vlcisci.* Or tout cela est bien dict vray, & s'entend en deux cas, aux querelles particulieres & contre les

ennemis priués, ou bien quand il y va de la foy donnée, ou alliance traitée. Mais hors ces deux cas, c'est à dire en guerre & sans prejudice de la foy, il est permis, de quelque façon que ce soit, desfaire son ennemy qui est desia condamné : & est loisible l'exterminer. C'est apres l'aduis des plus grands guerriers (qui au contraire ont tous preferé la victoire acquise par occasion & finesse à celle de la viue force ouuerte, dont à celle là ordonne vn bœuf pour sacrifice, & à celle icy vn coq seulement) la decision de ce grand docteur chrestien, *cum justum bellum suscipitur, ut aperte pugnet quis, aut, ex insidijs nihil ad justitiam interest.* La guerre a naturellement des priuileges raisonnables au prejudice de la raison. En temps & lieu est permis de se prevaloir de la sottise des ennemis, aussi bien que de leur lascheté.

Venons au troisieme chef de ceste matiere militaire plus court & plus joyeux de tous, qui est de finir la guerre par la paix, le mot est doux, la chose plaisante, tres-bonne en toutes façons, *pax optima rerum, quas homini nouisse datum est. Pax una triumphis innumeris potior*, & tres-vtile à tous partis vainqueurs, & vaincus : Mais premierement aux vaincus plus foibles : ausquels premiers je donne aduis de demourer armés, se monstrer asseurez & resolus. Car qui veut la paix, faut qu'il se tienne tout prest à la guerre : dont a esté bien dict,

que la paix se traitte bien & heureusement soubs le bouclier. Mais il faut qu'elle soit honeste & auec conditions raisonnables ; autrement combien qu'il soit dict qu'vne paix fourrée est plus vtile qu'vne juste guerre, si est ce qu'il vaut mieux mourir librement & auec honeur, que seruir honteusement. Et aussi pure & franche, sans fraude & faintise; laquelle finisse la guerre, non la differe, *pace suspecta tutius bellum* : toutesfois en la necessité il se faut accomoder, comme l'on peut. Quand le pilote craint le naufrage, il fait jet pour se sauuer, & souuent il succede bien de se commettre à la discretion de l'aduersaire genereux : *Victores, qui sunt alto animo : secundæ res in miserationem ex ira vertunt.* Aux vainqueurs, je conseille ne se rendre fort difficiles à la paix, car bien qu'elle soit peut estre moins vtile qu'aux vaincus, si l'est elle : car la continuation de la guerre est ennuyeuse. Et Lycurgue deffend de faire la guerre souuent à mesmes ennemis, car ils apprennent à se deffendre, & enfin à assaillir. Les morsures des bestes mourantes sont mortelles. *Fractis rebus violentior vltima virtus.* Et puis l'issue est tousiours incertaine. *Melior tutiorque certa pax sperata victoria, illa in tua, hæc in deorum manu est.* Et souuent à la queuë gist le venin, plus la fortune a esté fauorable, plus la faut-il redouter : *nemo se tuto diu periculis offere tam crebris*

poteſt. Mais elle eſt vrayement honorable, c'eſt gloire ayant victoire en main ſe rendre facile à la paix : c'eſt monſtrer que l'on entreprend juſtement, & ſagement l'on finit la guerre. Et au rebours la refuſer, & qu'il arriue vn mauuais ſuccès c'eſt honte. L'on dict la gloire l'a perdu. Il refuſoit la paix & vouloit l'honeur: & il a perdu tous les deux. Mais faut ottroyer vne paix gracieuſe & debonnaire, afin qu'elle ſoit durable. Car ſi elle eſt trop rude & cruelle, à la premiere commodité les vaincus ſe reuolteront. *Si bonam dederitis, fidam & perpetuam; ſi malam, haud diuturnam.* C'eſt grandeur de monſtrer autant de douceur enuers les vaincus ſupplians, comme de vaillance contre l'ennemy. Les Romains ont tres-bien pratiqué cecy, & s'en ſont bien trouués.

CHAPITRE IV.

De la prudence requiſe aux affaires difficiles, mauuais accidens publics & priués.

PREFACE.

APRES auoir parlé de la prudence politique requiſe au Souuerain pour bien agir & gouuerner, nous voulons icy ſeparement parler de la prudence

requiſe à ſe garder, & remedier aux affaires, & accidens difficiles & dangereux, qui ſuruiennent tant au ſouuerain qu'aux ſubjects & particuliers. Premierement ces affaires & accidens ſont en grande diuerſité : ils ſont publics ou particuliers : ſont à venir & nous menaſſent, ou ia preſens & preſſants ; les uns ſont ſeulement douteux & ambigus, les autres ſont dangereux & importans à cauſe de la violence. Et ceux cy qui ſont les plus grands & difficiles ſont ou ſecrets & cachés ; & ſont deux, ſçauoir conjuration contre la perſonne du Prince ou l'eſtat, & trahiſon contre les places & compagnies: ou manifeſtes & ouuerts, & ceux cy ſont de plusieurs ſortes. Car ou ils ſont ſans forme de guerre & ordre certain, comme les eſmotions populaires pour quelque prompte & legere occaſion, factions & ligues entre les ſubjects des vns contre les autres, en petit & grand nombre, grands ou petits ; ſeditions du peuple contre le Prince ou le magiſtrat, rebellion contre l'authorité & la teſte du Prince : ou ſont meuris & formés en guerre, & s'appellent guerres ciuiles ; Qui ſont en autant de ſortes, que les ſuſdicts troubles & remuemens, car c'en ſont les cauſes, fondemens & ſemences ; mais ont creu & ſont venus en conſequence & durée. De tous nous dirons diſtinctement & donnerons aduis & conſeil, pour s'y conduire ſagement tant aux ſouuerains qu'aux particuliers, grands & petits.

I. *Des maux & accidens qui nous menaſſent.*

AVx accidens contraires, auſquels nous ſommes ſubjects, il y a deux manieres de ſe porter diuerſes; & peuuent eſtre toutes deux bonnes, ſelon le naturel diuers, & des accidens, & de ceux à qui ils arriuent: l'vne eſt de conteſter fort & s'oppoſer à l'accident, remuer toutes choſes pour le conjurer & deſtourner, au moins eſmouſſer ſa poincte, & amortir ſon coup, luy eſchapper ou le forcer. Cecy requiert vne ame forte & opiniaſtre, & a beſoin d'vn ſoin aſpre & penible. L'autre eſt de prendre les choſes incontinent au pire, & ſe reſoudre à les porter doucement & patiemment, & cependant attendre paiſiblement ce qu'il aduiendra ſans ſe tourmenter à l'empeſcher. Celuy là eſtudie à ranger les euenemens, ceſtuy cy ſoy-meſme: celuy là ſemble plus courageux, ceſtuy cy iouë au ſeur: celuy là eſt ſuſpens, agité entre la crainte & l'eſperance: ceſtuy cy ſe met à l'abry, & ſe loge ſi bas qu'il ne peut plus tomber de plus haut. La plus baſſe marche eſt la plus ferme & le ſiege de conſtance. Celuy là trauaille d'en eſchapper, ceſtuy cy de ſouffrir: & ſouuent ceſtuy cy en a meilleur marché. Il y a ſouuent plus de mal & de perte à plaider, qu'à

perdre, à fuir & se donner garde, qu'à souffrir. L'auaricieux se tourmente plus que le pauure, le jaloux que le cocu. En celuy là est plus requise la prudence, car il agit; en cestuy cy la patience. Mais qui empesche que l'on ne faict tous les deux par ordre : & que là où la prudence & vigilance ne peut rien, y succede la patience ? Certes aux maux publics il faut essayer le premier ; & y sont tenus ceux qui en ont la charge & le peuuent; aux particuliers chacun choisisse son meilleur.

II. Maux & accidens presens, pressans & extremes.

LE moyen propre pour alleger les maux & addoucir les passions, ce n'est pas s'y opposer, car l'opposition les pique & despite dauantage. On aigrit & irrite le mal par la jalousie du debat & du contraste ; Mais c'est ou en les destournant & diuertissant ailleurs, ainsi que les Medecins qui ne pouuant bien purger & exterminer du tout le mal, le diuertissent & le font deriuer en vne autre partie moins dangereuse. Ce qui se doit faire tout doucement & insensiblement : c'est vn excellent remede à tous maux, & qui se pratique en toutes choses, si l'on y regarde bien, par lequel l'on nous fait aualler les plus rudes morceaux & la mort mesmes insensiblement : *abducen-*

dus animus est ad alia studia, curas, negotia; loci denique mutatione tanquam ægroti non convalescentes sæpe curandus est. Comme à ceux qui passent vne profondeur effroyable l'on conseille de clorre, ou destourner les yeux, on amuse les enfans lors que l'on leur veut donner le coup de la lancette. Faut pratiquer l'expedient & la ruse d'Hippomenes, lequel ayant à courir auec Atelante fille d'excellente beauté, pour y perdre la vie s'il estoit deuancé, ou auoir la fille en mariage, s'il gagnoit en la course, se garnit de trois belles pommes d'or, lesquelles il laissa tomber à diuerses fois, pour amuser la fille à les cueillir, & ainsi la diuertissant gaigner l'aduantage & elle, ainsi si la consideration d'vn malheur ou rude accident present, ou la memoire d'vn passé nous poise fort, ou quelque violente passion nous agite & tourmente, que l'on ne puisse dompter, il faut changer & jetter sa pensée ailleurs, luy substituer vn autre accident & passion moins dangereuse. Si l'on ne la peut combattre il luy faut eschapper, fouruoyer, ruser, ou bien l'affoiblir, la dissoudre & destremper auec d'autres amusemens & pensées, la rompre en plusieurs pieces; Et tout cela par destours & diuertissemens.

L'autre aduis aux dernieres & tres-dangereuses extremités, où n'y a plus que tenir est de baisser vn peu la teste, prester au coup,

ceder à la neceſſité, car il y a grand danger qu'en s'opiniaſtrant par trop à ne rien relaſcher, l'on donne occaſion à la violence de fouler tout aux pieds. Il vaut mieux faire vouloir aux loix ce qu'elles peuuent, puis qu'elles ne peuuent ce qu'elles veulent. Il a eſté reproché à Caton d'auoir eſté trop redde aux guerres ciuiles de ſon temps, & pluſtoſt auoir laiſſé la republique encourir toutes extremités, que la ſecourir vn peu aux deſpens des loix. Au rebours, Epaminondas au beſoin continua ſa charge outre le terme, bien que la loy luy prohiba ſur la vie; & Philopœmen eſt loué qu'eſtant nay pour commander, il ſçauoit non ſeulement gouuerner ſelon les loix, mais encores commander aux loix meſmes, quand la neceſſité publique le requeroit. Il faut au beſoin biaiſer, ployer vn peu, tourner le tableau de la loy, ſinon l'oſter, eſchiuer & gauchir pour ne perdre tout: c'eſt vn tour de prudence qui n'eſt contraire à raiſon & juſtice.

III. *Affaires douteux & ambigus.*

AVx choſes ambigues, où les raiſons ſont fortes de toutes parts, & l'impuiſſance de voir & choiſir ce qui eſt le plus commode, nous apporte de l'incertitude & perplexité, le meilleur eſt ſe jetter au party où y a plus

d'honnesteté & de justice : Car encore qu'il en mesaduienne, si restera-il tousiours vne gratification au dedans & vne gloire au dehors d'auoir choisi le meilleur. Outre que l'on ne sçait quand on eust prins le party contraire, ce qu'il en fust aduenu, & si l'on eust eschappé son destin. Quand on doute quel est le meilleur & plus court chemin, il faut tenir le plus droict.

IV. *Affaires difficiles & dangereux.*

AVx affaires difficiles, comme aux accords, y vouloir apporter trop de seureté, c'est les rendre mal asseurés, parce que l'on y employe plus de temps, plus de gens s'en empeschent, l'on y mesle plus de choses & de clauses; Et de là naissent les differends : Ioinct que c'est ce semble despiter la fortune, & se vouloir exempter de sa jurisdiction, ce qui ne se peut: *vim suam ingruentem refringi non vult.* Il est meilleur les faire plus briefuement & doucement auec vn peu de danger que d'y estre si exact & chagrin.

Aux affaires dangereux il faut estre sage & courageux, il faut preuoir & sçauoir tous les dangers, ne les faire point plus grands ne plus petits par faute de jugement, penser qu'ils n'arriueront pas tous, & n'auront pas tous leur effect, que l'on en eschappera plusieurs

par induſtrie, ou par diligence, ou autrement, quels ſont ceux auſquels l'on pourra eſtre aidé, & là deſſus prendre courage, ſe reſoudre & ne quitter l'entreprinſe honeſte pour iceux: le ſage eſt courageux, car il penſe, diſcourt & ſe prepare à tout; le courageux auſſi doit eſtre ſage.

V. Conjurations.

NOUS entrons aux plus grands, importans, & dangereux accidens: par quoy nous les traitterons plus au long, & expreſſement les deſcriuant; & puis donnant en chacun les aduis pour le ſouuerain, & à la fin de tous les donnerons pour les particuliers. Conjuration eſt vne conſpiration & entreprinſe d'vn ou pluſieurs contre la perſonne du Prince ou l'eſtat; c'eſt choſe dangereuſe malaiſée à euiter ou remedier, pource qu'elle eſt couuerte & cachée. Comment ſe peut l'on ſauuer d'vn ennemy couuert du viſage du plus officieux amy? Comment peut on ſçauoir les volontés & penſées d'autruy? Et puis celuy qui meſpriſe ſa vie, eſt maiſtre de celle d'autruy, *contemnit omnes ille, qui mortem prius.* Tellement que le Prince eſt expoſé à la mercy d'vn particulier, quel qu'il ſoit.

Les aduis & remedes ſur ce ſont, 1. vne ſecrette recherche & contremine, par gens

propres à cela, fideles & discrets, qui sont les yeux & les oreilles du Prince, faut descouurir tout ce qui se dict & se fait specialement par les principaux officiers. Les conjurateurs volontiers diffament ça & là le Prince, ou prestent l'oreille à ceux qui le blasment & accusent. Il faut donc sçauoir les discours & propos, que l'on tient du Prince, & hardiment proposer recompense en derniers & impunité à tels descouurans : Mais aussi ne faut il croire legierement à tout rapport. Faut bien prester l'oreille à tous, non la foy, & examiner bien diligemment, afin de n'accabler les innocens, & se faire hayr & maudire au peuple. Le second est d'essayer par clemence & innocence à se faire aimer de tous, mesmes de ses ennemis, *fidissima custodia Principis innocentia.* N'offensant personne on donne ordre de ne l'estre point : Et c'est mal à propos faire valoir sa puissance par outrages & offenses, *male vim suam potestas aliorum contumeliis experitur.*

Le troisieme est tenir bonne mine à l'accoustumé, sans rien raualler ; & publier partout qu'il est bien aduerty de toutes les menées qu'on dresse, & faire croire que rien ne se remue, qu'il n'en sente incontinent le vent. Ce fut vn expedient que fournit vtilement quelqu'vn à Denis, tyran de Sicile, qui luy cousta vn talent. Le quatriesme est d'attendre sans effroy & sans trouble tout ce qui pourra aduenir. Cesar

pratiqua

pratiqua bien ces trois derniers moyens, mais non le premier. Il vaut mieux, disoit-il mourir vne fois, que demourer tousiours en transse & en fiebure continue d'vn accident qui n'a point de remede, & faut en tout cas remettre tout à Dieu. Ceux qui ont prins autre chemin, & ont voulu courir au deuant par supplices & vengeances, tres-rarement s'en sont bien troués, & n'ont pour cela eschappé, tesmoins tant d'Empereurs Romains.

Mais la conjuration descouuerte, la verité trouuée que faut il faire? punir bien rigoureusement les conjurés: Espargner telles gens, c'est trahir cruellement le public. Ils sont ennemis de la liberté, bien & repos de tous; la justice le requiert. Si est-ce qu'il y faut de la prudence. Et ne s'y faut porter tousiours & par tout de mesme façon. Quelquefois il faut soudainement executer, mesmement s'il y a petit nombre de conjurés. Mais soit en petit ou grand nombre, il ne faut par gehennes & tortures vouloir sçauoir les complices (si autrement & secrettement l'on les peut sçauoir, & faire mine de ne les sçauoir est bon) car l'on chercheroit ce que l'on ne voudroit pas trouuer. Il suffit que par la punition d'vn petit nombre, les bons subjects soient contenus en leur deuoir, & destournés ceux qui ne sont pas ou pensent n'estre pas decelés. Vouloir tout sçauoir par tortures, c'est exciter force gens

contre soy. Quelquefois faut dilayer la punition : bien faut il promptement pouruoir à sa seureté, mais les conjurés peuuent estre tels, ou la descouuerte faicte en tel temps, qu'il n'en faut pas faire le semblant ; & les vouloir punir sur l'heure, c'est jouër à tout perdre. Le meilleur de tous, c'est de preuenir la conjuration, l'eluder & rendre vaine, faignant pour ce coup ne sçauoir les conjurés ; mais faire comme si l'on vouloit pouruoir à autre chose, comme firent les Carthaginois à Hannon leur capitaine : *optimum & solum sæpe insidiarum remedium, si non intelligantur.* Mais qui plus est quelquefois faut pardonner, si c'est vn grand, à qui le Prince & l'estat soyent obligés, duquel les enfans, parens, amis soyent puissans. Que ferez vous ? comment rompre tout cela ? s'il se peut auec seureté, faut pardonner, ou au moins addoucir la peine : La clemence en cest endroict est quelquefois non seulement glorieuse au Prince : *nil gloriosius Principe impunè læso ;* mais de tres-grande efficace pour la seureté à l'aduenir, destourne les autres de semblable dessein, & faict qu'ils s'en repentent, ou en ont honte : l'exemple en est tres-beau d'Auguste enuers Cinna.

VI. Trahison.

TRAHISON est vne conspiration ou entreprinse secrette contre vne place ou vne troupe:

c'eſt comme la conjuration, vn mal ſecret, dangereux, difficile à euiter : car ſouuant le traiſtre eſt au milieu & au gyron de la compaignée, ou du lieu qu'il veut vendre & liurer. A ce malheureux meſtier ſont volontiers ſubjects les auaricieux, eſprits legiers, hypocrites: & ont volontiers cecy qu'ils ſont bien ſonner la fidelité, la louënt & gardent ambitieuſement en petites choſes, & par là ſe voulant couurir, ils ſe deſcouurent. C'eſt la marque pour les cognoiſtre. Les aduis y ſont preſque tous meſmes, qu'en la conjuration. Sauf en la punition, laquelle doit eſtre icy prompte, griefue & irremiſſible ; car ce ſont gens mal nés, incorrigibles, tres-pernicieux au monde, dont ne faut auoir pitié.

VII. Eſmotions populaires

IL y en a pluſieurs ſortes ſelon la diuerſité des cauſes, perſonnes, maniere & durée, comme ſe verra apres : faction, ligue, ſedition, tyrannie, guerres ciuiles ; mais nous parlerons icy tout ſimplement & en general de celles qui s'eſmeuuent à la chaude, comme tumultes ſubits, & ne durent gueres. Les aduis & remedes ſont leur faire parler & remonſtrer par quelqu'vn qui ſoit d'authorité, de vertu & reputation ſinguliere, eloquent, ayant la grauité & enſemble la grace & l'induſtrie d'amadoüer

vn peuple : Car à la presence de tel homme, comme à vn esclair, le peuple se tient coy :

Veluti magno in populo cum sæpe coorta
Seditio est, sævitque animis ignobile vulgus,
Jamque faces & saxa volant, furor arma ministrat.
Tum pietate gravem acmeritis, si forte virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus astant.
Ille regit dictis animos & pectora mulcet.

Quelqnefois le chef mesmes y aille : Mais il faut que ce soit auec vn front ouuert, vne forte asseurance, ayant l'ame quitte & nette de toute imagination de la mort, & du pis qu'il peut aduenir : car d'y aller auec contenance douteuse & incertaine, par flatterie douce & humble remontrance, c'est se faire tort & ne rien aduancer. Cecy pratiquoit excellemment Cesar contre ses legions mutinées & armées contre luy.

stetit aggere fulti
Cespitis intrepidus vultu, meruitque timeri
Nil metuens.

Autant en fit Auguste à ses legions Actiaques, dict Tacite. Il y a donques deux moyens de jouyr & appaiser vn peuple esmeu & furieux. Cestuy cy qui est meilleur & plus noble, conuient au chef s'il y va : mais il y doit bien penser comme a esté dict : L'autre plus ordinaire est par flatterie & amadouëment, car il ne luy

faut pas resister tout ouuertement. Les bestes sauuages ne s'appriuoisent jamais à coups de baston : dont les belles parolles ny les promesses ne doiuent estre espargnées. En ce cas les sages permettent de mentir, comme l'on faict enuers les enfans & les malades. En cela estoit excellent Pericles, qui gaignoit le peuple par les yeux, les oreilles, & le ventre, c'est à dire par jeux, comedies, festins, & puis en faisoit ce qu'il vouloit. Ceste maniere plus basse & seruile, mais necessaire, se doibt practiquer par celuy que le chef enuoye, comme fist Menenius Agrippa à Rome : car s'il pense l'auoir de haute luitte, lors qu'il est hors des gonds de raison, sans rien quitter, comme vouloyent Appius, Coriolan, Caton, Phocion, sont contes.

VIII. *Faction & ligue.*

FACTION ou ligue est vn complot & association des vns contre les autres entre les subjects, soit ou entre les grands ou les petits, en grand nombre ou petit. Elle vient quelquefois des haynes, qui sont entre les particuliers & certaines familles, mais le plus souuent d'ambition, (peste des estats) chacun voulant auoir le premier rang. Celle qui est entre les grands est plus pernicieuse. Il y en a qui ont voulu dire, qu'elle est aucunement

vtile au souuerain, & faict le mesme seruice au public, que les riottes des seruiteurs en la maison, disoit Caton. Mais cela ne peut estre vray, sinon aux tyrans, qui craignent que les subjects soient d'accord, ou bien de petites & legeres querelles d'entre les villes, ou d'entre les Dames de la cour, pour sçauoir force nouuelles : mais non pas des factions importantes, qu'il faut estouffer dès leur naissance, & leurs marques, noms, habillemens, soubsriquets, qui sont quelquefois semences de vilains effects, tesmoin le grand embrasement & les grands meurtres aduenus en Constantinople pour les couleurs de vert & bleud, soubs Iustinien ; deffendre les assemblées secrettes, qui peuuent seruir à cela. Les aduis sur ce sont, si la faction est entre deux seigneurs, le Prince taschera par douceur de paroles, ou menaces les accorder, comme fist Alexandre le grand entre Ephestion & Craterus, & Archidamus entre deux de ses amis. S'il ne peut, il leur doibt donner des arbitres non suspects ny passionnés. Le mesme doibt-il faire si la faction est entre plusieurs subjects, ou villes & communautés. S'il faut que luy mesme parle, il le fera auec conseil, appellé pour euiter l'enuie & la hayne des condamnés. Si la faction est entre gens qui sont en fort grand nombre, & qu'elle soit si forte, qu'elle ne se puisse appaiser par justice, le

Prince y employera la force pour l'esteindre du tout : mais il se gardera bien de se monstrer affectionné à l'vne plus qu'à l'autre : car à cela y a grand danger, & plusieurs se sont perdus : & est indigne de sa grandeur, se faire compagnon des vns & ennemy des autres, luy qui est le maistre de tous : & s'il faut venir à punition, il doibt suffire que ce soit des chefs plus apparens.

I X. *Sedition.*

SEDITION est vn violent mouuement de la multitude contre le Prince, ou le Magistrat. Elle naist & vient d'oppression ou de craincte : car ceux qui ont faict quelque grande faute, craignent la punition ; les autres pensent & craignent qu'on leur vueille courir sus : & tous deux par apprehensions du mal se remuent pour preuenir le coup. Aussi naist de trop grande licence, de disette, & necessité, tellement que les gens propres à ce mestier sont les endebtés, & mal accommodés de tout, legers, euentez, & qui craignent la justice. Tous ces gens ne peuuent durer en paix, la paix leur est guerre, ne peuvent dormir qu'au milieu de la sedition, ne sont en franchise que parmy les confusions. Pour mieux conduire leur faict, ils conferent ensemble en secret, font de grandes plaintes, vsent de mots ambi-

gus, puis parlent plus ouuertement, & font les zelez à la liberté & au bien public, au foulagement du peuple, & fous ces beaux pretextes ils font fuyuis de grand nombre. Les aduis & remedes font, premierement ceux qui feruent aux efmotions populaires, faire parler à eux, & leur remonftrer par gens propres à cela comme a efté dict. 2. Si cela ne profite, il faut s'armer, & fortifier, & pour cela ne proceder contr'eux, mais leur donner loifir & terme de mettre l'eau en leur vin, aux mauuais de fe repentir, aux bons de fe reunir. Le temps eft vn grand medecin mefmement aux peuples plus pres à fe mutiner & rebeller, qu'à combattre. *Ferocior plebs ad rebellandum, quam bellandum : tentare magis quam tueri libertatem.* 3. Cependant effayer à les esbranler par efperance & par crainćte, ce font les deux moyens: *fpem offer, metum intende.* 4. Tafcher à les defunir & rompre leur intelligence. 5. En gaigner & attirer par foubfmain quelquesvns d'entr'eux par promeffes & fecretes recompenfes, dont les vns fe retirent d'eux pour venir à vous, les autres demeurent avec eux pour vous y feruir, vous aduertiffant de leurs menées & les endormiffant & atiediffant leur chaleur. 6. Attirer & gaigner les autres leur accordans vne partie de ce qu'ils demandent & par belles promeffes en termes ambigus. Il fera puis apres ayfé de reuoquer juftement

ce qu'ils auront extorqué injustement par sedition. *Irrita facies quæ per seditionem expresserint*, & lauer tout par douceur & clemence. 7. S'ils retournent en santé, raison & obeissance, les faut traitter doucement, & se contenter du chastiment de fort peu des principaux autheurs & boutefeux, sans s'enquerir dauantage des complices, mais que tous se sentent en seureté & en grace.

X. *La tyrannie & rebellion.*

LA tyrannie, c'est à dire la domination violente contre les loix & coustumes est souuent cause des grands remuemens publics, d'où il aduient rebellion, qui est vne esleuation du peuple contre le Prince, à cause de sa tyrannie pour le chasser & deboutter de son siege. Et differe de la sedition en ce qu'elle ne veut point recognoistre le Prince pour son Maistre : la sedition ne va pas jusques là, mais elle est mal contante du gouuernement, se plainct & veut vn amandement en iceluy : Or cette tyrannie est exercée par gens mal-nez, cruels, qui ayment les meschans, broüillons, rapporteurs, hayssent & redoubtent les gens de bien & d'honeur : *quibus semper aliena virtus formidolosa, nobilitas, opes, gestique honores pro crimine, ob virtutes certissimum exitium : & non minus ex magna fama quam mala.* Mais ils sont bien punis; car ils sont hays & cane-

mis de tous : viuent en perpetuelle crainćte & apprehenſion : tout leur eſt ſuſpećt : ſont bourrelez & deſchirez au dedans en leurs conſciences , & enfin periſſent de malemort & bien toſt , car c'eſt choſe tres-rare qu'vn vieil tyran.

Les aduis & remedes en ce cas ſont au long deſduićts cy-apres en lieu plus propre. Les aduis reuiennent à deux, empeſcher à l'entrée le tyran, qu'il ne ſe rende maiſtre ; eſtant inſtallé & recognu le ſouffrir, & luy obeir. Il vaut mieux le tollerer, qu'eſmouvoir ſedition & guerre ciuile : *pejus, deteriuſque tyrannide ſive injuſto imperio bellum ciuile*, l'on n'y gaigne rien, le regimber, ou rebeller, enaigrit, & rend encore plus cruels les mauuais Princes : *Nihil tam exasperat feruorem vulneris, quam ferendi impatientia.* La modeſtie & obeiſſance les adoucit : car la douceur du Prince, dit ce grand Prince Alexandre, ne conſiſte pas ſeulement en leur naturel, mais auſſi au naturel des ſubjećts : leſquels ſouuent par leurs mediſances, & mauuais deportemens, irritent & gaſtent le Prince, ou l'empirent : *obſequio mitigantur imperia, & contra contumacia inferiorum lenitatem imperantis diminui : contumaciam cum pernicie, quam obſequium cum ſecuritate malunt.*

XI. *Guerres civiles.*

QVAND l'vn de ces ſuſdićts remuemens publics, eſmotions populaires, factions, ſe-

dition, rebellion, vient à se fortifier & durer jusqu'à prendre un train & forme ordinaire, c'est une guerre ciuile, laquelle n'est autre chose qu'une prise & menée d'armes par les sujets, ou entr'eux, & c'est esmotion populaire ou faction & ligue : ou contre le Prince, l'estat, le Magistrat, & c'est sedition ou rebellion. Or il n'y a mal plus miserable ny plus honteux : c'est une mer de malheurs. Et vn sage a tres-bien dict, que ce n'est pas proprement guerre, mais maladie de l'estat, maladie chaude & frenaisie. Certes qui en est l'autheur, doibt estre effacé du nombre des hommes, & chassé des bornes de la nature humaine. Toute sorte de meschanceté s'y trouue, impieté & cruauté entre les parens mesmes, meurtres auec toute impunité : *Occidere palam, ignoscere non nisi fallendo licet, non ætas, non dignitas quemquam protegit, nobilitas cum plebe perit, latèque vagatur ensis.* Toute desloyauté, discipline abolie. *In omne fas, nefasque auidos aut venales non sacro, non prophano abstinentes.* Le petit & inferieur faict du compagnon auec le grand. *Rheni mihi Cæsar in undis dux erat, hic socius. Facinus quos inquinat, æquat.* Lequel n'ose parler, car il est du mestier, encores qu'il ne l'approuue : *Obnoxiis ducibus & prohibere non ausis.* C'est vne confusion horrible. *Metu ac necessitate huc illuc mutantur.* Somme ce n'est que misere. Mais il n'y a rien si miserable que

la victoire. Car quand pour le mieux elle tomberoit entre les mains de celui qui a le droit de son costé, elle le rendroit insolent, cruel & farouche, voire quand il seroit d'vn doux naturel, tant ceste guerre intestine acharne & est vn venin, qui consomme toute l'humanité. Et n'est en la puissance des chefs de retenir les autres. Il y a deux causes à considerer des guerres ciuiles. L'vne secrette, laquelle comme elle ne se sçait & ne se voit, aussi ne se peut elle empescher, ny remedier : c'est le destin, la volonté de Dieu, qui veut chastier ou du tout renger vn estat. *In se magna ruunt, lætis hunc numina rebus crescendi posuere modum* : L'autre est bien apperceuë par les Sages, & s'y peut bien remedier, si l'on veut, & que ceux à qu'il appartient y mettent la main : C'est la dissolution & generalle corruption des mœurs, par laquelle les vau-neants, & n'ayans que faire veulent remuer, mettre tout en combustion, couurir leurs playes par les maux de l'estat. Car ils ayment mieux estre accablez de la ruine publique, que de la leur particuliere. *Miscere cuncta & priuata vulnera reipublicæ malis operire : nam ita se res habet, ut publica ruina quisque malit quam sua proteri & idem passurus minus conspici.* Or les aduis & remedes à ce mal de guerre ciuile sont à la finir au plustost, ce qui se faict par deux moyens, accord, ou victoire. Le premier

vaut mieux, encores qu'il ne fust pas tel que l'on desire, le temps remediera au reste. Il faut quelquefois se laisser vn peu tromper, pour sortir de guerre ciuile, comm'il est dit d'Antipater : *bellum finire cupienti, opus erat decipi.* La victoire est dangereuse, car il est à craindre que le victorieux en abuse, & ensuyue vne tyrannie. Pour bien s'y porter il se faut desaire de tous les autheurs de troubles, & autres remueurs & sanguinaires, tant d'vne part que d'autre, soit en les enuoyant loin sous quelque beau pretexte & charge; en les diuisant, ou les employant contre l'estranger; & traittant au reste doucement le menu peuple.

XII. Aduis pour les particuliers en toutes les susdictes diuisions publiques.

VOYLA plusieurs especes de troubles & diuisions publiques : ausquelles & à chacune d'icelles ont esté donnés aduis & remedes pour le regard du Prince ; maintenant il en faut donner pour les particuliers. Cecy ne se vuide pas en vn mot : il y a deux questions; l'vne, s'il est loisible à l'homme de bien de prendre party, ou demeurer coy; l'autre en tous les deux cas, c'est à dire estant d'vn party ou n'en estant point, comment l'on s'y doibt comporter. Quant au premier poinct

il se propose pour ceux qui sont libres, & ne sont encores engagés à aucun party : car s'ils y sont ja engagés, ceste premiere question n'est pour eux ; ils sont renuoyés à la seconde. Ie dis cecy à cause que l'on peut bien estre d'vn party, non par chois & dessein, voire que l'on n'approuue pas, mais parce que l'on s'y trouue tout porté & attaché par tres-grandes & puissantes liaisons, que l'on ne peut honestement rompre, qui couurent & excusent assés, estans naturelles & æquiualentes. Or la premiere question a des raisons & exemples contraires. Il semble d'vne part que l'homme de bien ne sçauroit mieux faire que de se tenir coy, car il ne sçauroit s'immiscer à aucun party sans faillir, pource que toutes ces diuisions sont illegitimes de soy, & ne peuuent estre menées ny subsister sans inhumanité & injustice. Et plusieurs gens de bien ont abhorré cela, comme respondit Asinius Pollio à Auguste, qui le prioit de le suyure contre Marc Antoine. D'autres part est il raisonnable de se joindre aux bons & ceux qui ont le droict ? Le sage Solon l'a ainsi jugé, voire il chastie rudement celuy qui s'en retire & ne prend party. Le professeur de vertu, Caton l'a ainsi practiqué ne se contenant de tenir vn party, mais y commandant. Pour vuider ce doubte il semble que les hommes illustres, qui ont, & charge publique & credit & suffisance

en l'estat, peuuent & doiuent se ranger du party qu'ils jugeront le meilleur : car ils ne doiuent abandonner en la tourmente le gouuernail du vaisseau, qu'ils conduisoyent en bonace : doiuent seruir à leur dignité, pouruoir à la seureté de l'estat ; & les priués ou qui sont moindres en charge & en suffisance d'estat, s'arrester & se retirer en quelque lieu paisible & asseuré durant la diuision : & tous les deux se comporter, comm'il va estre dict. Au reste pour le chois du party, quelquefois il n'y a point de difficulté, car l'vn est si injuste & si malheureux que l'on ne s'y peut mettre auec aucune raison. Mais d'autres fois la difficulté est bien grande, & puis il y a plusieurs choses à penser outre la justice & le droict des parties.

3. Venons à l'autre poinct qui est du comportement de tous. Or il se vuide en vn mot par l'aduis & la regle de moderation, suyuant l'exemple d'Atticus, tant renommé pour sa modestie & prudence en tels orages, tenu tousiours & estimé pour fauoriser le bon party, toutesfois sans s'enuelopper aux armes & sans offense de l'autre party.

1. Parquoy ceux qui sont declarés d'vn party s'y doiuent porter non outrez ; mais auec moderation, ne s'embesongnant point aux affaires, s'ils n'y sont tous portez & pressez, & en ce cas s'y porter auec tel ordre & attrem-

pance que l'orage passe sur leur teste sans offence n'ayant aucune part à ces grands desordres & insolences qui s'y commettent ; mais au rebours les adoucissans, destournans, eludans comm'ils pourront. Ceux qui ne sont declarez ny engagez à aucun party (desquels la condition est plus douce & meilleure) encores que peut estre : au dedans & en affection ils en ont vn, ne doiuent demeurer neutres, c'est à dire, ne se soucier de l'issuë & de l'estat des vns ny des autres, demeurans à eux seuls, & comme spectateurs en theatre, se paissans des miseres d'autruy. Tels sont odieux à tous & courent enfin grande fortune comm'il se lit des Thebains en la guerre de Xerxes, & de Iabes Galaad. *Neutralitas nec amicos parit, nec inimicos tollit.* La neutralité n'est ny belle ny honeste, si ce n'est auec consentement des parties, comme Cesar qui declara de tenir les neutres pour siens, au contraire de Pompée qui les declara ennemis : ou à vn estranger, ou à tel, qui pour sa grandeur & dignité ne s'en doibt point mesler, mais plustost estre reclamé arbitre & moderateur de tous, ny aussi, & moins encores inconstans, chancelans, metis, Prothées, plus odieux encores que les neutres, & offensifs à tous. Mais ils doiuent (demeurans partisans d'affection s'ils veulent : car la pensée & l'affection est toute nostre) estre communs en actions, offensifs à nuls, officieux

& gratieux à tous : se complaignans du malheur commun. Tels ne se font point d'ennemis, & ne perdent leurs amis. Ils sont propres à estre mediateurs, & amiables compositeurs qui sont encores meilleurs que les communs. Ainsi des non partisans qui sont quatre : deux sont mauuais, les neutres & les inconstans : & deux bons, les communs & les mediateurs : mais tousiours l'vn plus que l'autre, comme des partisans il y en a deux, les outrés & moderez.

XIII. Des troubles & diuisions priuées.

AVx diuisions priuées l'on peut commodement & loyalement se comporter entre ennemis, si ce n'est vn esgale affection, au moins temperée, ne s'engager tant aux vns, qu'ils puissent requerir tout de nous, & aussi se contenter d'vne moyenne mesure de leur grace, ne rapporter que les choses indifferentes ou cogneuës, ou qui seruent en commun, ne disant rien à l'vn que l'on ne puisse dire à l'autre à son heure en changeant seulement l'accent & la façon.



De la Iustice en general.

CHAPITRE V.

De la Iustice, seconde vertu.

IVSTICE est rendre à chacun ce qui luy appartient, à soy premierement & puis à autruy: & par ainsi elle comprend tous les deuoirs & offices d'un chacun : qui sont doubles, le premier est à soy-mesme, le second à autruy : & sont compris en ce commandement general qui est le sommaire de toute iustice. *Tu aymeras ton prochain comme toy mesme*, lequel non seulement met le deuoir enuers autruy en second lieu, mais il le monte & le regle au patron en deuoir & amour enuers soy, car comme disent les Hebreux : il faut commencer la charité par soy mesme.

Le commencement donc de toute iustice, le premier & plus ancien commandement est de la raison sur la sensualité. Auparauant que l'on puisse bien commander aux autres il faut apprendre à commander à soy-mesme, rendant à la raison la puissance de commander, & assubjectissant les appetits & les pliant à l'obeissance. C'est la premiere originelle iustice interne, propre, & la plus belle qui soit,

Ce commandement de l'esprit sur la partie brutalle & sensuelle, de laquelle sourdent les passions, est bien comparé à vn escuyer, qui dresse vn cheual, pource que se tenant tousiours dedans la selle, il le tourne & manie à sa volonté.

Pour parler de la iustice, qui s'exerce au dehors & auec autruy, il faut sçauoir premierement qu'il y a double iustice; vne naturelle, vniuerselle, noble, philosophique; l'autre aucunement artificielle, particuliere, politique, faicte & contraincte au besoin des polices & estats. Celle-là est bien mieux reglée, plus roide, nette & belle, mais elle est hors l'vsage, incommode au monde tel qu'il est. *Verijus germanæque justitiæ solidam & expressam effigiem nullam tenemus; vmbris & imaginibus vtimur.* Il n'en est aucunement capable comm'a esté dict. (Voyés l. 1. c. 4.) C'est la regle de Polyclete, inflexible, inuariable. Ceste-cy est plus lasche & molle, s'accommodant à la foiblesse & necessité humaine & populaire. C'est la regle Lesbienne & de plomb, qui ploye & se tort, selon qu'il est besoin, & que le temps, les personnes, les affaires, & accidens requierent. Ceste-cy permet au besoin & approuue plusieurs choses, que celle-là rejecteroit & condamneroit du tout. Elle a plusieurs vices legitimes, & plusieurs actions bonnes illegitimes. Ceste-là regarde tout purement la raison, l'ho-

neste ; ceste-cy considere fort l'vtile, le joignant tant qu'elle peut auec l'honesteté. De celle-là qui n'est qu'en idée & en theorique n'en faut point parler.

La justice vsuelle, & qui est en practique par le monde est premierement double, sçauoir l'egale astrainte aux termes des loix ; selon laquelle les Magistrats & Iuges ont à proceder : l'autre æquitable, laquelle sans assubjectir aux mots de la loy, marche plus librement, selon l'exigence des cas, voire quelquefois contre les mots de la loy. Or pour mieux dire, elle maine & regle la loy selon qu'il faut : dont a dict vn sage, que les loix mesmes & la justice ont besoin d'estre menées & conduictes justement, c'est à dire auec æquité. Ceste-cy est en la main de ceux qui jugent en souueraineté. Item pour en parler plus particulierement il y a double justice; l'vne commutatiue entre les particuliers, laquelle se maine par proportion Arithmetique ; l'autre distributiue administrée publiquement par proportion geometrique ; elle a deux parties, la recompense & la peine.

Or toute ceste justice vsuelle & de pratique n'est point vrayement & parfaictement justice: & l'humaine nature n'en est pas capable, non plus que de toute autre chose en sa pureté. Toute justice humaine est meslée auec quelque grain d'injustice, faueur, rigueur, trop

& trop peu : & n'y a point de pure & vraye mediocrité, d'où sont sortis ces mots des anciens, qu'il est force de faire tort en detail, qui veut faire droict en gros : & injustice en petites choses, qui veut faire justice en grandes. Les legislateurs pour donner cours à la justice commutatiue tacitement permettent de se tromper l'vn l'autre, & à certaine mesure, mais qu'il ne passe point la moitié de juste prix: & c'est pource qu'ils ne sçauroient mieux faire. Et en la justice distributiue, combien d'innocens pris, & de coulpables absous & relaxez, & sans la faute des juges, sans conter le trop, ou le trop peu, qui est presque perpetuel en la plus nette justice, s'empesche elle mesmes, & la suffisance humaine ne peut voir ny pouruoir à tout. Voicy entr'autres vn grand deffaut en la justice distributiue de punir seulement, & non salarier, bien que ce soyent les deux parties & les deux mains de la justice : mais selon qu'elle s'exerce communement, elle est manchotte & incline toute à la peine. La plus grande faueur que l'on reçoiue d'elle, c'est l'indemnité, qui est vne monoye trop courte pour ceux qui font mieux que le commun. Mais il y a encores plus ; car soyés deferé & accusé à tort, vous voila en peine & souffrez beaucoup : enfin vostre innocence cognue vous en sortés absous de la derniere punition, mais sans reparation de l'affliction qui vous demoure

toufiours. Et l'accufateur moyennant qu'il aye apporté fi petite couleur que ce foit (qui eſt facile à faire) s'en va fans punition, tant eſt eſcharfe la juſtice au loyer & recognoiſſance du bien, & toute au chaſtiment. Dont eſt venu ce jargon, que faire juſtice, & eſtre ſubject à juſtice s'entend toufiours de la peine: Et eſt aiſé à qui veut de mettre vn autre en peine, & le reduire en tel eſtat, qu'il n'en fortira jamais qu'auec perte.

De la juſtice & du deuoir y a trois parties principales. Car l'homme doit à trois; à Dieu, à foy, à fon prochain: au deſſus de foy, à foy, & à coſté; du deuoir enuers Dieu, qui eſt la pieté & religion, a eſté aſſés dict amplement cy deſſus. Il reſte donc icy à parler du deuoir enuers foy & fon prochain.

CHAPÎTRE VI.

De la Iuſtice & deuoir de l'homme à ſoy-meſme.

CECY eſt aſſés comprins en tout ceſt œuure; au premier liure qui enſeigne à ſe cognoiſtre & toute l'humaine condition, au ſecond qui enſeigne [illegible] ſtre ſage, & en donne les aduis & l[illegible] & au reſte de ce liure ſpecialement és [illegible]s de force & temperance;

toutesfois comme vn sommaire je mettray icy quelques aduis plus exprès & formels.

Le premier & fondamental aduis est de se resoudre à ne viure point par aquist, à l'incertain & à l'aduanture, comme font presque tous, qui semblent se moquer & ne viure pas à bon escient ne traittent & ne conduisent point leur vie serieusement, attentiuement, viuent du jour à l'autre, comm'il aduiendra. Ils ne goustent, ne possedent, ny ne iouyssent de la vie : mais ils s'en seruent pour faire d'autres choses. Leurs desseins & occupations troublent souuant & nuisent plus à la vie qu'ils n'y seruent. Ces gens icy font tout à bon escient sauf de viure. Toutes leurs actions & les petites pieces de la vie leur sont serieuses: mais tout le corps de la vie n'est qu'en passant & comme sans y penser : c'est vn presupposé, à quoy ne faut plus penser: ce qui n'est qu'accident leur est principal, & le principal ne leur est qu'accessoire. Ils s'affectionnent & se roidissent à toutes choses, les vns à amasser sciences, honeurs, dignités, richesses ; les autres à prendre leurs plaisirs, chasser, joüer, passer le tems ; les autres à des speculations, fantasies, inuentions ; les autres à manier & traitter affaires : les autres à autres choses: mais à viure ils n'y pensent pas. Ils viuent comme insensiblement estans bandés & pensifs à autres choses. La vie leur est comm'vn terme

& vn delay pour l'employer à autre chose. Or tout cecy est tres-injuste, c'est vn malheur & trahison à soy-mesme ; c'est bien perdre sa vie, & aller contre ce qu'vn chacun se doit, qui est de viure serieusement, attentifuement, & joyeusement, *bene viuere & lætari : sibi semper valere & viuere doctus*, afin de bien viure & bien mourir : c'est la tasche d'vn chacun. Il faut mener & conduire sa vie à la façon d'vn grand affaire de poids & de consequence & comme vn prix faict, duquel il faut rendre compte exactement & par le menu. C'est nostre grand affaire : aussi tout le reste n'est que baboyes, choses accessoires & superficiaires. Il y en a qui deliberent bien de ce faire, mais c'est quand il ne leur faut plus viure, ressemblent à ceux qui attendent à vendre & achepter jusques apres que la foire est passée : & puis font des sottes & vaines plainctes. Ne me sera-il jamais loisible de faire ma retraicte, & viure à moy, *quam serum est incipere viuere cum desinendum est : quam stulta mortalitatis oblivio? dum differtur, vita transcurrit.* Voyla pourquoy les sages crient de bien mesnager le temps, *tempori parce* : Que nous n'auons besoin de chose tant que du temps, disoit Zenon, car la vie est courte, & l'art est longue ; non l'art de guarir, mais plustost de viure, qui est la sagesse. A ce premier & capital aduis seruent les suiuans.

2. Apprendre à demourer, se delecter & contenter

tenter seul, voire se passer de tout le monde, si besoin est ; la plus grande chose est de sçauoir estre à soy, la vertu se contente de soy, gaignons sur nous de pouuoir à bon escient viure seuls, & y viure à nostre aise, apprenons à nous passer & nous desprendre de toutes les liaisons, qui nous attachent à autruy, & que nostre contentement despende de nous, sans chercher, ny aussi desdaigner ou refuser les compagnies, voire gayement y aller & s'y trouuer, si le besoin nostre ou d'autruy le requiert : mais ne nous y acoquiner, & y establir nostre plaisir, comme aucuns, qui sont comme demy perdus estans seuls. Il faut auoir au dedans soy dequoy s'entretenir & contenter, *& in sinu suo gaudere.* Qui a gaigné ce poinct, se plaist par tout & en toutes choses. Il faut bien faire la mine conforme à la compagnie & à l'affaire qui se presente & se traicte, & s'accommoder à autruy ; triste si besoin est, mais au dedans se tenir tousiours mesme : Cecy est la meditation & consideration, qui est l'aliment & la vie d'esprit, *cujus viuere est cogitare.* Or par le benefice de nature, il n'y a occupation que nous facions plus souuant, plus long temps, qui soit plus facile, plus naturelle & plus nostre, que mediter entretenir ses pensées. Mais elle n'est pas à tous de mesme, ains bien diuerse, selon que les esprits sont aux vns c'est fetardise, oysiueté languissante, va-

cance & disette de toute autre besogne : mais les grands en font leur principale vacation & plus serieux estude, dont ils ne sont jamais plus embesongnés, ny moins seuls (comme il est dict de Scipion) que quand ils sont seuls, & sejournent d'affaires, à l'imitation de Dieu, qui vist & se peist d'eternelle pensée. C'est la besogne des dieux, (dict Aristote) de laquelle naist leur beatitude & la nostre.

Or ceste solitaire occupation, & cest entretien joyeux ne doit point estre en vanité; moins en chose vitieuse; mais en l'estude & cognoissance profonde, & puis diligente culture de soy-mesme : c'est le pris faict, le principal, premier & plus plain ouurage de chacun. Il faut tousiours se guetter, taster, sonder, jamais ne s'abandonner, estre tousiours chés soy, se tenir à soy: Et trouuant que plusieurs choses ne vont pas bien, soit par vice & deffaut de nature, ou contagion d'autruy, ou accident suruenu, qui nous trouble, faut tout doucement les corriger & y pouruoir. Il faut s'arraisonner soy mesmes, se redresser & remettre courageusement, non pas se laisser aller & couler par desdain & nonchalance.

Il faut aussi en éuitant toute faineantise & setardise, qui ne faict qu'enroüiller & gaster & l'esprit & le corps, se tenir tousiours en haleine, en exercice & en office; non icu-

tesfois trop tendu, violent & penible, mais ſur tout honneſte, vertueux, & ſerieux : & pluſtoſt pour ce faire, ſe tailler de la beſongne, & ſe propoſer des peſſains pour s'y occuper joyeuſement, conferant auec les honneſtes hommes & les bons liures, diſpenſant bien ſon temps & reglant ſes heures, & non viure tumultuairement & à l'haſard.

Meſnager bien & faire ſon profit de toutes choſes qui ſe preſentent, ſe font, ſe diſent, s'en faire leçon, ſe les appliquer ſans en faire bruict ny ſemblant.

Et pour plus particulariſer nous ſçauons que le deuoir de l'homme enuers ſoy eſt en trois, comme il a trois parties, à regler & conduire l'eſprit, le corps & les biens. Pour l'eſprit, (le premier & principal auquel appartiennent premierement & par preciput les aduis generaux, que nous venons de dire, nous ſçauons que tous ſes mouuemens reuiennent à deux, penſer & deſirer; l'entendement & la volonté, auſquels reſpondent la ſcience & la vertu, les deux ornemens de l'eſprit. Quant au premier qui eſt l'entendement, il le faut preſeruer de deux choſes aucunement contraires & extremes, ſçauoir ſottiſe & folie, c'eſt à dire de vanités & niaiſeries d'vne part, c'eſt l'abaſtardir & le perdre : il n'a pas eſté faict pour niaiſer : *non ad jocum & luſum genitus, ſed ad ſeueritatem potius*, & d'opinions fantaſques, abſurdes &

extrauagantes, d'autre c'eſt ſe ſallir & villaner. Il le faut paiſtre & entretenir des choſes vtiles & ſerieuſes, le teindre & abreuuer des opinions ſaines, douces, naturelles, & ne faut pas tant eſtudier à l'eſleuer & guinder, à le tendre & roidir, comme à le regler, ordonner & policer. L'ordre & la pertinence c'eſt l'effect de ſageſſe, & qui donne prix à l'ame, & ſur tout ſe garder de preſomption, opiniaſtreté : vices familiers à ceux qui ont quelque gaillardiſe & vigueur d'eſprit ; pluſtoſt ſe tenir au doubte en ſuſpens, principalement ès choſes, qui reçoiuent oppoſitions & raiſons de toutes parts, malaiſées à cuire & digerer c'eſt vne belle choſe, que ſçauoir bien ignorer & douter, & la plus ſeure, de laquelle ont faict profeſſion les plus nobles philoſophes, voire c'eſt le principal effect & fruict de la ſcience..

Pour le regard de la volonté, il faut en toutes choſes ſe regler & ſouſmettre à la droite raiſon, qui eſt l'office de vertu, non à l'opinion volage, inconſtante, fauſſe ordinairement, moins encores à la paſſion. Ce ſont les trois qui remuent & regnent nos ames. Mais voicy la difference, le Sage ſe regle & range à ce qui eſt ſelon nature & raiſon, regarde au deuoir, tient pour apocryphe & ſuſpect ce qui eſt de l'opinion, condamne tout à faict ce qui eſt de la paſſion, & pource vit il en

paix, chemine tout doucement en toutes choses, n'est point subject à se repentir, se desdire, changer : car quoy qu'il aduienne, il ne pouuoit mieux faire ny choisir : & puis il ne s'eschauffe point ; car la raison va tout doux. Le fol qui se laisse mener à ces deux ; ne faict qu'extrauaguer, se gendarmer : jamais ne repose. Il est tousiours à se r'aduiser, changer, rabbiller, repentir & jamais n'est content : aussi n'appartient-il qu'au sage de l'estre, & qu'à la raison & à la vertu de nous faire & rendre tels. *Nulla placidior quies nisi quam ratio composuit.* L'homme de bien se doit regenter, respecter, & craindre sa raison & sa conscience, qui est son bon genie, si qu'il ne puisse sans honte broncher en leur presence : *rarum est, ut satis se quisque vereatur.*

Quant au corps l'on lui doibt assistance & conduite. C'est folie de vouloir sequestrer & despendre ces deux parties principales l'vne de l'autre : au rebours il les faut rallier & rejoindre. La nature nous a donné le corps comme instrument necessaire à la vie : il faut que l'esprit, comme le principal, prenne la tutelle du corps. Il ne le doit pas seruir : ce seroit la plus vile, injuste, honteuse & onereuse seruitude de toutes : mais l'assister, le conseiller, & luy estre comme mary. Il luy doit donc du soin, & non du seruice : il le doit traitter comme seigneur, non comme tyran ; le nourrir, non

l'engraiſſer, luy monſtrantqu'il ne vit pas pour luy, mais qu'il ne peut viure icy bas ſans luy. C'eſt addreſſe à l'ouurier de ſçauoir bien vſer, & ſe ſeruir de ſes outils : Auſſi eſt ce vn grand aduantage à l'homme de ſe ſçauoir bien ſeruir de ſon corps, & le rendre inſtrument propre à exercer la vertu. Au reſte le corps ſe conſerue en bon eſtat par nourriture moderée & exercice bien reglé. Comment l'eſprit doit auoir part & luy faire compagnée aux plaiſirs, il a eſté dict cy deſſus, & ſera encores dict en la vertu de temperance.

Quant au bien & au deuoir d'vn chacun en ceſt endroict, il y a pluſieurs & diuers offices, ſont ſciences differantes qu'amaſſer des biens, conſeruer, meſnager, emploitter, & leur donner tour. Tel eſt ſçauant en l'vn, qui n'entend rien en l'autre, & n'y eſt propre. L'aquiſition a plus de parties que toutes les autres. L'emploitte eſt la plus glorieuſe & ambitieuſe. La conſeruation & la garde, qui eſt propre à la femme, eſt ſombre.

Ce ſont deux extremités pareillement vitieuſes, aymer & affectionner les richeſſes : les hayr & rejetter. I'entends richeſſes, ce qui eſt outre & par deſſus la neceſſité & la ſuffiſance. Le ſage ne fera ny l'vn ny l'autre ſelon le ſouhait & priere de Salomon, ny richeſſe ny pauureté : mais les tiendra en leur rang les eſtimant ce qu'elles ſont, choſe de ſoy indiffe-

rente, matiere de bien & de mal, vtiles à beaucoup de bonnes choses.

Les maux & miseres qui sont à l'affectionner & à hayr les biens, ont esté dicts cy dessus : voicy maintenant la regle en la mediocrité, qui est en cinq mots. 1. Les vouloir, mais ne les aymer point, *sapiens non amat diuitias, sed mauult.* Tout ainsi que l'homme petit & foible de corps voudroit bien estre plus haut & plus robuste, mais c'est sans s'en soucier & sans s'en donner peine; cherchant sans passion ce que la nature desire, la fortune ne nous en sçauroit priuer. 2. Encores beaucoup moins les chercher aux despens & dommage d'autruy, ou par arts & moyens lasches & sordides, afin que personne ne nous les pleure, plaigne ou enuye, s'il n'est malicieux. 3. Aduenants & entrants par la porte honneste de deuant ne les rebuter, ains gayement les accepter & receuoir en sa maison non en son cœur: en sa possession non en son amour, comme n'en estant dignes. 4. Les ayant, les employer honnestement & discrettement en bien meritant d'autruy : afin que pour le moins soit autant honneste leur sortie que leur entrée. 5. S'en allant d'elles mesmes, se desrobans, & se perdans ne s'en contrister, ne s'en allant rien du nostre : *si diuitiæ effluxerint, non auferent nisi semetipsas.* Bref celuy ne merite estre accepté de Dieu, & est indigne de

ſon amour & de profeſſion de vertu, qui faict cas des biens de ce monde.

Aude hoſpes contemnere opes, & te quoque dignum
Finge deo.

ADVERTISSEMENT.

De la juſtice & deuoir de l'homme enuers l'homme.

CE deuoir eſt grand, & a pluſieurs parties. Nous en ferons du premier coup deux grandes: En la premiere nous mettrons les deuoirs generaux, ſimples & communs, requis de tous & vn chacun, enuers tous & vn chacun, ſoit de cœur, de parole & de faict, qui ſont amitié, foy, verité, & admonition libre, bienfaict, humanité, liberalité, recognoiſſance: En la ſeconde ſeront les deuoirs ſpeciaux requis par vne ſpeciale & expreſſe raiſon & obligation entre certaines & certaines perſonnes, comme entre les mariés, parens & enfans, Maiſtres & ſeruiteurs, Princes & ſubjects, Magiſtrats, les grands & puiſſans, & les petits.



CHAPITRE VII.

Premiere partie, qui est des deuoirs generaux & communs de tous enuers tous. Et premierement de l'amour ou amitié.

AMITIÉ est vne flamme sacrée, allumée en nos poictrines premierement par nature, & a monstré sa premiere ardeur entre le mary & la femme, les parens & les enfans, les freres & sœurs : & puis se refroidissant a esté r'allumée par art & inuention des alliances, compagnées, frairies, colleges & communautés. Mais pource qu'en tout cela estant diuisée en plusieurs pieces elle s'affoiblissoit, & qu'elle estoit meslée & destrempée auec d'autres considerations vtiles, commodes, delectables, pour se roidir & nourrir plus ardente, s'est ramassée toute en soy, & r'acourcie, plus estroite entre deux vrais amis. Et c'est la parfaicte amitié, qui est d'autant plus chaude & spirituelle, que toute autre, comme le cœur est plus chaud que le foye & le sang des venes.

L'amitié est l'ame & la vie du monde, plus necessaire, disent les sages, que le feu & l'eau: *amicitia, necessitudo, amici necessarij*, c'est le soleil, le baston, le sel de nostre vie; car sans icelle tout est tenebres : & n'y a aucune joye, soustien, ny goust de viure : *Amicus*

fidelis protectio fortis, medicamentum vitæ & immortalitatis : & qui inuenit illum, inuenit thesaurum.

Et ne faut penser que l'amitié ne soit vtile & plaisante qu'en priué, & pour les particuliers : car encores l'est elle plus au public; c'est la vraye mere nourrice de la societé humaine, conseruatrice des estats & polices. Et n'est suspecte ny ne desplaist qu'aux tyrans & aux monstres, non qu'ils ne l'adorent en leur cœur, mais pource qu'ils ne peuuent estre de l'escot, l'amitié seule suffist à conseruer ce monde. Et si elle estoit en vigueur par tout, il ne seroit ja besoin de loy, qui n'a esté mise sus que subsidiairement & comme vn second remede au deffaut de l'amitié : afin de faire & contraindre par son authorité ce qui deuroit estre librement & volontairement faict par amitié. Mais la loy demoure beaucoup au dessous d'elle. Car l'amitié regle le cœur, la langue, la main, la volonté & les effects. La loy ne peut pouruoir qu'au dehors. C'est pourquoy Aristote a dict que les bons legislateurs ont eu plus de soin de l'amitié que de la justice : Et pource que la loy & la justice souuant encores pert son credit, le troisieme remede & moindre de tous a esté aux armes & à la force du tout contraire au premier de l'amitié. Voila par degrés les trois moyens du gouuernement politic : Mais l'amitié vaut

bien plus que les autres, auſſi les ſeconds & ſubſidiaires ne valent jamais tant que le premier & principal.

Il y a grande diuerſité & diſtinction d'amitié: celle des anciens en quatre eſpeces, Naturelle, ſociale, hoſpitaliere, venerienne, n'eſt point ſuffiſante. Nous en pouuons marquer trois; La premiere eſt tirée des cauſes qui l'engendrent, qui ſont quatre; Nature, vertu, profit, plaiſir qui marchent quelquefois toutes en troupe; autrefois deux ou trois, & aſſés ſouuant vne ſeule. Mais la vertu eſt la plus noble & la plus forte : car elle eſt ſpirituelle, & au cœur comme l'amitié : la nature eſt au ſang, le profit en la bourſe, le plaiſir en quelque partie & ſentiment du corps. Auſſi la vertu eſt plus libre, plus franche & nette : & ſans icelle les autres cauſes ſont chetiues, laſches & caduques. Qui ayme pour la vertu ne ſe laſſe point d'aimer, & ſi l'amitié ſe rompt ne ſe plaint point. Qui ayme pour le profit, ſi elle rompt, ſe plaint impudemment, vient en reproche, qu'il a tout faict, & a tout perdu. Qui aime pour le plaiſir, ſi la volupté ceſſe il ſe ſepare, & s'eſtrange du tout ſans ſe plaindre.

La ſeconde diſtinction, qui eſt pour le regard des perſonnes, ſe faict en trois eſpeces, l'vne eſt en droicte ligne entre ſuperieurs, & inferieurs, & eſt ou naturelle, comme entre pa-

rens & enfans, oncles & nepueus : ou legitime comme entre le Prince & les subjects, le seigneur & les vassaux, le maistre & les seruiteurs, le docteur & le disciple, le prelat ou gouuerneur, & le peuple. Or ceste espece n'est point à proprement parler amitié, tant à cause de la grande disparité qui est entr'eux, qui empesche la priuauté & familiarité & entiere communication, fruict & effect principal de l'amitié, qu'aussi à cause de l'obligation qui y est, qui faict qu'il y a moins de liberté & de nostre chois & affection. Voila pourquoi on leur donne d'autres noms que d'amitié : Car aux inferieurs on requiert d'eux, honeur, respect, obeissance aux superieurs, soin & vigilance enuers les inferieurs. La seconde espece d'amitié pour le regard des personnes est en ligne couchée & collaterale entre pareils ou presque pareils. Et ceste cy est encores double, car ou elle est naturelle, comme entre freres, sœurs, cousins; & ceste cy est plus amitié que la precedente : car il y a moins de disparité. Mais il y a de l'obligation de nature, laquelle comme d'vn costé elle noue & serre, de l'autre elle relasche. Car à cause des biens & partages & des affaires, il faut quelquefois que les freres & parens se heurtent : Outre que souuant la correspondance & relation d'humeurs & volontés, qui est l'essance de l'amitié, ne s'y trouue pas; c'est mon frere, mon parent,

mais il eſt meſchant, ſot : Ou elle eſt libre & volontaire comme entre compagnons & amis, qui ne ſe touchent & tiennent de rien que de la ſeule amitié : & ceſte eſt proprement & vrayement amitié.

2. La troiſieme eſpece touchant les perſonnes, eſt mixte & comme compoſée des deux, dont elle eſt ou doibt eſtre plus forte ; c'eſt la conjugale des mariés, laquelle tient de l'amitié en droicte ligne, à cauſe de la ſupériorité du mary, & inferiorité de la femme ; & de l'amitié collaterale eſtant tous deux de compagnées parties joinctes enſemble & ſe coſtoyans. Dont la femme a eſté tirée non de la teſte ny des pieds, mais du coſté de l'homme. Auſſi les mariés par tout & alternativement exercent & monſtrent toutes ces deux amitiés. En public la droicte ; car la femme ſage honore & reſpecte le mary : en privé, la collateralle privée & familiere. Ceſte amitié de mariage eſt encores d'vn autre façon double & compoſée ; car elle eſt ſpirituelle & corporelle, ce qui n'eſt pas ès autres amitiés, ſinon en celle qui eſt reprouvée par toutes bonnes loix, & par la nature meſme. L'amitié donc conjugale par ces raiſons eſt grande, forte & puiſſante. Il y a toutesfois deux ou trois choſes qui la relaſchent & empeſchent qu'elle puiſſe parvenir à perfection d'amitié ; l'une, qu'il n'y a que l'entrée du mariage libre, car ſon progrès & ſa durée eſt toute contraincte,

forcée, j'entends aux mariages chrestiens, car par tout ailleurs, elle est moins contraincte, à cause des diuorces qui sont permis : l'autre est la foiblesse & insuffisance de la femme qui ne peut respondre & tenir bon à ceste parfaite conference & communication des pensées & jugemens : son ame n'est pas assés forte & ferme pour fournir & soustenir l'estraincte d'vn nœud si fort, si serré, si durable ; c'est comme nouer vne chose forte & grosse auec vne mince & desliée. Ceste cy ne remplissant pas assés, s'eschappe, glisse & se desrobe de l'autre. Encores y a il icy qu'en l'amitié des mariés ils se massent de tant d'autres choses estrangeres, les enfans, les parens d'vne part & d'autre, & tant d'autres fusées à demesler, qui troublent souuent & relaschent vne viue affection.

La troisiesme distinction d'amitié regarde la force & intention, ou la foiblesse & diminution de l'amitié. Selon ceste raison il y a double amitié, la commune & imparfaicte, qui se peut appeller bienvueillance, familiarité, accointance privée, & a une infinité de degrés, l'vne plus estroicte, intime & forte que l'autre : & la parfaicte, qui ne se void point, & est vn Phænix au monde, à peine est elle bien conceue par imagination.

Nous les cognoistrons toutes deux en les despeignant & confrontant ensemble, & recognoissant leurs differences, La commune se peut

baſtir & concilier en peu de temps. De la parfaićte il eſt dit qu'il faut deliberer fort long-temps & manger un muy de ſel.

2. La commune s'acquiert, ſe baſtit & ſe dreſſe par tant de diuerſes occaſions & occurrences vtiles, delectables; dont vn ſage donnoit ces deux moyens d'y paruenir, dire choſes plaiſantes, & faire choſes vtiles; la parfaićte par la ſeule, vraye & viue vertu reciproquement bien cognue.

3. La commune peut eſtre auec & entre pluſieurs, la parfaićte auec vn ſeul qui eſt vn autre ſoy-meſme, & ainſi entre deux ſeulement, qui ne ſont qu'vn. Elle s'impliqueroit, & s'empeſcheroit entre pluſieurs; car ſi deux en meſme temps demandoient eſtre ſecourus, s'ils me demandoient offices contraires, ſi l'vn commettoit à mon ſilence choſe qu'il eſt expedient à l'autre de ſçauoir, quel ordre? Certes la diuiſion eſt ennemie de perfection, & vnion ſa germaine.

4. La commune reçoit du plus & du moins, des exceptions, reſtrictions & modifications, s'eſchauffe ou relaſche, ſubjećte à accès & recès, comme la fievre, ſelon la preſence ou abſence, merites, bienfaićts, &c. la parfaite non, touſiours meſme, marchant d'vn pas égal, ferme, hautain & conſtant.

5. La commune reçoit & a beſoin de pluſieurs regles & precautions données par les

Sages, dont l'vn eſt d'aymer ſans intereſt de la pieté, verité, vertu, *amicus vſque ad aras.* L'autre eſt d'aymer comme ſi l'on auoit à hayr, & hayr comme ſi l'on auoit à aymer, c'eſt à dire, tenir touſiours la bride en la main, & ne s'abandonner pas ſi profuſement, que l'on s'en puiſſe repentir, ſi l'amitié venoit à ſe deſnouer.

Item d'ayder & ſecourir au beſoin ſans eſtre requis: car l'amy eſt honteux, & luy couſte de demander ce qu'il penſe luy eſtre deu: Item n'eſtre importun à ſes amis, comme ceux qui ſe plaignent touſiours à la maniere des femmes. Or toutes ces leçons tres-ſalutaires ès amitiez ordinaires n'ont point de lieu en ceſte ſouueraine & parfaicte amitié.

Nous ſçaurons encore mieux cecy par la peincture & deſcription de la parfaicte amitié qui eſt vne confuſion de deux ames tres-libres, pleine & vniuerſelle. Voicy trois mots. 1. Confuſion, non ſeulement conjonction & joincture, comme des choſes ſolides, leſquelles bien attachées, meſlées & nouées ſoyent elles; ſi peuuent à part elles eſtre ſeparées, & ſe cognoiſſent bien. Les ames en ceſte parfaicte amitié ſont tellement plongées & nouées l'vne dedans l'autre, qu'elles ne ſe peuuent plus rauoir, ny ne veulent, à la maniere des choſes liquides meſlées enſemble. 2. Tres-libre & baſtie par le pur choix, & pure liberté de

la volonté, sans aucune obligation, occasion ny cause estrangere, il n'y a rien qui soit plus libre & volontaire que l'affection. 3. Vniuerselle sans exception aucune de toutes choses, biens, honeurs, jugemens, pensées, volontez, vie. De ceste uniuerselle & si pleine confusion vient que l'vne ne peut prester ny donner à l'autre, & n'y a point entre eux de bienfaict, obligation, recognoissance, remerciement & autres pareils deuoirs, qui sont nourrissiers des amitiez communes, mais tesmoignage de diuision & difference : tout ainsi comme je ne sçay point de gré du seruice que je me fay; ny l'amitié que je me porte ne croist point pour le secours que je m'apporte. Et au mariage mesme pour luy donner quelque ressemblance de ceste diuine liaison, bien qu'il demeure bien au dessoubs : les donations sont deffendues entre le mary & la femme : & s'il y auoit lieu de se pouuoir donner l'un à l'autre, ce seroit celuy qui employeroit son amy, & receuroit le bienfaict, qui obligeroit son compagnon; car cherchant l'vn & l'autre sur-tout & auec faim de s'entrebienfaire, celuy qui en donne l'occasion & en preste la matiere, est celuy qui fait le liberal, donnant ce contentement à son amy d'effectuer ce qu'il desire le plus.

De cette parfaicte amitié & communion, nous auons quelques exemples en l'antiquité. Blosius prins comme tres-grand ami de Tibe-

rius Gracchus ja condemné & interogé ce qu'il eust faict pour luy, ayant respondu toutes choses, il luy fut demandé, comment s'il t'eust prié de mettre le feu aux temples, l'eusses-tu faict ? Il respondit que jamais Gracchus n'eust eu telle volonté, mais que quand il l'eust eu, il y eust obey ; tres-hardie & dangereuse responce. Il pouuoit dire hardiment que Gracchus n'eust jamais eu ceste volonté, c'estoit à luy à en respondre, car comme porte nostre description, l'amy parfaict non seulement sçait & cognoist pleinement la volonté de son amy & cela suffit pour en respondre ; mais il la tient en sa manche, & la possede entierement. Et ce qu'il adjouste que si Gracchus l'eust voulu, il l'eust faict, ce n'est rien dict ; cela n'altere ny n'empire point sa premiere response, qui est de l'asseurance de la volonté de Gracchus. Cecy est des volontez & jugemens, 2. Voyons des biens. Ils estoyent trois amis (ce mot trois heurte nos regles, & fait penser que ce n'estoit encore une amitié du tout parfaicte) deux riches, & vn pauure chargé d'vne mere vieille, & d'vne fille à marier ; cetuy-cy mourant faict son testament, par lequel il legue à un de ses amis de nourrir sa mere & l'entretenir, & à l'autre de marier sa fille, & luy donner le plus grand douaire qu'il pourra : & aduenant que l'vn d'eux vienne à deffaillir, il

ſubſtitue l'autre. Le peuple ſe mocque de ce teſtament, les heritiers l'acceptent auec grand contentement, & chaſcun vient à jouyr de ſon legat ; mais eſtant decedé cinq jours après celuy qui auoit prins la mere ; l'autre ſuruiuant & demeurant uniuerſel heritier entretint ſoigneuſement la mere, & dedans peu de jours il maria en meſme jour ſa fille propre unique, & celle qui luy avoit eſté leguée, leur deſpartant par eſgales parts tout ſon bien. Les ſages ſelon la peincture ſuſdite ont jugé que le premier mourant s'eſtoit montré plus amy, plus liberal, faiſant ſes amis heritiers & leur donnant ce contentement de les employer à ſon beſoin. 3. De la vie, l'hiſtoire eſt notoire de ces deux amis, dont l'un eſtant condamné par le tyran à mourir à certain jour & heure, demande ce delay de reſte pour aller pouruoir à ſes affaires domeſtiques en baillant caution, le tyran luy ayant accordé à ceſte condition, que s'il ne ſe repreſentoit au temps, ſa caution ſouffriroit le ſupplice. Le priſonnier baille ſon amy qui entre en priſon à cette condition : & le temps eſtant venu, & l'amy caution ſe deliberant de mourir, le condamné ne faillit de ſe repreſenter. De quoy le tyran plus qu'esbahy & deliurant tous les deux, les pria de le vouloir receuoir & adopter en leur amitié pour tiers.

CHAPITRE VIII.

De la foy, fidelité, perfidie, secret.

Tous voire les perfides sçauent & confessent que la foy est le lien de la societé humaine, fondement de toute justice, & que sur tout elle doibt estre religieusement obseruée. *Nihil augustius fide, quæ justitiæ fundamentum est, nec ulla res vehementius rempub. continet & vitam. Sanctissimum humani corporis bonum.*

Ante Iouem generata decus divumque hominumque
Qua sine non tellus pacem non æquora norunt,
Justitiæ consors tacitumque; in pectore numen.

Toutesfois le monde est plein de perfides: peu y en a qui bien & entierement gardent leur foy: ils la rompent en diuerses façons, & ne la sentent pas. Moyennant qu'ils trouuent quelque pretexte & couleur, ils pensent estre sauués. Les autres estudient & cherchent des cachettes, fuittes, subtilités: *Quærunt latebras perjurio.* Or pour vuider toutes les difficultés qui sont en ceste matiere & sçauoir au vray comment il s'y faut porter, il y a quatre considerations, ausquelles tout se peut rapporter; les personnes, tant celuy qui donne la foy, que celuy qui la reçoit; la chose subjecte,

dont eſt queſtion, & la maniere que la foy a eſté donnée.

Quant à celuy qui donne la foy, faut qu'il aye puiſſance de ce faire : s'il eſt ſubject d'autruy, il ne la peut donner ; & l'ayant donnée ſans congé & approbation de ſon maiſtre, eſt de nul effet, comm'il fut bien monſtré au Tribun Saturnin & ſes complices, qui ſortis du Capitole (qu'ils auoient pris par rebellion) ſur la foy des Conſuls, ſubjects & officiers de la republique, furent juſtement tués. Mais tout homme libre & à ſoy doibt tenir ſa foy, tant grand ſoit-il & ſouuerain : voire plus eſt grand, plus y eſt il obligé, car plus eſtoit il libre à la donner. Et eſt bien dict qu'autant doibt valoir la ſimple parole du Prince, que le ſerment d'un priué.

Quant à celuy à qui eſt donnée la foy, qui qu'il ſoit, il la luy faut garder, & n'y a que deux exceptions, qui ſont claires, l'vne s'il ne l'auoit pas receue, & ne s'en eſtoit contenté, c'eſt à dire qui auroit demandé autre caution & aſſeurance. Car la foy comme choſe ſacrée doibt eſtre receue tout ſimplement, autrement ce n'eſt plus foy ny fiance, demander oſtages, donner gardes, prendre caution ou gages auec la foy, c'eſt choſe ridicule. Celuy qui eſt tenu ſous garde d'hommes, de muraille ou de ceps, s'il eſchappe & ſe ſauue n'eſt point en faute. La raiſon du Romain eſt

bonne. *Vult sibi quisque credi, & habita fides ipsam sibi obligat fidem : fides requirit fiduciam, & relatiua sunt.* L'autre, si l'ayant acceptée, il la rompoit le premier : *Frangenti fidem, fides frangatur eidem : quando tu me non habes pro Senatore, nec ego te pro Consule.* Le perfide ne merite que la foy luy soit gardée par droict de nature, sauf que depuis il y aye eu accord qui couurit la perfidie, dont ne seroit plus loisible la venger : hors de ces deux cas, il la faut garder à quiconque soit, à son subject comme sera dict. 2. A l'ennemy, tesmoin le beau faict d'Attilius Regulus, la proclamation du Senat Romain contre tous ceux qui auoyent esté congediés par Pyrrhus sur leur foy, & Camillus qui ne vouloit pas seulement auoir part ny se seruir de la perfidie d'autruy, renuoyant les enfans des Falisques auec leur maistre. 3. Au voleur & criminel public, tesmoin le fait de Pompée aux pyrates & brigands, & d'Auguste à Crocotas. 4. Aux ennemis de la religion, à l'exemple de Iosué contre les Gabaonites. Mais il ne la faut bailler à ces deux derniers, voleurs & heretiques, ou apostats, ny la receuoir d'eux : car il ne faut capituler ny traitter sciemment paix & alliance auec telles gens, si ce n'est en extreme necessité, ou pour leur reduction, ou pour vn tres-grand bien public : mais leur estant donnée la faut garder.

Quant à la chose subjecte, si elle est injuste

ou impossible,l'on en est quitte,& estant injuste c'est bien faict de s'en despartir, double faute de la garder. Toute autre excuse hors ces deux, n'est point de mise, comme perte, dommage, desplaisir, incommodité, difficulté, comme ont practiqué souuent les Romains, qui ont rejecté plusieurs auantages grands pour ne rompre leur foy, *quibus tanta vtilitate fides antiquior fuit.*

Quant à la maniere que la foy a esté donnée, c'est où y a plus à douter : car plusieurs pensent, que si elle a esté extorquée ou par force & craincte, ou par fraude & surprise, l'on n'y est point subject, pource qu'en tous les deux cas le promettant n'a point eu de volonté, par laquelle il faut juger toutes choses. Les autres au contraire : & de faict Iosué garda sa foy aux Gabaonites, bien qu'extorquée par grande surprise & faux donné à entendre : & feut declaré depuis qu'il deuoit ainsi faire. Parquoy il semble que l'on peut dire qu'où il y a simple parole & promesse, l'on n'y est point tenu, mais si la foy donnée a esté reuestue & authorisée par serment, comme au faict de Iosué, l'on y est tenu pour le respect du nom de Dieu; mais qu'il est loisible apres en jugement poursuyure reparation de la tromperie,ou violence. La foy donnée auec serment & interuention du nom de Dieu oblige plus que la simple promesse; & l'enfraindre, qui

includ pariure auec la perfidie eſt beaucoup pire. Mais penſer aſſeurer la foy par ſermens nouueaux & eſtranges, comme pluſieurs font, eſt ſuperflu entre gens de bien, & inutile, ſi l'on veut eſtre deſloyal. Le meilleur eſt de jurer par le Dieu Eternel, vengeur des moqueurs de ſon nom, & infracteurs de la foy.

La perfidie & le parjure eſt plus execrable que l'atheiſme. L'Atheiſte qui ne croit point de Dieu ne luy faict pas tant d'injures, ne pensant point qu'il y en aye, que celuy qui le ſçait, le croit, & le pariure par moquerie. Celuy qui jure pour tromper, ſe moque euidement de Dieu, & ne crainct que l'homme. C'eſt moindre mal de meſcroire Dieu, que s'en moquer. L'horreur & le dereglement de la perfidie & du pariure ne ſçauroit eſtre plus richement depeinct qu'il a eſté par vn ancien, diſant que c'eſt donner teſmoignage de meſpriſer Dieu, & craindre les hommes. Qu'y a-il plus monſtrueux, que d'eſtre couard à l'endroict des hommes, & braue à l'endroict de Dieu; Le perfide eſt apres traiſtre & ennemy capital de la ſocieté humaine : Car il rompt & deſtruict la liaiſon d'icelle, & tout commerce qui eſt la parolle, laquelle ſi elle faut, nous ne nous tenons plus.

A l'obſeruation de la foy appartient la garde fidele du ſecret d'autruy. Or c'eſt vne importune garde, meſmement des grands; qui s'en peut

peut paſſer faict ſagement, mais encores faut-il fuir à le ſçauoir, comme fiſt ce poëte à Lyſmacus. Qui prend en garde le ſecret d'autruy ſe met plus en peine qu'il ne penſe : car outre le ſoin qu'il prend ſur ſoy de le bien garder, il s'oblige à ſe faindre & deſaduouër ſa penſée, choſe qui faſche fort à vn cœur noble & genereux. Toutesfois qui le prend en garde le doibt tenir religieuſement : & pour ce faire & eſtre bon ſecretaire, il le doibt eſtre par nature, & non par art, ny par obligation.

CHAPITRE IX.

Verité, & admonition libre.

L'Admonition libre & cordialle eſt vne tres-ſalutaire & excellente medecine : c'eſt le meilleur office d'amitié, c'eſt aimer ſainement, que d'entreprendre à bleſſer & offenſer vn peu, pour profiter beaucoup : c'eſt vn des plus ſpeciaux & plus vtiles commandemens euangeliques. *Si peccauerit in te frater tuus, corripe illum, &c.*

Tous ont quelquefois beſoin de ce remede : mais ſur tout ceux qui ſont en grande proſperité : car il eſt tres-difficile d'eſtre heureux & ſage tout en ſemble. Et les Princes qui ſouſ-

tiennent vne vie tant publique, ont à fournir à tant de choses, ne voyent & n'entendent que par les yeux & les oreilles d'autruy: & tant de choses leur sont celées. Ils ont vn extreme besoin d'estre aduertis, autrement ils courent grande fortune, ou ils sont bien sages.

Ce bon office est rendu de bien peu de gens: il y faut, disent les Sages, trois choses; jugement ou discretion, liberté courageuse, amitié & fidelité. Elles s'assaisonnent ensemble. Peu s'en meslent par crainte de desplaire, ou faute de vraye amitié: & de ceux qui s'en meslent, peu le sçauent bien faire. Or s'il est mal faict, comm'vne medecine donnée mal à propos, blesse sans profit, & produict presque le mesme effect auec douleur, que faict la flatterie auec plaisir. Estre loué, & estre reprins mal à propos, c'est mesme blesseure, & chose pareillement laide à celui qui le faict. La verité toute noble qu'elle est, si n'a-elle pas ce priuilege d'estre employée à toute heure, & en toute sorte. Vne saincte remonstrance peut bien estre appliquée vitieusement.

Les aduis & precautions pour s'y bien gouuerner seront ceux-cy, s'entend où n'y a point grande priuauté, familiarité, confidence, ny d'authorité & puissance: car en ces cas n'y a lieu de garder si soigneusement ces regles suyuantes. 1. Obseruer le lieu & le temps: que ce ne soit en temps ny lieu de feste & de grande

joye ; ce feroit comme l'on dict troubler toute la feste : ny de tristesse & aduersité ; ce feroit lors vn tour d'hostilité, vouloir acheuer du tout, & accabler, c'est lors la saison de secourir & consoler. *Crudelis in re aduersa objurgatio : Damnare est objurgare, cum auxilio est opus.* Le Roy Perseus se voyant ainsi traitté par deux de ses familiers les tua. 2. Non pour toutes fautes indifferemment, non pour les legeres & petites, c'est estre ennuyeux & importun & trop ambitieux repreneur. L'on pourroit dire: il m'en veut, ny pour les grandes & dangereuses, lesquelles l'on sent assez, & l'on s'en crainct d'estre en peine : Il penseroit que l'on le guette. 3. Secrettement & non deuant tesmoins, pour ne luy faire honte, comm'il aduint à vn jeune homme, qui là receut si grande honte estant reprins de Pythagoras, qu'il s'en pendit : & Plutarque estime que ce fust pour cela qu'Alexandre tua son ami Clitus, de ce qu'il le reprenoit en compagnie : mais principalement que ce ne soit deuant ceux, desquels l'admonesté requiert estre approuué & estimé, comme deuant sa partie en mariage deuant ses enfans, ses disciples. 4. D'vne naifueté & franchise simple, nonchalante, sans aucun interest particulier, ou esmotion tant petite soit elle : 5. Se comprendre en la faute & vser de termes generaux, nous nous oublions, à quoy pensons nous ? 6. Commencer par louanges & finir par

offres de seruice & secours, cela destrempe fort l'aigreur de la correction, & la faict aualler plus doucement, telle & telle chose vous sied fort bien, non pas si bien telle & telle. Il y a bien à dire entre celles-là & celles icy : l'on ne diroit jamais qu'elles sortent de mesme ouurier. 7. Exprimer la faute par mots, qui soient au dessous de poids, de mesure de la faute. Vous n'y aués pas du tout bien pensé, au lieu de dire vous aués mal faict : ne receués point ceste femme qui vous ruynera, au lieu de dire ne l'appellés point, car vous vous ruynés pour elle ; ne disputés point auec tel, au lieu de dire ne luy portés point d'enuie. 8. Apres l'admonition acheuée ne s'en faut aller tout court, mais continuer d'entretenir par autres propos communs & plaisans.

CHAPITRE X.

De la flatterie, menterie & dissimulation.

FLATTERIE est vn poison tres-dangereux à tous particuliers, & la presque vnique cause de la ruyne du Prince & de l'estat : est pire que faux tesmoignage, lequel ne corrompt pas le Iuge, mais le trompe seulement, luy faisant donner meschante sentence contre sa vo-

lonté & jugement : mais la flatterie corrompt le jugement, enchante l'esprit, & le rend inhabille à plus cognoistre la verité. Et si le Prince est vne fois corrompu de flatterie, il faudra meshuy que tous ceux qui sont autour de luy, s'ils se veulent sauuer, soyent flatteurs. C'est vne chose donc autant pernicieuse comme la verité est excellente : car c'est corruption de la verité. C'est aussi vn vilain vice d'ame lasche, basse & belistresse, aussi laid & meschant à l'homme, que l'impudence à la femme. *Vt matrona meretrici dispar erit, atque discolor infido scurræ distabit amicus.* Aussi sont comparez les flatteurs aux putains, empoisonneurs, vendeurs d'huyle, questeurs de repeuës franches, aux loups : & dict vn autre Sage, qu'il vaudroit mieux tomber entre les corbeaux que flatteurs.

Il y a deux sortes de gens subjects à estre flattés, c'est à dire à qui ne manquent jamais gens qui leur fournissent de ceste marchandise, & qui aussi aisement s'y laissent prendre; sçauoir les Princes, chez qui les marchands gaignent credit par là, & les femmes : car il n'y a rien si propre & ordinaire à corrompre la chasteté des femmes, que les paistre & entretenir de leurs louanges.

La flatterie est tres-difficile à euiter & à s'en garder, non seulement aux femmes à cause de leur foiblesse & de leur naturel plein de

vanité & amateur de louange : & aux Princes à cause que sont leurs parens, amis, premiers officiers, & ceux dont ils ne se peuuent passer, qui sont ce mestier. Alexandre, ce grand Roy & Philosophe ne s'en peut deffendre : & n'y a aucun des priuez, qui ne fist pis que les Roys s'il estoit assiduellement essayé & corrompu par ceste canaille de gens comm'ils sont: mais generalement à tous, d'autant qu'elle est mal-aisée à descouurir : car elle est si bien fardée & couuerte du visage d'amitié, qu'il est mal-aisé de la discerner. Elle en vsurpe les offices, en a la voix, en porte le nom & le contrefaict si artificiellement, que vous diriez que c'est elle. Elle estudie d'aggréer & complaire ; elle honore & louë ; elle s'embesoigne fort, & se remue pour le bien & seruice, s'accomode aux volontez & humeurs: Quoy plus ? elle entreprend mesme le plus haut & plus propre poinct d'amitié qui est de monstrer & reprendre librement. Bref le flatteur se veut dire & monstrer superieur en amour, à celuy qu'il flatte. Mais au rebours n'y a rien plus contraire à l'amitié, que la mesdisance, l'injure, l'inimitié toute ouuerte: c'est la peste & la poison de la vraye amitié ; elles sont du tout incompatibles : *non potes me simul amico & adulatore vti.* Meilleurs sont les aigreurs & poinctures de l'amy que les baisers du flatteur : *meliora vulnera diligentis, quam oscula blandientis.*

Parquoy pour ne s'y mesconter, voicy par sa vraye peinture les moyens de la bien recognoistre & remarquer d'auec la vraye amitié. 1. La flatterie est bien tost suyuie de l'interest particulier, & en cela se cognoist : l'amy ne cherche point le sien. 2. Le flatteur est changeant & diuers en ses jugemens, comme le miroir & la cire, qui reçoit toutes formes : C'est vn chameleon, vn polypus : faignés de louër ou vituperer & hayr, il en fera tout de mesmes, se pliant & accommodant selon qu'il cognoistra estre en l'ame du flatté. L'amy est ferme & constant. 3. Il se porte trop ambitieusement & chaudement en tout ce qu'il faict, au sceu & veu du flatté, à louër & s'offrir à seruir. Il ne tient pas moderation aux actions externes, & au contraire, au dedans il n'a aucune affection ; c'est tout au rebours de l'amy. 4. Il cede & donne tousiours le haut bout & la victoire au flatté, & luy applaudit, n'ayant autre but que de plaire, tellement qu'il louë & tout & trop, voire quelquefois à ses despens, se blasmant & humiliant comme le luiteur, qui se baisse pour mieux atterer son compagnon. L'amy va rondement, ne se soucie s'il a le premier ou second lieu, & ne regarde pas tant à plaire comme d'estre vtile & profiter, soit il doucement ou rudement; comme le bon medecin à son malade pour le guerir. 5. Il veut quelquefois vsurper la liberté

de l'amy à reprendre : Mais c'eſt bien à gauche. Car il s'arreſtera à de petites & legeres choſes, faignant n'en voir & n'en ſentir de plus grandes : il fera le rude cenſeur contre les autres parens, ſeruiteurs du flatté, de ce qu'ils ne font leur deuoir enuers luy : Ou bien faindra d'auoir entendu quelques legeres accuſations contre luy, & eſtre en grande peine d'en ſçauoir la verité de luy meſmes : & venant le flatté à les nier, ou s'en excuſer, il prend de là occaſion de le louer plus fort. Ie m'en esbahiſſois bien, dira il, & ne le pouuois croire ? car ie voy le contraire : comment prendriés vous de l'autruy : vous donnés tout le voſtre, & ne vous ſouciés d'en auoir. Ou bien ſe ſeruira de reprehenſion pour dauantage flatter, quil n'a pas aſſés de ſoin de ſoy, n'eſpargner pas aſſés ſa perſonne ſi requiſe au public, comme fit vn ſenateur à Tibere en plein Senat auec mauuais odeur. 6. Bref i'acheueray par ce mot que l'amy touſiours regarde, ſert, procure, & pouſſe à ce qui eſt de la raiſon, de l'honeſte & du deuoir ; le flatteur à ce qui eſt de la paſſion, du plaiſir, & qui eſt ja malade en l'ame du flatté. Donc il eſt inſtrument propre à toutes choſes de volupté & de desbauche, & non à ce qui eſt honeſte ou penible & dangereux, il ſemble le ſinge qui n'eſtant propre à aucun ſeruice, comme les autres animaux, pour ſa part il ſert de jouët & de riſée.

A la flatterie est fort conioinct & allié le mentir, vice vilain; dont disoit vn ancien que c'estoit aux esclaues de mentir, & aux libres de dire verité. Quelle plus grande lascheté que se desdire de sa propre science? Le premier traict de la corruption des mœurs est le bannissement de verité, comme au contraire, dict Pindare: Estre veritable est le commencement de grande vertu: Et pernicieux à la societé humaine. Nous ne sommes hommes, & ne nous tenons les vns aux autres, comme a esté dit, si elle nous faut. Certes le silence est plus sociable que le parler faux. Si le mensonge n'auoit qu'vn visage comme la verité, encores y auroit il quelque remede, car nous prendrions pour certain le contraire de ce que dict le menteur: Mais le reuers de la verité a cent mille figures, & vn champ indefini. Le bien, c'est à dire la vertu & la verité est fini & certain, comme n'y a qu'vne voye au blanc: le mal, c'est à dire le vice, l'erreur & le mensonge est infini & incertain, car mille moyens à se desuoyer du blanc. Certes si l'on cognoissoit l'horreur & le poids du mensonge, l'on le poursuyuroit à fer & à feu. Et ceux qui ont en charge de la ieunesse deuroient auec toute instance empescher & combattre la naissance & le progrès de ce vice, & puis de l'opiniastreté, & de bonne heure, car tousionrs croissent.

Il y a vne menterie couuerte & desguisée,

qui est la faintise & dissimulation (qualité notable des courtisans, tenue en credit parmy eux comme vertu) vice d'ame lasche & basse, se desguiser, se cacher sous vn masque, n'oser se monstrer, & se faire voir tel que l'on est, c'est vne humeur couarde & seruile.

Or qui faict profession de ce beau mestier, vit en grande peine ; c'est vne grande inquietude, que de vouloir paroistre autre que l'on n'est, & auoir l'œil à soy, pour la craincte que l'on a d'estre descouuert. Le soin de cacher son naturel est vne gehenne, estre descouuert vne confusion. Il n'est tel plaisir que viure au naturel ; & vaut mieux estre moins estimé, & viure ouuertement, que d'auoir tant de peine à se contrefaire & tenir couuert : la franchise est chose si belle & si noble !

Mais c'est vn pauure mestier de ces gens, car la dissimulation ne se porte gueres loin : Elle est tost descouuerte, selon le dire, que les choses fainctes & violentes ne durent gueres. & le salaire à telles gens est que l'on ne se fie point en eux, ny ne les croit-on, quand ils disent verité : l'on tient pour apocryphe, voire pour piperie tout ce qui vient d'eux.

Or il y a icy lieu de prudence & de mediocrité : Car si le naturel est difforme, vicieux & offensif à autruy, il le faut contraindre, ou pour mieux dire corriger. Il y a differance entre viure franchement & viure nonchalam-

ment. Item il ne faut tousiours dire tout, c'est sottise : mais ce que l'on dict, faut qu'il soit tel que l'on pense.

Il y a deux sortes de gens, ausquels la faintise est excusable, voire aucunement requise, mais pour diuerses raisons, sçauoir le Prince, pour l'vtilité publique, pour le bien & repos sien & de l'estat, comme a esté dict cy dessus : Et les femmes pour la bienseance, car la liberté trop franche & hardie leur est messeante & gauchit à l'impudence. Les petits desguisemens, faire la petite bouche, les figures & faintises, qui sentent à la pudeur & modestie, ne trompent personne que les sots, & leur sient fort bien, sont là au siege d'honeur. Mais c'est chose qu'il ne faut point estre en peine de leur apprendre : car l'hypocrisie est comme naturelle en elles. Elles y sont toutes formées, & s'en seruent par tout & trop, visage, vestements, parolles, contenances, rire, plourer, & l'exercent non seulement enuers leurs maris viuants, mais encores apres leur mort. Elles feignent vn grand dueil & souuent au dedans rient. *Jactantius mærent quæ minus dolent.*



CHAPITRE XI.

Du bien faict, obligation, & recognoiſſance.

LA ſcience & matiere du bien faict & la recognoiſſance de l'obligation, actiue & paſſiue, eſt grande, de grand vſage, & fort ſubtile. C'eſt en quoy nous faillons le plus : Nous ne ſçauons ny bien faire, ny le recognoiſtre. Il ſemble que la grace, tant le merite que la recognoiſſance ſoit couruée, & la vengeance ou la meſcognoiſſance ſoit à gain, tant nous y ſommes plus prompts & ardens. *Gratia oneri eſt, ultio in quæſtu habetur : altius injuriæ quam merita deſcendunt.* Nous parlerons donc icy premierement du merite & bienfaict, où nous comprenons l'humanité, liberalité, aumoſne, & leurs contraires, inhumanité, cruauté : Et puis de l'obligation, recognoiſſance & meſcognoiſſance, ou ingratitude & vengeance.

Dieu, nature, & toute raiſon nous conuient à bien faire & meriter d'autruy ; Dieu par ſon exemple & ſon naturel, qui eſt toute bonté ; & ne ſçaurions mieux imiter Dieu que par ce moyen : *nulla re propius ad Dei naturam accedimus, quam beneficentia. Deus eſt mortalem ſuccurrere mortali ;* Nature, teſmoin qu'vn chacun ſe delecte à voir celuy à qui il a bien

faict : c'est son semblable, *nihil tam secundam naturam, quam juvare consortem naturæ.* C'est l'œuure de l'homme de bien & genereux, de bienfaire & meriter d'autruy, voire d'en chercher les occasions : *liberalis etiam dandi causas quærit :* Et dict on que le bon sang ne peut mentir ny faillir au besoin. C'est grandeur de donner, petitesse de prendre : *Beatius est dare quam accipere :* Qui donne se faict honeur, se rend maistre du preneur ; qui prend se vend : Qui premier, dict quelcun, a inuenté les bienfaicts, a forgé des ceps & manottes pour lier & captiuer autruy : Dont plusieurs ont refusé de prendre, pour ne blesser leur liberté, specialement de ceux qu'ils ne vouloyent aymer ny recognoistre, comme porte le conseil des sages, ne prendre du meschant, pour ne luy estre tenu. Cesar disoit qu'il n'arriuoit aucune voix à ses oreilles plus plaisante, que prieres & demandes : c'est le mot de grandeur, demandes moy : *inuoca me in die tribulationis (eruam te) & honorificabis me.* C'est aussi le plus noble & honorable vsage de nos moyens, lesquels cependant que les tenons & possedons priuement, portent des noms vils & abjects, maisons, terres, deniers : mais estans mis au jour & employez au secours d'autruy, sont ennoblis de tiltres nouueaux, illustres, bienfaicts, liberalités, magnificences. C'est la meilleure & plus vtile emploitte qui soit : *ars quæstuosissima,*

optima negotiatio, par laquelle le principal eſt bien aſſeuré, & le profit en eſt tres-grand. Et à vray dire l'homme n'a rien vraiement ſien, que ce qu'il donne, car ce que l'on retient & garde ſi ſerré, ſe gaſte, diminue, & eſchappe par tant d'accidens & la mort enfin : Mais ce qui eſt donné, ne ſe peut deperir ou enuieillir: Dont Marc Antoine abbatu de la fortune, & ne luy reſtant plus que le droict de mourir, s'eſcria n'auoir plus rien, que ce qu'il auoit donné : *hoc habeo quodcunque dedi.* C'eſt donc vne tres-belle & noble choſe en tout ſens, que ceſte douce, debonnaire & prompte volonté de bien faire à tous ; comm'au contraire n'y a vice plus vilain & deteſtable, que la cruauté, & contre Nature, donc auſſi eſt appellée inhumanité. Laquelle vient de cauſe contraire à celle du bienfaict ; ſçauoir de couardiſe & laſcheté, comme a eſté dict.

Il y a deux façons de bien faire à autruy, en luy profitant & en luy plaiſant : par le premier l'on eſt admiré, eſtimé : pour le ſecond l'on eſt aymé & bien voulu. Le premier eſt beaucoup meilleur ; il regarde la neceſſité & le beſoin, c'eſt agir en pere & en vray amy : plus y a doubles bienfaicts, les vns ſont deuoirs, qui ſortent d'obli[illegible]ion naturelle, ou legitime ; les aut[illegible]t merites & libres, qui partent d'[illegible]e. Ceux-cy ſemblent plus nobles, T[illegible] ceux-là ſe font auec af-

tention & affection, bien qu'ils soient deubs, sont excellens.

Le bienfaict & le merite n'est pas proprement ce qui se donne, se voit, se touche; ce n'en est que la matiere grosse, la marque, la monstre; Mais c'est la bonne volonté. Le dehors est quelquefois petit, & le dedans est tres-grand; car ça esté auec vne tres-grande fain & affection, jusques à en chercher les occasions, on a donné tant que l'on a peu, & de ce qui faisoit besoin, où estoit le plus cher : *in beneficio hoc suspiciendum quod alteri dedit, ablaturus sibi, vtilitatis suæ oblitus :* Au rebours de don grand, la grace petite; car c'est à regret, s'il le faict demander & marchander long temps, & songe s'il le donneroit : c'est de son trop auec parade; le faict fort valoir; le donne plus à soy & son ambition qu'à la necessité & au bien du receuant. Item le dehors peut estre incontinent rauy, esuanouy, le dedans demoure ferme; la liberté, santé, l'honeur, qui vient d'estre donné, peut estre tout à l'instant enleué & emporté par vn autre accident, le bienfaict nonobstant demoure entier.

Les aduis pour se conduire au bienfaict seront ceux-cy, selon l'instruction des sages. Premierement à qui? à tous? Il semble que bien faire aux meschans & indignes, c'est faire tout en vn coup plusieurs fautes, cela donne mauuais nom au donneur, entretient & eschauffe la

malice, rend ce qui appartient à la vertu & au merite, comme aussi au vice. Certes les graces libres & fauorables ne sont deuës qu'aux bons & dignes, mais en la necessité & en la generalité, tout est commun. En ces deux cas les meschans & ingrats y ont part, s'ils sont en necessité, ou bien s'ils sont tellement meslés auec les bons, que les vns n'en puissent auoir sans les autres. Car il vaut mieux bien faire aux indignes, à cause des bons, que d'en priuer les bons à cause des meschans. Ainsi faict Dieu du bien à tous, pleuuant & eslanceant ses rayons indifferemment: Mais ses dons speciaux, il ne les donne qu'à ceux qu'il a choisis pour siens; *non est bonum sumere panem filiorum & projicere canibus. Multum refert vtrum aliquem non excludas an eligas.* Au besoin donc, en l'affliction & necessité, il faut bien faire à tous: *hominibus prodesse natura jubet vbicunque homini beneficio locus.* Nature & l'humanité nous apprend de regarder, & nous prester à ceux qui nous tendent les bras, & non à ceux qui nous tournent le dos? A ceux plustost à qui nous pouuons faire du bien qu'à ceux qui nous en peuuent faire. C'est generosité se mettre du party battu de la fortune, pour secourir les affligés, & soustraire autant de matiere à l'orgueil & impetuosité du victorieux, comme fit Chelonis fille & femme de Roy, laquelle ayant son pere & son mary [illegible] ensemble, lors que le mary

euſt le deſſus contre ſon pere, fit la bonne fille, ſuyuant & ſeruant ſon pere par tout en ſes afflictions : puis venant la chanſſe à tourner, & ſon pere eſtant le maiſtre, ſe tourna du coſté de ſon mary, l'accompagnant en toutes ſes trauerſes.

En ſecond lieu, il faut bien faire volontiers, & gayement : *non ex triſtitia aut neceſſitate, hilarem datorem diligit Deus : Bis eſt gratum, quod opus eſt, ſi vltro offeras*, ſans ſe laiſſer prier ny preſſer, autrement ce ne ſera point agreable ; *Nemo lubenter debet quod non accepit ſed expreſſit* : Ce qui eſt accordé à force de prieres eſt bien cherement vendu ; *non tulit gratis, qui accepit rogans, imo nihil charius emitur, quam quod precibus*. Celuy qui prie s'humilie, ſe confeſſe inferieur, couure ſon viſage de honte, honore grandement celuy qu'il prie : dont diſoit Ceſar, apres s'eſtre desfaict de Pompée, qu'il ne preſtoit plus volontiers l'oreille, & ne plaiſoit tant en aucune choſe, que d'eſtre prié : & à ces fins donnoit eſperance à tous, voire aux ennemis, qu'ils obtiendroient tout ce qu'ils demanderoient. Les graces ſont veſtues de robbes transparentes & deſceintes, libres, non contrainctes.

Toſt & promptement : ceſtuy-cy ſemble deſpendre du precedent, les bienfaicts s'eſtiment au pris de la volonté ; Or qui demoure long temps à ſecourir & donner, ſemble auoir

esté long tems sans le vouloir, *qui tardè fecit, diu noluit.* Comme au rebours la promptitude redouble le bien faict : *bis dat, qui celeriter.* La neutralité & l'amusement qui se faict icy, n'est approuué de personne que des affronteurs. Il faut vser de diligence en tout cas. Il y a donc icy cinq manieres de proceder, dont les trois sont reprouuées, refuser & tard, c'est double injure : refuser tost, & donner tard sont presque tout vn : Et y en a qui s'offenseroient moins de prompt refus : *Minus decipitur, cui negantur celeriter.* C'est donc le bon de donner tost ; mais l'excellent est d'anticiper la demande, deuiner la necessité & le desir.

Sans esperance de reddition, c'est où gist principalement la force & vertu du bienfaict: Si c'est vertu, elle n'est point mercenaire, *tunc est virtus dare beneficia non reditura.* Le bienfaict est moins richement assigné, où y a retrogradation & reflexion, mais quand il n'y a point de lieu de reuanche, voire l'on ne sçait d'où vient le bien, là le bien faict est justement en son lustre. Si l'on regarde à la pareille, l'on donnera tard, & à peu. Or il vaut beaucoup mieux renoncer à toute pareille, que laisser à bien faire & meriter : cherchant ce payement [illegible] & accidental, l'on se priue du [illegible] ay, qui est la joye & gratification [illegible] d'auoir bien faict. Aussi ne faut-il [illegible] deux fois d'vne mesme

chose : faire injure est de soy vilain & abominable, & n'y faut autre chose pour s'en garder : Aussi bien meriter d'autruy, est beau & noble, & ne faut autre chose pour s'y eschauffer. Et en vn mot, ce n'est pas bien faire, si l'on regarde à la pareille, c'est trafiquer & mettre à profit : *Non est beneficium quod in quæstum mittitur.* Il ne faut pas confondre & mesler des actions tant diuerses : *demus beneficia, non fœneremus.* Tels meritent bien d'estre trompés qui s'y attendent : *dignus est decipi, qui de recipiendo cogitaret, cum daret.* Celle n'est femme de bien, qui pour mieux r'appeller & rechauffer, ou par crainte refuse : *quæ quia non licuit non dedit, ipsa dedit* : Aussi ne merite celui qui faict bien pour le sauoir. Les graces sont vierges, sans esperance de retour, dict Hesiode.

Bien faire à la façon que desire ; & qui vient à gré à celuy qui reçoit afin qu'il cognoisse & sente que c'est vrayement à luy que l'on l'a faict. Surquoy est à sçauoir qu'il y a doubles bienfaicts : les vns sont honorables à celuy qui les reçoit, dont ils se doiuent faire en public : Les autres vtiles qui secourent à l'indigence, foiblesse, honte & autre necessité du receuant. Ceux-cy se doiuent faire secrettement, voire s'il est besoin que celui seul le sçache qui le reçoit, & s'il sert au receuant d'ignorer d'où le bien vient (pource que peut

eſtre il eſt touché de honte, qui l'empeſcheroit de prendre, encores qu'il en euſt beſoin.) Il eſt bon & expedient de luy celer, & luy faire couler le bien, & ſecours par ſous main. C'eſt aſſés que le bienfaicteur le ſçache, & ſa conſcience luy ſerue de teſmoin, qui en vaut mille.

Sans leſion ou offenſe d'autruy, & ſans prejudice de la juſtice : bien faire ſans malfaire : donner l'vn aux deſpens de l'autre, c'eſt ſacrifier le fils en la preſence du pere, dit le Sage.

Et prudemment : l'on eſt quelquefois bien empeſché à reſpondre aux demandes & prieres, à les accorder ou refuſer. Ceſte difficulté vient du mauuais naturel de l'homme, meſmement du demandeur, qui ſe faſche par trop de ſouffrir vn refus, tant juſte ſoit-il & tant doux. C'eſt pourquoy aucuns accordent & promettent tout, teſmoignage de foibleſſe, voire ne pouuants, ou qui pis eſt, ne voulans tenir & remettans à vuider la difficulté au point de l'execution, ils ſe fient que pluſieurs choſes arriueront qui pourront empeſcher & troubler l'effect de la promeſſe, & ainſi deliureront le prometteur de ſon obligation; ou bien eſtant queſtion de tenir, l'on trouuera des excuſes & des eſchappatoires, & cependant contente pour l'heure le demandeur. Mais tout ce[illegible] eſt reprouué; il ne faut accorder ny pro[illegible] que ce que lon peut, doit,

& veut tenir. Et se trouuant entre ces deux dangers de mal promettre, car il est ou injuste, ou indigne & messeant, ou faire vn refus qui irritera & causera quelque sedition ou ruine, l'aduis est de rompre le coup, ou en dilayant la responce ou bien composant tellement la promesse en termes generaux ou ambigus, qu'elle n'oblique point precisement. Il y a icy de la subtilité & finesse esloignée de la franchise, mais l'iniustice du demandeur en est cause & le merite.

D'un cœur humain & affection cordialle, *homo sum, humani à me nihil alienum puto*; Specialement enuers les affligés, & indigens, c'est ce qu'on appelle misericorde. Ceux qui n'ont ceste affection, ἄστοργοι *& immanes*, sont inhumains, & marques pour n'estre des bons & élus. Mais c'est d'vne forte, ferme & genereuse, & non d'vne molle, effeminée, & troublée. C'est vne passion vicieuse & qui peut tomber en meschante ame, de laquelle il est parlé en son lieu : car il y a bonne & mauuaise misericorde. Il faut secourir aux affligés sans s'affliger & adapter à soy le mal d'autruy, n'y rien raualler de la justice & dignité, car Dieu dict qu'il ne faut point auoir pitié du pauure en jugement : ainsi Dieu & les Saincts sont dicts misericordieux & pitoyables.

Sans se jacter, en faire feste ny bruict, c'est espece de reproche : ces vanteries ostent tant

la grace, voire descrient odieux les bienfaicts : *hoc est in odium beneficia perducere.* C'est en ce sens qu'il est dict, que le bienfacteur doibt oublier les bienfaicts.

Continuer & par nouueaux bienfaicts confirmer & rajeunir les vieux (cela conuie tout le monde à l'aimer & rechercher son amitié) & jamais ne se repentir des vieux, quoy qu'on sente auoir semé en terre sterile & ingrate : *beneficij sui etiam infælicitas placeat, nusquam hæc vox, vellem non fecisse.* L'ingrat ne fait tort qu'à soy ; le bienfaict pour cela n'est pas perdu : c'est vne chose consacrée, qui ne peut estre violée ny estraincte par le vice d'autruy. Et pource qu'vn autre est meschant, ne faut pas laisser d'estre bon & de continuer son office : mais qui plus est, l'œuure du noble cœur & genereux est, en continuant à bien faire, rompre & vaincre la malice & ingratitude d'autruy & le remettre en santé : *optimi viri & ingentis animi est tandiu ferre ingratum, donec feceris gratum : vincit malos pertinax bonitas.*

Sans troubler ou importuner le receuant, en sa jouyssance, comme font ceux qui ayant donné une digni[illegible] ou charge à quelcun, veulent encore [illegible] l'exercer, ou bien luy procurer vn bien [illegible] puis en tirer tout ce qu'il leur plair[illegible] qui a receu ce bien ne le doibt c[illegible] pour ce n'est point ingrat : & le bienfacteur efface son bienfaict.

& cancelle l'obligation. Vn de nos Papes refusant à un cardinal, qui le prioit peut estre de chose injuste, & luy alleguant d'estre cause qu'il estoit pape, respondit bien, laisse-moi donc estre pape, & ne m'ostes que tu m'as donné. Après ces regles & aduis de bien faire, il est à sçauoir qu'il y a des bienfaicts plus receuables & agreables les vns que les autres, & qui sont plus ou moins obligeans : ceux-là sont les mieux venus qui sortent de main amie, de ceux que l'on est disposé d'aimer sans ceste occasion : au contraire il est grief d'estre obligé à celuy qui ne plaist, & auquel on ne veut rien deuoir. Ceux aussi qui viennent de la main de celuy qui y est aucunement obligé; car il y a de justice, & obligent moins. Ceux qui sont faits en la necessité & au grand besoin, ceux-cy ont une grande force ; ils font oublier toutes les injures & offenses passées, s'il y en avoit eu, & obligent fort ; comme au contraire, le refus en telle saison est fort injurieux, & faict oublier tous les precedens bienfaicts. Ceux qui se peuuent recognoistre & receuoir la pareille, comme au contraire les autres engendrent hayne : car celuy qui se sent du tout obligé sans pouuoir payer, toutesfois qu'il void son bienfacteur, il pense voir le tesmoin de son impuissance ou ingratitude, & luy faict mal au cœur. Il y en a qui plus sont honestes &

gracieux, plus sont poysans au receuant, s'il est homme d'honeur, comme ceux qui lient la conscience, la volonté, car ils serrent bien plus & le font demeurer en ceruelle & en crainćte de s'oublier & faillir. L'on est bien plus prisonnier soubs la parolle que soubs la clef. Il vaut mieux estre attaché par les liens ciuils & publics, que par la loy d'honnesteté & de conscience ; plustost deux notaires qu'vn. Ie me fie en vous, en vostre foy & conscience ; cestuy-cy fait plus d'honeur, mais estrainćt, serre, solicite & presse bien plus : en celuy - là l'on s'y porte plus laschement, car l'on se fie que la loy & les attaches externes resueilleront assez quand il faudra. Où y a de la contrainćte, la volonté se relasche : où y a moins de contrainćte, la volonté se resserre : *quod me jus cogit, vix à voluntate impetrem.*

Du bienfaićt naist l'obligation, & d'elle aussi il en sort & est produit ; ainsi est-il l'enfant & le pere, l'effet & la cause, & y a double obligation, aćtiue & passiue. Les parens, les Princes & superieurs, par deuoir de leur charge sont tenus de bienfaire & profiter à ceux qui leur sont commis, recommandez par la nature ou par la loy ; & generallement tous ayans moyens envers tous necessiteux & affligez par le commandement de nature. Voila l'obligation premiere, puis des faićts ; soyent-ils deubs

deubs & emanez de cefte premiere obligation, ou bien libres & purs merites, fort l'obligation feconde & acquife, par laquelle les receuans font tenus à la recognoiffance & remerciement : tout cecy eft fignifié par Hefiode, qui a fait les graces, trois en nombre & s'entretenans par les mains.

La premiere obligation s'aquitte par les bons offices d'vn chacun, qui eft en quelque charge, lefquels feront tantoft difcourus en la feconde partie, qui eft deuoirs particuliers : mais elle s'affermit & fe relafche & amoindrit accidentallement, par les conditions & le faict de ceux qui les reçoiuent. Car leurs offenfes, ingratitudes & indignités defchargent aucunement ceux qui font obligés d'en auoir foin : & femble que l'on en peut prefque autant dire de leurs deffauts naturels. L'on peut juftement moins aymer fon enfant, fon coufin, fon fubject non feulement malitieux & indigne, mais encores laid, boffu, malheureux, mal né ; Dieu mefmes luy en a rabbatu cela de fon pris & eftimation naturelle : mais il faut en fe refroidiffant garder moderation & juftice : car cecy ne touche pas le fecours de la néceffité, & les offices deus par la raifon publique, mais l'attention & affection qui eft l'interne obligation.

La feconde obligation née des bienfaicts eft celle que nous auons à traitter & regler

maintenant : premierement la loy de recognoiſſance & remerciement eſt naturelle, teſmoins les beſtes, non ſeulement priuées & domeſtiques, mais farouches & ſauuages, auſquelles ſe trouuent de notables exemples de recognoiſſance, comme du Lyon enuers l'eſclaue Romain, *officia etiam feræ ſentiunt.* Secondement c'eſt acte de vertu, & teſmoignage de bonne ame, dont eſt plus à eſtimer que le bienfaict, lequel ſouuent vient d'abondance, puiſſance, amour de ſon propre intereſt, rarement de la pure vertu, la recognoiſſance touſiours d'vn bon cœur, dont le bienfaict peut eſtre plus deſirable, mais la recognoiſſance plus louable. Tiercement c'eſt vne choſe ayſée voire plaiſante, & qui eſt en la main d'vn chacun. Il n'y a rien ſi ayſé que d'agir ſelon nature, rien ſi plaiſant que de s'acquiter & demeurer libre.

Par tout cecy eſt ayſé à voir combien eſt laſche & vilain vice la meſcognoiſſance & ingratitude, deſplaiſant & odieux à tous : *Dixeris maledicta cuncta cum ingratum hominem dixeris ;* Contre nature, dont Platon parlant de ſon diſciple Ariſtote l'appelloit l'ingrat mulet : elle eſt auſſi ſans excuſe, & ne peut venir que d'vne meſchante nature : *graue vitium, intolerabile quod diſſociat homines.* La vengeance qui ſuit l'injure, comme la meſcognoiſſance le bien faict, eſt bien plus forte & preſſante

(car l'injure preſſe plus que le bienfaict : *altius injuriæ quam merita deſcendunt*) c'eſt vne tres-violente paſſion, mais non pas de beaucoup près ſi vilain & difforme vice que l'ingratitude : c'eſt comme des maux, qu'il y a, qui ne ſont point dangereux, mais ſont plus douloureux & preſſants que les mortels : en la vengeance y a quelque eſpece de juſtice, & ne s'en cache l'on point ; en l'ingratitude n'y a que toute poltronerie & honte.

La recognoiſſance, pour eſtre telle qu'il faut, doibt auoir ces conditions : premierement receuoir gracieuſement le bienfaict auec viſage & parolle amiable & riante : *qui grate beneficium accepit primam ejus penſionem ſoluit* ; ſecondement ne l'oublier jamais : *Ingratiſſimus omnium qui oblitus, nuſquam enim gratus fieri poteſt, cui totum beneficium elapſum eſt.* Le tiers office eſt le publier : *ingenui pudoris eſt fateri per quos profecerimus, & hæc quaſi merces authoris.* Comme on a trouué le cœur & la main d'autruy ouuerte à bien faire, auſſi faut il auoir la bouche ouuerte à le preſcher ; & afin que la memoire en ſoit plus ferme & ſolemnelle, nommer le bienfaict & le preſent du nom du bienfacteur. Le quatrieſme eſt à rendre auec ces quatre mots d'aduis. Que ce ne ſoit tout promptement, ny trop curieuſement, cela a mauuais odeur, &

semble que l'on ne vueille rien deuoir, mais payer le bienfaict : c'est aussi donner occasion au bienfaisant de penser que son bienfaict n'a pas esté bien receu : se monstrer trop ambitieux & soigneux de rendre, c'est encourir soupçon d'ingratitude. Il faut donc que ce soit quelque temps apres, & non fort long, afin de ne laisser vieillir le present : (les graces sont peinctes jeunes) & auec belle occasion, laquelle s'offre de soy-mesme, ou bien estudiée sans esclat, & sans bruict. 2. Que ce soit auec vsure & surpasse le bienfaict, comme la bonne terre : *ingratus est, qui beneficium reddit sine vsura*, ou à tout le moins l'esgale auec toute demonstration, que l'on estoit obligé à mieux, & que cecy n'est pas pour satisfaire à l'obligation, mais pour monstrer qu'on se recognoist obligé. 3. Que ce soit tres-volontiers & de bon cœur. *Ingratus est qui metu gratus est*. Si ainsi il a esté donné : *eodem animo beneficium debetur, quo datur : errat si quis beneficium libentius accipit quam reddit*. 4. Si l'impuissance y est de le rendre par effect, au moins la volonté y doibt estre, qui est la premiere & principale partie, & comme l'ame tant du bienfaict que de la recognoissance : mais elle n'a point de tesmoin que soy mesme : & faut recognoistre non seulement le bien receu, mais encores celuy qui a esté offert, & qui pouuoit estre receu, c'est à dire, la volonté du bienfacteur, qui est, comme a esté dict, le principal.

SECONDE PARTIE,

Qui est des deuoirs speciaux de certains à certains, par certaine & speciale obligation.

PREFACE.

AYANT à parler des deuoirs speciaux & particuliers differens, selon la diuersité des personnes & de leurs estats, soyent inegaux, comme superieurs & inferieurs, ou egaux, nous commencerons par les mariez, qui sont mixtes & tiennent de tous les deux æqualité & inæqualité. Aussi faut-il premierement parler de la iustice & des deuoirs priuez & domestiques, auant que des publics, car ils precedent ; comme les familles & maisons sont premieres, que les republiques, dont la iustice priuée qui se rend en la famille, est l'image, la source & le modelle de la republique. Or ces deuoirs priuez & domestiques sont trois, sçauoir : entre le mary & la femme, les parens & les enfans, les maistres & seruiteurs. Voyla toutes les parties d'vne maison & famille, laquelle prend son fondement du mary & de la femme, qui en sont les maistres & autheurs. Parquoy premierement des mariez.

CHAPITRE XII.

Deuoirs des mariez.

SELON les deux conſiderations diuerſes qui ſont au mariage, comme à eſté dict, ſçauoir æqualité & inæqualité, auſſi ſont de deux ſortes les deuoirs & offices des mariez, les vns meſmes & communs à tous deux également reciproques & de pareille obligation, encores que ſelon l'vſage du monde ne ſoyent de pareille peine, reproche, inconuenient; ſçauoir, vne entiere loyauté, fidelité, communauté, & communication de toutes. Puis vn ſoin, & authorité ſur la famille & tout le bien de la maiſon. De cecy plus au long au liure premier.

Les autres ſont particuliers & differens ſelon l'inæqualité qui eſt entr'eux, car ceux du mary ſont : 1. Inſtruire ſa femme, l'enſeigner auec douceur de toute choſe, qui eſt de ſon deuoir, honeur & bien, & dont elle eſt capable. 2. La nourrir, ſoit qu'elle ayt apporté douaire ou non. 3. La veſtir. 4. Coucher auec elle. 5. L'aymer & la deffendre : les deux extremitez ſont laides & vitieuſes, les tenir ſubjectes comme ſeruantes & aſſubjectir à elles comme maiſtreſſes. Voyla les principaux. Ceux cy viennent apres : la panſer malade, la deliurer

captiue, l'enseuelir morte, la nourrir demeurant vefue, & les enfans qu'il a eu d'elle par prouision testamentaire.

Les deuoirs de la femme sont rendre honeur, reuerence & respect à son mary, comme à son maistre & bon seigneur ; ainsi ont appellé leurs maris les sages femmes, & le mot hebreu *Baal* signifie tous les deux, mary & seigneur. Celle qui s'aquitte de ce deuoir, fait plus pour soy & son honeur, que pour son mary : & faisant autrement ne fait tort qu'à elle. 2. Obeissance en toutes choses justes & licites, s'accommodant & se ployant aux mœurs & humeurs de son mary, comme le bon miroir, qui represente fidelement la face, n'ayant aucun dessein, amour, pensement particulier : mais comme les dimensions & accidens, qui n'ont aucune action ou mouuement propre, & ne se remuent qu'auec le corps ; elles se tiennent en tout & par tout au mary. 3. Seruice, comme luy appareiller par soy ou par autruy ses viures, luy lauer les pieds. 4. Garder la maison, dont est comparée à la tortue, & est peincte ayant les pieds nuds, & principalement le mary absent. Car esloignée du mary elle doibt estre comme inuisible, & au rebours de la Lune ne paroistre point, & pres de son Soleil paroistre : 5. Demeurer en silence & ne parler qu'auec son mary ou pour son mary : & pource que c'est chose rare & difficile, que la femme silentieuse;

elle est dicte vn don de Dieu precieux : 6. Vaquer & estudier à la mesnagerie, c'est la plus vtile & honorable science & occupation de la femme, c'est sa maistresse qualité, & qu'on doibt en mariage chercher principalement en moyenne fortune ; c'est le seul douaire qui sert à ruiner, ou à sauuer les maisons, mais elle est rare. Il y en a d'auaricieuses, mais de mesnageres peu. Or il y a bien à dire des deux. *De la mesnagerie tost apres à part.*

En l'accointance & vsage de mariage il faut de la moderation, c'est vne religieuse & deuote liaison : voyla pourquoy le plaisir qu'on en tire doibt estre meslé à quelque seuerité ; vne volupté prudente & consciencieuse. Il faut toucher sa femme seuerement & pour l'honesteté, comme dict est, & de peur comme dict Aristote, qu'en la chatoüillant trop lasciuement le plaisir ne la face sortir des gonds de raison, & pour la santé : car le plaisir trop chaud & assidu altere la semence, & empesche la generation. Afin d'autre part qu'elle ne soit trop languissante, morfondue & sterile, il s'y faut presenter rarement. Solon l'a taillé à trois fois le mois : mais il ne s'y peut donner loi, ny regle certaine.

La doctrine de la mesnagerie suit volontiers & est annexée au mariage.

CHAPITRE XIII.

Mesnagerie.

LA mesnagerie est vne belle, juste & vtile occupation. C'est chose heureuse, dict Platon, de faire ses affaires particuliers sans injustice. Il n'y a rien si beau qu'vn mesnage bien reglé: bien paisible.

C'est vne occupation qui n'est pas difficile; qui sera capable d'autre chose, le sera de celle là: mais ell'est empeschante, penible, espineuse, à cause d'vn si grand nombre d'affaires: lesquels bien qu'ils soyent petits & menus, toutesfois pource qu'ils sont drus, espais & frequens, faschent & ennuyent. Les espines domestiques piquent, pource qu'elles sont ordinaires; mais si elles viennent principales de la famille, elles rongent, vlcerent, & sont irremediables.

Auoir à qui se fier, & sur qui se reposer, c'est vn grand seiour & moyen propre pour viure à son aise: il le faut choisir loyal & entier, comme l'on peut; & puis l'obliger à bien faire par vne grande confiance: *habita fides ipsam obligat fidem: multi fallere docuerunt, dum timent falli; & alijs jus peccandi, suspicando dederunt.*

Les preceptes & aduis de mesnagerie prin-

cipaux sont ceux-cy : 1. Acheter & despendre toutes choses en temps & saison ; elles sont meilleures & à meilleur pris : 2. Garder que les choses qui sont en la maison ne se gastent & perissent, ou se perdent & s'emportent. Cecy est principalement à la femme, à laquelle Aristote donne par preciput cette authorité & ce soin. 3. Pouruoir premierement & principalement à ces trois, necessité, netteté, ordre : & puis s'il y a moyen, l'on aduisera à ces trois autres (mais les Sages ne s'en donneront pas grand peine : *non ampliter sed munditer conuiuium : plus salis quam sumptus*) Abondance, pompe & parade, exquise & riche façon. Le contraire se practique souuent aux bonnes maisons, où y aura licts garnis de soye, pourfiles d'or, & n'y aura qu'vne couuerture simple en hyuer, sans aucune commodité de ce qui est le plus necessaire. Ainsi de tout le reste.

Regler sa despense; ce qui se faict en ostant la superflue, sans faillir à la necessité, deuoir & bienseance : vn ducat en la bource faict plus d'honeur, que dix mal despendus, disoit quelcun. Puis, mais c'est l'industrie & la suffisance, faire mesme despence à moindre frais, & sur tout ne despendre jamais sur le gain aduenir & esperé.

Auoir le soin & l'œil sur tout; la vigilance & presence du maistre, dict le prouerbe, engresse le cheual & la terre. Mais pour le moins

le maiſtre & la maiſtreſſe doyuent celer leur ignorance & inſuffiſance aux affaires de la maiſon, & encores plus leur nonchalance, faiſant mine de s'y entendre & d'y penſer : car ſi les officiers & valets croyent que l'on ne s'en ſoucie, ils en feront de belles.

CHAPITRE XIV.

Deuoir des parens & enfans.

LE deuoir & obligation des parens & enfans eſt reciproque & reciproquement naturelle : ſi celle des enfans eſt plus eſtroicte, celle des parens eſt plus ancienne, eſtans les parens premiers autheurs & la cauſe, & plus importante au public : car pour le peupler & garnir de gens de bien & bons citoyens eſt neceſſaire la culture & bonne nourriture de la jeuneſſe; qui eſt la ſemence de la republique. Et ne vient point tant de mal au public de l'ingratitude des enfans enuers leurs parens, comme de la nonchalance des parens en l'inſtruction des enfans : dont auec grande raiſon en Lacedemone, & autres bonnes polices, y auoit punition & amande contre les parens, quand leurs enfans eſtoient mal complexionnez. Et diſoit Platon, qu'il ne ſçauoit point en quoy

l'homme deut apporter plus de soin & de diligence, qu'à faire vn bon fils. Et Crates s'escrioit en colere, à quel propos tant de soin d'amasser des biens, & ne se soucier à qui les laisser? C'est comme se soucier du soulier & non de son pied. Pourquoy des biens à vn qui n'est pas sage, & n'en sçait vser? Comme vne belle & riche selle sur vn mauuais cheual. Les parens sont donc doublement obligés à ce deuoir, & pource que sont leurs enfans: & pource que ce sont les plantes tendres & l'esperance de la republique; c'est cultiuer sa terre & celle du public ensemble.

Or cest office a quatre parties successiues, selon les quatre biens que l'enfant doibt receuoir successiuement de ses parens, la vie, la nourriture, l'instruction, la communication. La premiere regarde le temps que l'enfant est au ventre, jusques à la sortie inclusiuement; la seconde, le temps de l'enfance au berceau, jusques à ce qu'il sçache marcher & parler; la tierce, toute la jeunesse; ceste partie sera plus au long & serieusement traictée; la quatriesme est de leur affection, communication & comportement enuers leurs enfans ja hommes faicts touchant les biens, pensées, desseins.

La premiere qui regarde la generation & portée au ventre n'est pas estimée & obseruée auec telle diligence qu'elle doibt, combien qu'elle aye autant ou plus de part au bien &

mal des enfans, tant de leurs corps que de leurs esprits, que l'education & instruction apres qu'ils sont nez & grandelets. C'est elle qui donne la subsistance, la trempe, le temperament, le naturel; l'autre est artificielle & acquise, & s'il se commet faute en ceste premiere partie, la seconde, ny la troisieme ne la reparera pas, non plus que la faute en la premiere concoction de l'estomac ne se rabille pas en la seconde ny troisiesme. Nos hommes vont à l'estourdie à cest accouplage, poussés par la seule volonté & enuie de se descharger de ce qui les chatoüille & les presse: s'il en aduient conception, c'est rencontre, c'est cas fortuit: personne n'y va d'aguet, & auec telle liberation & disposition precedente, comme il faut & que nature requiert. Puisque donc les hommes se font à l'aduanture & à l'hazard, ce n'est merueilles si tant rarement il s'en trouue de beaux, bons, sains, sages & bien faicts. Voicy donc bien briefuement selon la Philosophie: les aduis particuliers sur ceste premiere partie, c'est à dire pour faire des enfans masles, sains, sages & aduisez: car ce qui sert à l'vne de ces choses, sert aux autres. 1. L'homme s'accouplera de femme qui ne soit de vile, vilaine & lasche condition, ny de mauuaise & vitieuse composition corporelle: 2. s'abstiendra de ceste action & copulation sept ou huict jours; 3 durant lesquels se nourrissant de bonnes

viandes plus chaudes & seiches qu'autrement, & qui se cuisent bien en l'estomach : 4. face exercice peu plus que mediocre. Tout cecy tend à ce que la semence soit bien cuicte & assaisonnée, chaude & seche, propre à vn temperament masle, sain & sage. Les faineants, lascifs, grands mangeurs, qui pource mal cuisent, ne font que filles ou hommes effeminés & lasches (comme raconte Hippocrates des Scytes) 5. & s'approche de sa partie aduertie d'en faire tout de mesmes, long-tems apres le repas, c'est à dire le ventre vuide & à jeun (car le ventre plein ne faict rien qui vaille, pour l'esprit ny pour le corps, dont Diogenes reprocha à vn jeune homme débauché, que son pere l'auoit planté estant yure : Et la loy des Carthaginois est louée de Platon, qui enjoinct s'abstenir de vin le jour qu'on s'approche de sa femme) 6. & loin des mois de la femme, six ou sept jours deuant & autant, ou plus apres. 7. Et sur le poinct de la conception & retention des semences, elle se tournant & ramassant du costé droict se tienne à recoy quelque temps. 8. Lequel reglement touchant les viandes & l'exercice se doibt continuer par la mere durant le temps de la portée.

Pour venir au second poinct de cest office, apres la naissance de l'enfant ces quatre poincts s'obserueront. 1. L'enfant sera laué d'eau chaude & salée, pour rendre ensemble soupples & fer-

mes les membres, essuyer & desseicher la chair & le cerueau, affermir les nerfs, coustume tres-bonne d'orient & des Iuifs. 2. La nourrisse si elle est à choisir, soit jeune, de temperament le moins froid & hnmide qui se pourra, nourrie à la peine, à coucher dur, manger peu, endurcie au froid & au chaud. I'ay dict si elle est à choisir : car selon raison & tous les Sages ce doibt estre la mere ; dont ils crient fort contre elle, quand elle ne prend cette charge, y estant conuiée & comme obligée par nature, qui luy appreste à ces fins le laict aux mammelles, par l'exemple des bestes, par l'amour & jalousie qu'elle doibt auoir de ses petits, qui reçoiuent vn tres-grand dommage au changement de l'aliment ja accoustumé en vn estranger, & peut estre tres-mauuais, & d'vn temperament tout contraire au premier ; dont elles ne sont meres qu'à demy. *Quod est hoc contra naturam imperfectum, ac dimidiatum matris genus peperisse, & statim ab se abjecisse, aluisse in vtero sanguine suo nescio quid quod non videret : non alere autem nunc suo lacte, quod videat jam viuentem, jam hominem, jam matris officia implorantem.* 3. La nourriture outre la mammelle soit faict de cheure, ou plustost beurre, plus subtile & aërée partie du laict, cuit auec miel & vn peu de sel. Ce sont choses tres-propres pour le corps & pour l'esprit, par l'aduis de tous les Sages & grands Medecins

Grecs & Hebreux. *Butyrum & mel comedet, vt sciat reprobare malum, & eligere bonum.* La qualité du laict ou beurre est fort temperée & de bonne nourriture, la siccité du miel & du sel consomme l'humidité trop grande du cerueau & le dispose à la sagesse. 4. L'enfant soit peu à peu accoustumé & endurcy à l'air, au chaud & au froid, & ne faut craindre en cela, veu qu'en Septentrion ils lauent bien leurs enfans sortant du ventre de la mere en eau froide, & ne s'en trouuent pas mal.

Les deux premieres parties de l'office des parens ont esté bien tost expediées : par où il apparoit que ceux qui ne sont vrais peres, qui n'apportent le soin, l'affection & la diligence à ces choses susdictes : qui sont cause ou occasion par nonchalance, ou autrement de la mort ou auortement de leurs enfans, qui les exposent estans nés, dont il sont priués par les loix de la puissance paternelle. Et les enfans à la honte des parens demeurent esclaues de ceux qui les enleuent & nourrissent, qui n'ont soin de les esleuer & preseruer de feu, de l'eau, & de tout encombre.

La troisiesme partie, qui est de l'instruction sera plus serieusement traittée. Si tost que cest enfant marchant & parlant commencera à remuer son ame auec le corps, & que les facultés d'icelle s'ouuriront & desuelopperont la memoire, l'imagination, la raciocination,

qui sera à quatre ou cinq ans, il faut auoir vn grand soin & attention à le bien former : car ceste premiere teincture & liqueur, de laquelle sera embue ceste ame, aura vne tres-grande puissance. Il ne se peut dire combien peut ceste premiere impression & formation de la jeunesse, jusques à vaincre la nature mesmes. Nourriture dict on passe Nature. Lycurgue le fit voir à tout le monde par deux petits chiens de mesme ventrée, mais diuersement nourris, produicts en public : ausquels ayant presenté des souppes, & vn petit lieure, le nourry mollement en la maison s'arresta à la souppe, & le nourry à la chasse quittant la souppe, court apres le lieure. La force de ceste instruction vient de ce qu'elle y entre facilement & difficilement sort : Car y entrant, la premiere y prend telle place & creance que l'on veut, n'y en ayant point d'autre precedente qui la luy conteste ou dispute. Ceste ame donc toute neufue & blanche, tendre & molle reçoit fort aisement le ply & l'impression que l'on luy veut donner, & puis ne le perd aisement.

Or ce n'est pas petite besongne que cestecy, & ose l'on dire la plus difficile & importante qui soit. Qui ne voit qu'en vn estat tout despend de là ? Toutesfois (& c'est la plus notable, pernicieuse, fascheuse & deplorable faute, qui soit en nos polices remarquée par Aristote & Plutarque) nous voyons que

la conduicte & discipline de la jeunesse est de tous abandonnée à la charge & mercy des parens, qui qu'ils soient, souuent nonchalans, fols, meschans, & le public n'y veille, ny ne s'en soucie point ; & pourquoy tout va mal. Presque les seules polices Lacedemoniene & Cretence, ont commis aux loix la discipline de l'enfance. La plus belle discipline du monde pour la jeunesse estoit la Spartaine, dont Agesilaus conuioit Xenophon à y enuoyer ses enfans : car l'on y apprend, dict-il, la plus belle science du monde, qui est de bien commander & de bien obeir, & où l'on forge les bons Legislateurs, Empereurs d'armées, Magistrats, citoyens. Ils auoient ceste jeunesse & leur instruction en recommandation sur toutes choses, dont Antipater leur demandant cinquante enfans pour ostages, ils dirent qu'ils aymoient mieux donner deux fois autant d'hommes faicts.

Or auant entrer en ceste matiere, je veux donner icy vn aduertissement de poids : Il y en a qui trauaillent fort à descouurir leurs inclinations & à quoy ils seront propres. Mais c'est chose si tendre, obscure, & incertaine, qu'à chasquefois l'on se trouue trompé apres auoir fort despendu & trauaillé. Parquo[illegible]s s'arrester à ces foibles & legieres d[illegible]tions & prognostiques tirées des mou[illegible] de leur enfance, il faut luy don-

ner vne instruction vniuersellement bonne & vtile : par laquelle il deuienne capable, prest & dispofé à tout. C'est trauailler à l'asseuré, & faire ce qu'il faut tousiours faire : ce sera vne teincture bonne à receuoir toutes les autres.

Pour entrer maintenant en ceste matiere, nous la pourrons apporter à trois poincts : former l'esprit, dresser le corps, regler les mœurs. Mais auant que donner les aduis particuliers seruans à ces trois, il y en a de generaux qui appartiennent à la maniere de proceder en ceste affaire pour s'y porter dignement & heureusement, qu'il faut sçauoir par vn prealable.

Le premier est de garder soigneusement son ame pucelle & nette de la contagion & corruption du monde, qu'elle ne reçoiue aucune tache ny attaincte mauuaise. Et pour ce faire il faut diligemment garder les portes, ce sont les oreilles principalement, & puis les yeux, c'est à dire donner ordre qu'aucun, fust il mesmes son parent, n'approche de cest enfant, qui luy puisse dire ou souffler aux oreilles quelque chose de mauuais. Il ne faut qu'vn mot, vn petit propos, pour faire vn mal difficile à reparer. Garde les oreilles sur tout, & puis les yeux. A ce propos Platon est d'aduis de ne permettre que valets, seruantes & viles personnes entretiennent les enfans : car ils ne leur peuuent dire que fables, propos vains & niais, si pis ils ne disent. Or c'est desia

abbreuuer & embabouyner ceste tendre jeunesse de sottises & niaiseries.

Le second aduis est au chois tant des personnes qui auront charge de cest enfant que des propos que l'on luy tiendra, & des liures que l'on luy baillera. Quant aux personnes, ce doiuent estre gens de bien, bien nés, doux & agreables, ayant la teste bien faicte, plus pleine de sagesse que de science, & qu'ils s'entendent bien ensemble, de pœur que par aduis contraires, ou par dissemblable voye de proceder, l'vn par rigueur, l'autre par flatterie, ils ne s'entrempeschent, & ne troublent leur charge & leur dessein. Les liures & les propos ne doiuent point estre de choses petites, sottes friuolles; mais grandes, serieuses, nobles & genereuses; qui reglent les sens, les opinions, les mœurs, comme ceux qui font cognoistre la condition humaine, les bransles & ressorts de nos ames, afin de se cognoistre, & les autres : luy apprendre ce qu'il faut craindre, aimer, desirer, que c'est que passion, vertu, ce qu'il y a à dire entre l'ambition & l'auarice, la seruitude & la subjection, & la liberté & la licence. Aussi bien leur fera on aualer les vnes que les autres. L'on se trompe. Il ne faut pas plus d'esprit à entendre les beaux exemples de Valere Maxime, & toute l'histoire Greque & Romaine (qui est la plus belle science & leçon du monde) qu'à entendre Amadis de

Gaule, & autres pareils contes vains. L'enfant qui peut sçauoir combien il y a de poulles chez sa mere, & cognoistre ses cousins, comprendra bien combien il y a eu de Roys, & puis de Cesars à Rome. Il ne se faut pas deffier de la portée & suffisance de l'esprit : mais il le faut sçauoir bien conduire & manier.

Le troisiesme est de se porter enuers luy, & proceder de façon non austere, rude & seuere ; mais douce, riante, enjouée. Parquoy nous condamnons icy tout à plat la coustume presque vniuerselle de battre, fouëtter, injurier, & crier après les enfans, & les tenir en grande crainte & subjection, comme il se faict aux colleges. Car elle est tres-inique & punissable, comme est un juge & medecin, qui seroit animé & esmeu de colere contre son criminel & patient ; prejudiciable & toute contraire au dessein que l'on a, qui est de les rendre amoureux & poursuiuans la vertu, sagesse, science, honesteté. Or ceste façon imperieuse & rude leur en faict venir la hayne, l'horreur & le despit ; puis les effarouche, & les enteste, leur abbat & oste le courage, tellement que leur esprit n'est plus que seruile, bas, & esclaue, aussi sont ils traittés en esclaues. *Parentes ne prouocetis ad iracundiam filios vestros, ne despondeant animum.* Se voyans ainsi traittés ne font plus rien qui vaille, maudissent & le maistre & l'apprentissage. S'ils font ce que l'on

requiert d'eux, c'est pource qu'on les regarde, c'est par crainte & non gayement & noblement, & ainsi non honestement. S'ils y ont failly, pour se sauuer de la rigueur, ils ont recours aux remedes lasches & vilaines menteries, fausses excuses, larmes de despit, cachettes, fuittes, toutes choses pires que la faute qu'ils ont faicte.

Dum id rescitum iri credit, tantisper cauet :
Si sperat forte clam, rursum ad ingenium redit :
Ille, quem beneficio adjungas, ex animo facit ;
Studet par referre, præsens, absensque idem erit.

Je veux qu'on le traitte librement & liberallement, y employant la raison & les douces remonstrances, & luy engendrant au cœur les affections d'honeur & de pudeur. La premiere luy seruira d'esperon au bien ; la seconde de bride pour le retirer, & degouster du mal. Il y a je ne sçay quoy de seruile & de vilain en la rigueur & contraincte ennemy de l'honeur & vraye liberté. Il faut tout au rebours leur grossir le cœur d'ingenuité, de franchise, d'amour, de vertu & d'honeur.

Pudore & liberalitate liberos retinere
Satius esse credo, quam metu :
Hoc patrium est potius consuefacere filium
Sua sponte recte facere quam alieno metu.
Hoc pater ac dominus interest, hoc qui nequit
Fateatur se nescire imperare liberis.

Les coups sont pour les bestes, qui n'entendent pas raison, les injures & crieries sont pour les esclaues. Qui y est une fois accoustumé, ne vaut plus rien : Mais la raison, la beauté de l'action, la ressemblance aux gens de bien, l'honeur, l'approbation de tous, la gratification qui en demeure au dedans, & qui au dehors en est rendue par ceux qui la sçauent ; & leurs contraires, la laideur & indignité defaict la honte, le reproche, le regret au cœur, & l'improbation de tous ; ce sont les armes, la monnoye, les aiguillons des enfans bien nez, & que l'on veut rendre honestes. C'est ce qu'il leur faut tousiours sonner aux oreilles : Si ces moyens ne font rien, tous les autres de rudesse n'ont garde de profiter. Ce qui ne se peut faire par raison, prudence, adresse, ne se fera jamais par force, & quand il se feroit, ne vaudroit rien. Mais ces moyens icy ne peuuent estre inutiles : s'ils y sont employez de bonne heure, auant qu'il y aye encore rien de gasté. Ie ne veux pour cela approuuer ceste lasche & flatteuse indulgence, & sotte craincte de contrister les enfans, qui est vne autre extremité aussi mauuaise. C'est comme le lierre, qui tue & rend sterile l'arbre qu'elle embrasse : le Singe qui tue ses petits par force de les embrasser : Et ceux qui craignent d'empoigner par les cheueux celuy qui se noye de peur de luy faire mal, & le

laissent perir. Contre ce vice le sage Hebreu parle tant. Il faut contenir la jeunesse en discipline non corporelle des bestes ou des forçats, mais spirituelle, humaine, liberale de la raison.

Venons maintenant aux particuliers & plus expres aduis de ceste instruction. Le premier chef d'iceux est, comme auons dict, d'exercer, esguiser & former l'esprit : Surquoy y a diuers preceptes, mais le premier, principal & fondamental des autres, qui regarde le but & la fin de l'instruction, & que je desire plus inculquer à cause qu'il est peu embrassé & suiuy, & tous courent après son contraire, qui est vne erreur tout commun & ordinaire : C'est d'auoir beaucoup plus, & tout le principal soin d'exercer, cultiuer & faire valoir le naturel & propre bien, & moins amasser & acquerir de l'estranger, plus tendre à la sagesse qu'à la science & à l'art ; plus à former bien le jugement, & par consequant la volonté & la conscience, qu'à remplir la memoire & rechauffer l'imagination. Ce sont les trois parties maistresses de l'ame raisonnable : mais la premiere est le iugement, comm'a esté discouru cy dessus, où je renuoye expressement le lecteur : Or le monde faict tout le contraire, qui court tout apres l'art, la science, l'acquis. Les parens pour rendre leurs enfans sçauans font vne grande despence, & les enfans prennent

nent vne grande peine : *ut omnium rerum sic literarum intemperantia laboramus*, & bien souuent tout est perdu : Mais de les rendre sages, honestes, habilles, à quoy n'y a tant de despense ny de peine, ils ne s'en soucient pas. Quelle plus notable folie au monde, qu'admirer plus la science, l'aquis, la memoire, que la sagesse, le naturel ? Or tous ne commettent pas ceste faute de mesme esprit, les vns simplement menés par la coustume, pensant que la sagesse & la science ne sont pas choses fort differantes, ou pour le moins qu'elles marchent tousiours ensemble, & qu'il faut auoir l'vne pour auoir l'autre ; ceux-cy meritent d'estre remonstrés & enseignés, les autres y vont de malice, & sçauent bien ce qui en est : Mais à quelque pris que ce soit, ils veulent l'art & la science : Car c'est vn moyen maintenant en l'Europe Occidentale d'aquerir bruict, reputation, richesses. Ces gens-cy font de science, mestier & marchandise, science mercenaire, pedantesque, sordide & mechanique : ils achetent de la science pour puis la reuendre. Laissons ces marchands comme incurables.

Pour enseigner les autres & descouurir la faute qui est en tout cecy, il faut monstrer deux choses ; l'vne que la science & la sagesse sont choses fort differantes ; & que la sagesse vaut mieux que toute la science du monde,

comme le ciel vaut mieux que toute la terre, & l'or que le fer : l'autre que non seulement elles sont differantes, mais qu'elles ne vont presque jamais ensemble, qu'elles s'entrempeschent l'vne l'autre ordinairement; qui est fort sçauant n'est guiere sage : & qui est sage n'est pas sçauant. Il y a bien quelques exceptions en cecy, mais elles sont bien rares. Ce sont des grandes ames, riches, heureuses. Il y en a eu en l'antiquité, mais il ne s'en trouue presque plus.

Pour ce faire il faut premierement sçauoir que c'est que science & sagesse. Science est vn grand amas & prouision du bien d'autruy; c'est vn soigneux recueil de ce que l'on a veu, ouy dire & leu aux liures, c'est à dire des beaux dicts & faicts des grands personnages, qui ont esté en toutes nations. Or le gardoir & le magazin où demeure & se garde ceste grande prouision, l'estuy de la science & des biens acquis, est la memoire. Qui a bonne memoire, il ne tient qu'à luy qu'il n'est sçauant : car il en a le moyen. La sagesse est vn maniement doux & reglé de l'ame : celuy-là est sage, qui se conduit en ses desirs, pensées, opinions, paroles, faicts, reglemens, auec mesure & proportion. Bref, en un mot, la sagesse est la regle de l'ame : & celuy qui manie cette regle, c'est le jugement, qui voit, juge, estime toutes choses : les arrange comme il faut, rend à

chacun ce qui luy appartient. Voyons maintenant leurs differences, & de combien la sageſſe vaut mieux.

La ſcience eſt vn petit & ſterile bien au pris de la sageſſe. Car non ſeulement elle n'eſt point neceſſaire, car des trois parties du monde les deux & plus s'en paſſent bien ; mais encores elle eſt peu vtile, & ſert à peu de choſes. Elle ne ſert point à la vie : combien de gens riches & pauures, grands & petits viuent plaiſamment & heureuſement ſans auoir ouy parler de ſcience ? Il y a bien d'autres choſes plus vtiles au ſeruice de la vie & ſocieté humaine, comme l'honeur, la gloire, la nobleſſe, la dignité qui, toutesfois, ne ſont neceſſaires : 2. Ny aux choſes naturelles, leſquelles l'ignorant faict auſſi bien que le ſcauant : La nature eſt à cela ſuffiſante maiſtreſſe : 3. Ny à la prud'homie, & à nous rendre meilleurs : *paucis eſt opus literis ad bonam mentem*, pluſtoſt elle y empeſche. Qui voudra bien regarder, trouuera non ſeulement plus de gens de bien, mais encores de plus excellens en toute ſorte de vertu, ignorans que ſçauans, teſmoin Rome, qui a eſté plus preude encores jeune & ignorante que la vieile, fine & ſçauante. *Simplex illa & aperta virtus in obſcuram & ſolertem ſcientiam verſa eſt.* La ſcience ne ſert qu'à inuenter fineſſes, ſubtilités, artifices, & toutes choſes ennemies d'innocence, laquelle loge volon-

tiers auec la simplicité & l'ignorance. L'atheisme, les erreurs, les sectes & troubles du monde sont sorties de l'ordre des sçauans. La premiere tentation du diable, dict la Bible, & le commencement de tout mal & de la ruine du genre humain a esté l'opinion, le desir & enuie de science. *Eritis sicut dij scientes bonum & malum.* Les Serenes, pour pipper & attrapper Vlysses en leurs filets, luy offrent en don la science, & S. Paul aduertit de s'en donner garde : *ne quis vos seducat per philosophiam.* Vn des plus sçauans, qui a esté, parle de la science comme de chose non seulement vaine, mais encores nuisible, penible & fascheuse. Bref la science nous peut rendre plus humains & courtois, mais non plus gens de bien. 4. Ne sert de rien aussi à nous addoucir, ou nous deliurer des maux qui nous pressent en ce monde. Au rebours elle les aigrit, les enfle & grossit, tesmoins les enfans idiots, simples, ignorans, mesurans les choses au seul goust present, ont beaucoup meilleur marché des maux, & les supportent plus doucement que les sçauans & habilles : & se laissent plus facilement tailler, inciser. La science nous anticipe [illegible] maux, tellement que le mal est plu[illegible] par la science, qu'en nature. [illegible]me qui acquiert science, s'acqu[illegible] trauail & du tourment : l'ignorance est [illegible] bien plus propre remede contre tous

maux. *Iners malorum remedium ignorantia est* : d'où viennent ces conseils de nos amis : N'y pensés plus ; ostés cela de vostre teste & de vostre memoire : est-ce pas nous r'enuoyer & remettre entre les bras de l'ignorance, comme au meilleur abry & couuert qui soit ? C'est bien vne moquerie : car le souuenir & l'oubly n'est pas en nostre puissance. Mais ils veulent faire comme les chirurgiens qui ne pouuans guerir la playe, la pallient & l'endorment. Ceux qui conseillent se tuer aux maux extremes & irremediables, ne r'enuoyent-ils pas bien à l'ignorance, stupidité, insensibilité ? La sagesse est vn bien necessaire & vniuersellement vtile à toutes choses : elle gouuerne & regle tout : il n'y a rien qui se puisse cacher ou desrober de sa jurisdiction & cognoissance : Elle regente par tout en paix, en guerre, en public, en priué : elle regle mesmes les desbauches, les jeux, les dances, les banquets, & apporte de la bride & de la moderation. Bref il n'y a rien qui ne se puisse & ne se doiue faire sagement, discrettement, & prudemment. Au contraire, sans sagesse, tout s'en va en trouble & en confusion.

Secondement la science est seruille, basse & mechanique au pris de la sagesse : c'est vne chose empruntée auec peine. Le sçauant est comme la corneille reuestue & parée de plumes desrobées des autres oyseaux. Il se mons-

tre & entretient le monde, mais c'eſt aux deſpens d'autruy : & faut qu'il mette touſiours la main au bonnet, pour recognoiſtre & nommer auec honeur celuy de qui il a emprunté ce qu'il dict. Le Sage eſt comme celuy qui vit de ſes rentes. La ſageſſe eſt vn bien propre & ſien : c'eſt vn naturel bon, bien cultiué & labouré.

Tiercement les conditions ſont bien autres, plus belles & plus nobles de l'vne que de l'autre. 1. La ſcience eſt fiere, preſomptueuſe, arrogante, opiniaſtre, indiſcrete, querelcuſe, *ſcientia inflat* : La ſageſſe modeſte, retenue, douce & paiſible. 2. La ſcience eſt caqueteresse, enuieuſe de ſe monſtrer, qui toutesfois ne ſçait faire aucune choſe, n'eſt point actiue, mais ſeulement propre à parler & à en conter : La ſageſſe faict; elle agit & gouuerne tout.

La ſcience donc & la ſageſſe ſont choſes bien differantes, & la ſageſſe eſt bien plus excellente, plus à priſer & eſtimer que la ſcience. Car elle eſt neceſſaire, vtile par tout, vniuerſelle, actiue, noble, honeſte, gracieuſe, joyeuſe. La ſcience eſt particuliere, non neceſſaire ny guere vtile, point actiue, ſeruile, mechanique, melancholique, opiniaſtre, preſomptueuſe.

Venons à l'autre poinct, qui eſt qu'elles ne ſont pas touſiours enſemble, mais au rebours

elles. sont presque tousiours separées. La raison naturelle est, comme a esté dict, que les temperamens sont contraires : Car celuy de la science & memoire est humide ; & celuy de la sagesse & du jugement est sec. Cecy aussi nous est signifié en ce qui aduint aux premiers hommes, lesquels sitost qu'ils jetterent leurs yeux sur la science, & en eurent enuie, ils furent despoüillés de la sagesse, de laquelle ils auoient esté inuestis de leur origine : par experience nous voyons tous les jours le mesmes. Les plus beaux & florissants estats, Republiques, Empires anciens & modernes ont esté & sont gouuernés tres-sagement en paix & en guerre sans aucune science. Rome, les premiers cinq cens ans qu'elle a flory en vertu & vaillance, estoit sans science, & sitost qu'elle a commencé à deuenir sçauante, elle a commencé de se corrompre, se troubler par guerres ciuiles & se ruiner. La plus belle police qui fust jamais, la Lacedemonienne bastie par Lycurgue, qui a produict les plus grands personnages, n'auoit aucune profession de lettres ; c'estoit l'escole de vertu, de sagesse, & s'est rendue victorieuse d'Athenes, la plus sçauante ville du monde, l'escole de toutes sciences, le domicile des muses, le magazin des Philosophes. Voila des anciens. Le plus grand & florissant estat & empire qui soit maintenant au monde, c'est

celuy du Grand-Seigneur, lequel comme le Lyon de toute la terre, se faict craindre, redouter par tous les Princes & Monarques du monde : & en cest estat il n'y a aucune profession de science, ny escole, ny permission de liure, ny enseigner en public, non pas mesmes pour la religion. Qui conduict & faict mesmes prosperer cest estat ? la sagesse, la prudence. Mais venons aux estats, ausquels les lettres & la science sont en credit. Qui les gouuerne ? Ce ne sont point les sçauans. Prenons pour exemple ce royaume, auquel la science & les lettres ont esté en plus grand honeur qu'en tout le reste du monde, & qui semble auoir succedé à Athenes : Les principaux officiers de ceste couronne, Connestable, Mareschaux, Admiraux, & puis les Secretaires d'estat, qui expedient tous les affaires; sont gens ordinairement du tout sans lettres. Cettes plusieurs grands Legislateurs, fondateurs & Princes ont banny & chassé la science, comme le venin & la peste des republiques, Licinius, Valentinien, Mahomet, Lycurgue. Voila la sagesse sans science. Voyons la science sans sagesse, il est bien aysé. Regardons vn peu ceux qui font profession des lettres, qui viennent des escoles & vniuersités, & ont la teste toute plaine d'Aristote, de Ciceron, de Bartole. Y a il gens au monde plus ineptes & plus sots & plus mal propres à toutes choses?

Dont eſt venu le prouerbe, que pour dire ſot, inepte, l'on dict vn clerc, vn pedant. Et pour dire vne choſe malfaicte, l'on la dict faicte en clerc. Il ſemble que la ſcience enteſte les gens, & leur donne vn coup de marteau (comme l'on dict) à la teſte, & les faict deuenir ſots ou fols, ſelon que diſoit le Roy Agrippa à ſainct Paul : *Multæ te literæ ad inſaniam adducunt.* Il y a force gens, que s'il n'euſſent jamais eſté au college, ils feroient plus ſages, & leurs freres qui n'ont point eſtudié ſont plus ſages. *Vt melius fuiſſet non didiciſſe : nam poſtquam docti prodierunt, boni deſunt.* Venés à la pratique, prenés moi vn de ces ſçauanteaux, menés le moi au conſeil de ville en vne aſſemblée, en laquelle l'on delibere des affaires d'eſtat, ou de la police, ou de la meſnagerie, vous ne viſtes jamais homme plus eſtonné, il pallira, rougira, bleſmira, touſſira : mais en fin il ne ſçait qu'il doibt dire. S'il ſe meſle de parler, ce ſeront de longs diſcours, des definitions, diuiſions d'Ariſtote, ergo gluq. Eſcoutés en ce meſme conſeil vn marchand, vn bourgeois, qui n'a jamais ouy parler d'Ariſtote, il opinera mieux, donnera de meilleurs aduis & expediens que les ſçauans.

Or ce n'eſt pas aſſés d'auoir dict le faict, que la ſageſſe & la ſcience ne vont guere enſemble : Il en faut chercher la raiſon, & en la cherchant je payeray & ſatisferay ceux qui

pourroient eſtre offenſés de ce deſſus, & penſer que je ſuis ennemy de la ſcience. C'eſt donc vne queſtion, d'où vient que ſçauant & ſage ne ſe rencontrent gueres enſemble. Il y a bien grande raiſon de faire ceſte queſtion : car c'eſt vn cas eſtrange & contre toute raiſon, qu'vn homme pour eſtre ſçauant n'en ſoit pas plus ſage : car la ſcience eſt vn chemin, vn moyen & inſtrument propre à la ſageſſe. Voicy deux hommes, vn qui a eſtudié, l'autre non : celuy qui a eſtudié doibt & eſt obligé d'eſtre beaucoup plus ſage que l'autre, car il a tout ce que l'autre a, c'eſt à dire le naturel, vne raiſon, vn jugement, vn eſprit, & outre cela il a les aduis, les diſcours & jugemens de tous les plus grands hommes du monde, qu'il trouue par les liures. Ne doibt-il donc pas eſtre plus ſage, plus habille, plus honeſte que l'autre, puis qu'auec ſes moyens propres & naturels, il en a tant d'eſtrangers acquis & tirez de toutes parts? comme dict quelcun, le bien naturel joinct auec l'accidental faict vne bonne compoſition, & neantmoins nous voyons le contraire, comm'a eſté dict.

Or la vraye raiſon & reſponce à cela, c'eſt la mauuaiſe & finiſtre façon d'eſtudier, & la mauuaiſe inſtruction. Ils prennent aux liures & aux eſcoles de tres-bonnes choſes, mais de tres-mauuaiſes mains. Dont il aduient que tous ces biens ne leur profitent de rien, demeurent

indigens & necessiteux au milieu des richesses & de l'abondance, & comme Tantalus, pres de la viande en meurent de faim : c'est qu'arriuant aux liures & aux escoles ils ne regardent qu'à garnir & remplir leur memoire de ce qu'ils lisent & entendent, & les voyla sçauans, & non à pollir & former leur jugement, pour se rendre sages, comme celuy qui mettroit le pain dedans sa poche & non dedans son ventre; il auroit enfin sa poche pleine & mourroit de faim. Ainsi auec la memoire bien pleine ils demeurent sots : *Student non sibi & vitæ, sed aliis & scolæ.* Ils se preparent à estre rapporteurs : Ciceron a dict, Aristote, Platon a laissé par escrit &c. & eux ne sçauent rien dire. Ils font deux fautes, l'vne qu'ils n'appliquent pas ce qu'ils apprennent à eux mesmes, à se former à la vertu, sagesse, resolution : & ainsi leur science leur est inutile : l'autre est que pendant ce long temps qu'ils employent auec grande peine & despense, à amasser & empocher ce qu'ils peuuent desrober sur autruy inutilement pour eux, ils laissent chaumer leur propre bien & ne l'exercent. Les autres qui n'estudient, n'ayant recours à autruy, aduisent de cultiuer leur naturel, s'en trouuent souuent mieux, plus sages & resolus, encore que moins sçauans & moins gaignans, & moins glorieux : Quelqu'vn a dict cecy vn peu autrement & plus briefuement, Que les lettres gastent les cer-

ueaux & esprits foibles, parfont les forts & bons naturels.

Or voicy la leçon & l'aduis que je donne icy; il ne faut pas s'amuser à retenir & garder les opinions & le sçauoir d'autruy, pour puis le rapporter & en faire monstre & parade à autruy, ou pour profit sordide & mercenaire, mais il les faut faire nostres. Il ne faut pas les loger en nostre ame, mais les incorporer & transubstantier. Il ne faut pas seulement en arrouser l'ame, mais il la faut teindre & la rendre essentiellement meilleure, sage, forte, bonne, courageuse : autrement de quoy sert d'estudier; *Non paranda nobis solùm, sed fruenda sapientia est.* Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui pillotent par cy par là des fleurs toutes entieres, & telles qu'elles sont les emportent, pour faire des bouquets, & puis des présens : ainsi font les mauuais estudians qui amassent des liures plusieurs bonnes choses, pour puis en faire parade & monstre aux autres: mais il faut faire comme les mousches à miel, qui n'emportent point les fleurs comme les bouquetieres, mais s'asians sur elles, comme si elles les couuoyent en tirent l'esprit, la force, la vertu, la quintessence, & s'en nourrissent, en font substance, & puis en font de tres-bon & doux miel, qui est tout leur, ce n'est plus thin ny mariolaine. Aussi faut il tirer des liures la moëlle, l'esprit (sans s'assubjectir à retenir

par cœur les mots, comme plusieurs font, moins encores à retenir le lieu, le liure, le chapitre; c'est vne sotte & vaine superstition & vanité, qui fait perdre le principal) & ayant succé & tiré le bon en paistre son ame, en former son jugement, & instruire & regler sa conscience & ses opinions, ratifier sa volonté, bref en faire vn ouurage tout sien, c'est à dire, vn honneste homme, sage, aduisé, resolu. *Non ad pompam nec ad speciem, nec vt nomine magnifico sequi otium velis, sed quo firmior aduersus fortuita rempublicam capessas.*

Et à cecy le chois des sciences y est necessaire. Celles que je recommande sur toutes, & qui seruent à la fin que je viens de dire, sont les naturelles & morales, qui enseignent à viure & bien viure, la nature & la vertu, ce que nous sommes & ce que nous deuons estre. Sous les morales sont comprises les Politiques, Oeconomiques, les histoires. Toutes les autres sont vaines & en l'air, & ne s'y faut arrester qu'en passant.

Ceste fin & but de l'instruction de la jeunesse & comparaison de la science & sagesse m'a tenu fort long-temps, à cause de la contestation. Poursuyuons les autres parties & aduis de ceste instruction. Les moyens d'instruction sont diuers. Premierement deux; l'vn par parole, c'est à dire preceptes, instructions & leçons verbales; ou bien par conferences auec

les honestes & habilles hommes, frottant & limant nostre ceruelle contre la leur, comme le fer qui s'esclarcit, se nettoye & embellit par le frotter. Ceste façon est agreable, douce, naturelle.

L'autre par faicts, c'est l'exemple ; qui est prins non seulement des bons par imitation & similitude, mais encores des mauuais par disconuenance. Il y en a qui apprennent mieux de ceste façon par opposition & horreur du mal en autruy. C'est vn vsage de la justice d'en condamner vn, pour seruir d'exemple aux autres. Et disoit le vieux Caton, que les Sages ont plus à apprendre des fols, que les fols des sages. Les Lacedemoniens, pour retirer leurs enfans de l'yurongnerie, faisoient enyurer deuant eux leurs serfs, afin qu'ils en eussent horreur par ce spectacle. Or ceste seconde maniere par exemple nous apprend & plus facilement & auec plus de plaisir. Apprendre par preceptes est vn chemin long, parce que nous auons peine à les entendre, les ayant entendus, à les retenir ; apres les auoir retenus, à les mettre en vsage. Et difficilement nous promettons nous d'en pouuoir tirer le fruict qu'ils nous promettent. Mais l'exemple & imitation nous apprennent sur l'ouurage mesmes, nous inuitent auec beaucoup plus d'ardeur, & nous promettent qu'vne semblable gloire, que celle de ceux que nous prenons à imiter. Les se-

mences tirent à la fin la qualité de la terre où elles sont transportées ; & deuiennent semblables à celles qui y croissent naturellement. Ainsi les esprits & les mœurs des hommes se conforment à ceux auec lesquels ils frequentent ordinairement. Il passe par contagion des choses vne grande part de l'vne à l'autre.

Or ces deux manieres de profiter par parolles & par exemple, encore sont elles doubles. Car elles s'exercent & se tirent des gens excellens, ou viuans par leur frequentation & conference sensible & externe, ou morts par la lecture des liures. Le premier commerce de viuans est plus vif & plus naturel, c'est vn fructueux exercice de la vie qui estoit bien en vsage parmy les anciens, mesmement les Grecs ; mais il est fortuit, despendant d'autruy, & rare : il est mal-aisé de rencontrer telles gens, & encores plus d'en jouyr. Et cecy s'exerce ou sans gueres s'eslongner de chés soy, ou bien en voyageant & visitant les pays estrangers, non pour s'y paistre de vanitez comme la pluspart, mais pour en rapporter la consideration principalement des humeurs & façons de ces nations là. C'est vn exercice profitable, le corps n'y est ny oysif ny trauaillé : ceste moderée agitation le tient en haleine, l'ame y a vne continuelle exercitation à remarquer les choses incognuës & nouuelles. Il n'y a point de meilleure escole pour former la vie, que voir incessamment la diuer-

sité de tant d'autres vies, & gouster vne perpetuelle varieté de formes de nostre nature.

L'autre commerce auec les morts par le benefice des liures, est bien plus seur & plus à nous, plus constant, & qui moins couste. Qui s'en sçait bien seruir, en tire beaucoup de plaisir & de secours. Il nous descharge du poids d'vne oysiueté ennuyeuse, nous distrait d'vne imagination importune, & des autres choses externes, qui nous faschent: nous console & secourt en nos maux & douleurs: mais aussi n'est il bon que pour l'esprit dont le corps demeure sans action, s'attriste & s'altere.

Il faut maintenant parler de la procedure & formalité, que doibt tenir l'instructeur de la jeunesse, pour bien & heureusement arriuer à son poinct. Elle a plusieurs parties: nous en toucherons quelques vnes; Premierement il doibt souuent interroger son escolier, le faire parler & dire son aduis sur tout ce qui se presente. Cecy est au rebours du stile ordinaire, qui est le maistre parle tousiours seul, & enseigne cest enfant auec authorité, & verse dedans sa teste, comme dedans vn vaisseau, tout ce qu'il veut: tellement que les enfans ne sont que simplement escoutans & receuans, qui est vne tres-mauuaise façon; *obest plerunque iis qui discere volunt, authoritas eorum qui docent.* Il faut resueiller & eschauffer leur esprit par demandes, les faire opiner les premiers, & leur donner

mesmes liberté de demander, s'enquerir, & ouurir le chemin, quand ils voudront. Si sans les faire parler, on leur parle tout seul, c'est chose presque perdue, l'enfant n'en faict en rien son profict, pource qu'il pense n'en estre pas d'escot : il n'y preste que l'oreille, encores bien froidement : il ne s'en pique pas, comme quand il est de la partie. Et n'est assés leur faire dire leur aduis, car il leur faut tousiours faire soustenir & rendre raison de leur dire, afin qu'ils ne parlent pas par acquit, mais qu'ils soient soigneux & attentifs à ce qu'ils diront : & pour leur donner courage faut faire compte de ce qu'ils diront, au moins de leur essay. Ceste façon d'instruire par demandes est excellemment obseruée par Socrates (le premier en ceste besongne) comme nous voyons par tout en Platon, ou par vne longue enfileure de demandes dextrement faictes, il mene doucement au giste de la verité : & par le Docteur de verité en son Euangile. Or ces demandes ne doiuent pas tant estre des choses de science & de memoire, comm'a esté dict, que des choses de jugement. Parquoy à cest exercice tout seruira, mesmes les petites choses, comme la sottise d'vn laquay, la malice d'vn page, vn propos de table : car l'œuure de jugement n'est pas de traitter & entendre choses grandes & hautes : mais estimer & resoudre justement & pertinemment, quoy que soit. Il leur faut

donc faire des questions sur le jugement des hommes & des actions, & le tout raisonner: afin que par ensemble ils forment leur jugement & leur conscience. L'instructeur de Cyrus en Xenophon pour sa leçon luy propose ce faict; vn grand garçon ayant vn petit saye le donna à vn de ses compagnons de plus petite taille, & luy osta son saye, qui estoit plus grand: puis luy demande son aduis & jugement sur ce faict: Cyrus respond que cela alloit bien ainsi, & que tous les deux garçons demeuroient ainsi bien accommodés. Son instructeur le reprend & le tansse bien aigrement de ce qu'il auoit consideré seulement la bienseance, & non la justice, qui doibt aller beaucoup deuant, & qui veut que personne ne soit forcé en ce qui est sien: voila vne belle forme d'instruire. Et aduenant de rapporter ce qui est dans les liures, ce qu'en dict Ciceron, Aristote, ce ne doibt pas estre pour seulement le reciter & rapporter, mais pour le juger: & pource il le luy faut tourner à tous vsages, & luy faire appliquer à diuers subjects. Ce n'est pas assez de reciter comme vne histoire; que Caton s'est tué à Vtique, pour ne venir aux mains de Cæsar, & que Brutus & Cassius sont autheurs de la mort de Cæsar, c'est le moindre: mais je veux qu'il leur face le procez, & qu'il juge s'ils ont bien faict en cela: s'ils ont bien ou mal merité du public, s'ils s'y sont portez auec

prudence, justice, vaillance : en quoy ils ont bien & mal faict. Finalement & generalement il faut requerir en tous ses propos, demandes, responces, la pertinence, l'ordre, la verité, œuure du jugement & de la conscience. En ces choses ne luy faut quitter ou dissimuler aucunement, mais le presser & tenir subject.

Secondement il doibt le duyre & façonner à vne honneste curiosité de sçauoir tout : par laquelle premierement il aye les yeux par tout à considerer tout ce qui se dira, fera, & remuera à l'entour de luy, & ne laisser rien passer, qu'il ne juge & repasse en son esprit; puis qu'il s'enquiert tout doucement des autres choses, tant du droict que du faict. Qui ne demande rien ne sçait rien, dict on : qui ne remue son esprit il s'enroüille & demeure sot : & de tout il doit faire son profict, l'appliquer à soy, en prendre aduis & conseil, tant sur le passé pour ressentir les fautes qu'il a faict, que pour l'aduenir afin de se regler & s'assagir. Il ne faut pas laisser les enfans seuls resuer, s'endormir, s'entretenir : car n'ayans la suffisance de fournir matiere belle & digne, ils se paistront de vanité: il les faut embesongner & tenir en haleine, & leur engendrer ceste curiosité, qui les pique & reueille : laquelle, telle que dict est, ne sera ny vaine en soy, ny importante à autruy.

Il doibt aussi luy former & mouler son esprit au modelle & patron general du monde & de

la nature, le rendre vniuersel, c'est à dire, luy representer en toutes choses la face vniuerselle de nature : que tout le monde soit son liure : que de quelque subject que l'on parle, il jette sa veuë & sa pensée sur toute l'estendue du monde, sur tant de façons & d'opinions differentes, qui ont esté & sont au monde sur ce subject. Les plus belles ames & les plus nobles sont les plus vniuerselles & plus libres : par ce moyen l'esprit se roidit, apprend à ne s'estonner de rien, se forme en la resolution, fermeté, constance. Bref il n'admire plus rien, qui est le plus haut & dernier poinct de sagesse. Car quoy qu'il aduienne & que l'on luy dise, il trouue qu'il n'y a rien de nouueau & d'estrange au monde : que la condition humaine est capable de toutes choses, qu'ils s'en font bien passez d'autres, & s'en passent encores ailleurs de plus vertes, plus grandes. C'est en ce sens que Socrates le sage se disoit citoyen du monde. Au contraire il n'y a chose qui abastardisse & asseruisse plus vn esprit, que ne luy faire gouster & sentir qu'vne certaine opinion, creance & maniere de viure. O la grande sottise & foiblesse de penser que tout le monde marche, croit, dit, faict, vit & meurt comme l'on faict en son pais ; comme font ces badaux, lesquels quand ils oyent reciter les mœurs & opinions d'ailleurs fort differentes, ou contraires aux leurs, ils tremoussent, ils mescroyent : ou bien

tout deſtrouſſement diſent, que c'eſt barbarie, tant ils ſont aſſeruis & renfermez dedans leur berceau, gens comme l'on dit, nourris dans vne bouteille, qui n'ont veu que par vn trou. Or ceſt eſprit vniuerſel ſe doit acquerir de bonne heure par la diligence du maiſtre inſtructeur, puis par les voyages & communications auec les eſtrangers, & par la lecture des liures & hiſtoires de toutes nations.

Finalement il doibt luy apprendre à ne rien receuoir à credit & par authorité : c'eſt eſtre beſte & ſe laiſſer conduire comme vn buffle, mais d'examiner tout auec la raiſon, luy propoſer tout & puis qu'il choiſiſſe. S'il ne ſçait choiſir qu'il doubte, c'eſt peut eſtre le meilleur, le plus ſain, & le plus ſeur, mais luy apprendre auſſi à ne rien reſoudre tout ſeul & ſe deffier de ſoy.

Apres l'ame vient le corps, il en faut auoir ſoin tout quand & quand l'eſprit, & n'en faire point à deux fois. Tous deux font l'homme entier. Or il faut chaſſer de luy toute molleſſe & delicateſſe au veſtir, coucher, boire, manger : le nourir groſſierement, à la peine & au trauail : l'accouſtumer au chaud, au froid, au vent, voire aux hazards; luy roidir & endurcir les muſcles & les nerfs (auſſi bien que l'ame) au labeur, & de là à la douleur : Car le premier diſpoſe au ſecond, *labor callum obducit dolori* ; Bref le rendre verd & vigoureux, indif-

ferent aux viandes & aux gousts. Tout cecy sert non seulement à la santé, mais aux affaires & au seruice public.

Venons au troisieme chef, qui est des mœurs, ausquels ont part & l'ame & le corps. Cecy est double; empescher les mauuaises, anter & cultiuer les bonnes. Le premier est encores plus necessaire, & auquel faut apporter plus de soin & d'attention. Il faut donc de tres-bonne heure, & ne sçauroit-on trop tost, empescher la naissance de toutes mauuaises mœurs & complexions; specialement ceux icy, qui sont à craindre en la jeunesse.

Mentir, vice vilain & de valets, d'ame lasche & craintiue : & souuent la mauuaise & trop rude instruction en est cause.

Vne sotte honte & foiblesse, par laquelle ils se cachent, baissent la teste, rougissent à tous propos, ne peuuent supporter vne correction, vne parolle aigre sans se changer tout. Il y a souuent en cela du naturel : mais il le faut corriger par estude.

Toute affection & singularité en habits, port, marcher, parler, gestes & toutes autres choses; c'est tesmoignage de vanité & de gloire; & qui heurte les autres mesmes en bien faisant. *Licet sapere sine pompa, sine inuidia.*

Sur tout la colere, le despit, l'opiniastreté : & pour ce il faut tenir bon, que l'enfant n'obtienne jamais rien pour sa colere, ou larmes

de despit, & qu'il apprenne que ces arts luy sont du tout inutiles, voire laides & vilaines : & à ces fins il ne le faut jamais flatter. Cela les gaste & corrompt, leur apprend à se despiter, s'ils n'ont ce qu'ils veulent, & enfin les rend insolens, & que l'on n'en peut plus venir à bout. *Nihil magis reddit iracundos, quam educatio mollis & blanda.*

Il faut par mesme moyen luy anter les bonnes & honnestes mœurs ; & premierement l'instruire à craindre & reuerer Dieu, trembler sous ceste infinie & incognue majesté, parler rarement & tres-sobrement de Dieu, de sa puissance, eternité, sagesse, volonté : & de ses œuures non indifferemment & à tous propos, mais craintiuement, auec pudeur & tout respect. Ne disputer jamais des mysteres & poincts de la religion : mais simplement croire: receuoir & obseruer ce que l'Eglise enseigne & ordonne.

En second lieu luy remplir & grossir le cœur d'ingenuité, franchise, candeur, integrité, & l'apprendre à estre noblement & fierement homme de bien : non seruilement & mechaniquement, par crainte ou esperance de quelque honeur ou profict, ou autre consideration, que de la vertu mesmes. Ces deux sont principalement pour luy-mesme.

Et pour autruy & les compaignies le faut instruire à vne douceur, soupplesse & facilité

à s'accommoder à toutes gens & à toutes façons. *Omnis Aristippum decuit color, & status, & res.* En cecy estoit excellent Alcibiades. Qu'il apprenne à pouuoir & sçauoir faire toutes choses, voire les excez & les desbauches, si besoin est, mais qu'il n'aime à faire que les bonnes. Qu'il laisse à faire le mal, non à faute de courage, ny de force & de science, mais de volonté. *Multum interest vtrum peccare quis nolit, aut nesciat.*

Modestie, par laquelle il ne conteste & ne s'attaque ny à tous, comm'aux plus grands & respectables, & à ceux qui sont beaucoup au dessous, ou en condition, ou en suffisance: ny pour toutes choses, car c'est importunité, ny opiniastrement, ny auec mots affirmatifs, resolutifs & magistrals, mais doux & moderés. De cecy a esté dict ailleurs. Voila les trois chefs de deuoir des parens aux enfans expediés.

Le quatriesme est de leur affection & communication auec eux, quand ils sont grands & capables, à ce qu'elle soit reglée. Nous sçauons que l'affection est reciproque & naturelle entre les parens & les enfans: mais elle est plus forte & plus naturelle des parens aux enfans, pource qu'il est donné de la nature allant en auant, poussant & auanceant la vie du monde & sa durée. Celuy des enfans aux peres est à reculons, dont il ne marche si fort ne si naturellement: & semble plustost estre payement de debte,

debte, & recognoiſſance du bienfaict, que purement vn libre, ſimple & naturel amour. Dauantage celuy qui donne & faict du bien, aime plus que celuy qui reçoit & doibt. Dont le perе & tout ouurier aime plus qu'il n'eſt aimé. Les raiſons de ceſte propoſition ſont pluſieurs. Tous aiment d'eſtre (lequel s'exerce & ſe monſtre au mouuement & en l'action) Or celuy qui donne & faict bien à autruy, eſt aucunement en celuy qui reçoit. Qui donne & faict bien à autruy, exerce choſe honeſte & noble; qui reçoit n'en faict point : l'honeſte eſt pour le premier, l'vtile pour le ſecond. Or l'honeſte eſt beaucoup plus digne, ferme, ſtable, amiable, que l'vtile, qui s'efuanouit. Item les choſes ſont plus aymées qui plus nous couſtent : plus eſt cher ce qui eſt plus cher. Or engendrer, nourrir, eſleuer, couſte plus que receuoir tout cela.

Or ceſt amour des parens eſt double, bien que touſiours naturel, mais diuerſement : l'vn eſt ſimplement & vniuerſellement naturel, & comme vn ſimple inſtinct, qui ſe trouue aux beſtes, ſelon lequel les parens aiment & cheriſſent leurs petits encores begayans, trepignans & tettans, & en vſent comme de jouëts & petits ſinges. Ceſt amour n'eſt point vrayment humain. L'homme pourueu de raiſon ne doit point ſi ſeruilement s'aſſubjectir à la nature, comme les beſtes : Mais plus noblement

la fuyure auec discours de raison. L'autre donc est plus humain & raisonnable, par lequel l'on aime les enfans plus ou moins, à mesure que l'on y voit surgir & bourgeonner les semences & estincelles de vertu, bonté, habilité. Il y en a qui coiffés & transportés au premier ont peu de cestui-cy, & n'ayant point plaint la despense tant que les enfans ont esté fort petits, la plaignent, quand ils deuiennent grands & proffitent. Il semble qu'ils portent enuie & sont despités de ce qu'ils croissent, s'aduancent & se sont honestes gens, peres brutaux & inhumains!

Or selon ce second, vray & paternel amour en le bien reglant, les parens doiuent receuoir leurs enfans, s'ils en sont capables, à la societé & partage des biens, à l'intelligence, conseil & traitté des affaires domestiques, & encores à la communication des desseins, opinions & pensées, voire consentir & contribuer à leurs honestes esbas & passe-temps, selon que le cas le requiert, se reseruant tousiours son rang & authorité. Parquoy nous condamnons ceste trongne austere, magistrale & imperieuse de ceux qui ne regardent jamais leurs enfans, ne leur parlent qu'auec authorité, ne veulent estre appellés leurs peres, mais seigneurs, bien que Dieu ne refuse point ce nom de pere, ne se soucient d'estre aymés cordiallement d'eux, mais craincts, redoutés, adorés. Et à ces fins leur

donnent chichement, & les tiennent en necessité, pour par là les contenir en crainɛte & obeissance, les menacent de leur faire petite part en leur disposition testamentaire. Or cecy est vne sotte, vaine & ridicule farce : C'est se deffier de son authorité propre, vraye & naturelle, pour en acquerir vne artificielle. C'est se faire mocquer & desestimer, qui est tout le rebours de ce qu'ils pretendent. C'est conuier les enfans à finement se porter auec eux, & conspirer à les tromper & amuser. Les parens doiuent de bonne heure auoir reglé leurs ames au deuoir par la raison, non auoir recours à ces moyens plus tyranniques que paternels.

Errat longe, mea quidem sententia,
Qui imperium credit esse grauius aut stabilius
Vi quod fit, quam illud quod amicitia adjungitur.

En la dispensation derniere des biens, le meilleur & plus sain est de suiure les loix & coustumes du pays. Les loix y ont mieux pensé que nous, & vaut mieux les laisser faillir que nous hazarder de faillir en nostre propre chois. C'est abuser de la liberté que nous y auons, que d'en seruir nos petites fantasies, friuoles & priuées passions, comme ceux qui se laissent emporter à des recentes actions officieuses aux flatteries de ceux qui sont presens, qui se jouent de leurs testamens,

à gratifier ou chastier les actions de ceuxqui y pretendent interest ; & de loin promettent ou menacent de ce coup , folie. Il se faut tenir à la raison & obseruance publique , quiest plus sage que nous ; c'est le plus seur.

Venons maintenant au deuoir des enfans aux parens , si naturel , si religieux , & qui leur doit estre rendu non point comme à hommes purs & simples , mais comme à demy dieux ; dieux terriens , mortels , visibles. Voila pourquoy Philon Iuif a dict que le commandement du deuoir des enfans estoit escrit moitié en la premiere table , qui conténoit les commandemens qui regardent le droit de Dieu ; & moitié en la seconde table où sont les commandemens qui regardent le prochain , comme estant moitié diuin & moitié humain. Aussi est-ce vn deuoir si certain , si estroictement deu & requis , qu'il ne peut estre dispensé ny vaincu par tout autre deuoir , ny amour , encores qu'il soit plus grand. Car aduenant qu'vn aye son pere & son fils en mesme peine & danger , & qu'il ne puisse secourir à tous deux , il faut qu'il aille au pere , encores qu'il ayme plus son fils, commea esté dict cy-dessus. Et la raison est que le debte du fils au pere est plus ancien & plus priuilegié, & ne peut estre absous & effacé par vn suiuant debte.

Or ce deuoir consiste en cinq poincts compris sous ce mot d'honorer ses parens ; le pre-

nier est la reuerence, non seulement externe en gestes & contenances ; mais encores plus interne, qui est vne saincte & haute opinion & estimation, que l'enfant doibt auoir de ses parens, comme autheurs, cause & origine de son estre & de son bien, qualité qui les fait ressembler à Dieu.

Le second est obeissance, voire aux plus rudes & difficiles mandemens du pere, comme porte l'exemple des Rechabites, qui, pour obeir au pere se priuarent de boire vin toute leur vie : & Isaac ne fit difficulté de tendre le col au glaiue de son pere.

Le tiers est de secourir aux parens en tout besoin, les nourrir en leur vieillesse, impuissance, necessité, les secourir & assister en tous leurs affaires. Nous auons exemple & patron de cela mesmes aux bestes : En la cicoigne, comme sainct Basile faict tant valoir. Les petits cicoigneaux nourrissent leurs parens vieils, les couurent de leurs plumes lorsqu'elles leur tombent ; ils s'accouplent & se joignent pour les porter sur leur dos. L'amour leur fournissant cest art. Cest exemple est si vif & si exprès, que le deuoir des enfans aux parens a esté signifié par le faict de ceste beste ἀντιπελαργεῖν *reciconiare*. Et les Hebreux appellent ceste beste à cause de cecy *chasida*, c'est-à-dire la debonnaire, la charitable. Nous en auons aussi des exemples notables en l'hu-

manité. Cymon, fils de ce grand Miltiades ayant son pere trespassé en prison, & n'ayant de quoy l'enterrer (aucuns disent que c'estoit pour payer les debtes, pour lesquelles l'on ne vouloit laisser emporter le corps, selon le style des anciens) se vendit & sa liberté, pour des deniers prouenants estre pourueu à sa sepulture. Il ne secourut pas son pere de son abondance, ny de son bien, mais de sa liberté qui est plus chere que tous les biens & la vie. Il ne secourut pas son pere viuant & en nécessité, mais mort & n'estant plus pere ny homme. Qu'eust-il faict pour secourir son pere viuant, indigent, le requerant de secours ? cest exemple est riche. Au sexe foible des femmes, nous auons deux pareils exemples de filles, qui ont nourry & allaicté l'vne son pere, l'autre sa mere prisonniers & condamnés à perir de faim, punition ordinaire aux anciens. Il semble aucunement contre nature, que la mere soit nourrie de laict de la fille, mais c'est bien selon nature, voire de ses premieres loix que la fille nourrisse sa mere.

Le quatriesme est de ne rien faire, remuer, entreprendre, qui soit de poids, sans l'aduis, consentement & approbation des parens, sur tout en son mariage.

Le cinquiesme est de supporter doucement les vices, imperfections, aigreur, chagrin des parens, leur seuerité & rigueur. Manlius le

pratiqua bien : Car ayant le Tribun Pomponius accuſé le pere de ce Manlius enuers le peuple de pluſieurs fautes, & entr'autres, qu'il traittoit trop rudement ſon fils, luy faiſant meſmes labourer la terre : le fils alla trouuer le tribun en ſon lict, & luy mettant le couſteau à la gorge, luy fiſt jurer qu'il deſiſteroit de la pourſuite qu'il faiſoit contre ſon pere, aimant mieux ſouffrir la rigueur de ſon pere, que de le voir pourſuiuy de cela.

L'enfant ne trouuera difficulté en tous ces cinq deuoirs, s'il conſidere ce qu'il a couſté à ſes parens, & de quel ſoin & affection il a eſté eſleué : Mais il ne le ſçaura jamais bien juſques à ce qu'il aye des enfans, comme celuy qui fut trouué à cheuauchons ſur vn baſton, ſe jouant auec ſes enfans, pria celuy qui l'y ſurprint de n'en rien dire juſqu'à ce qu'il fuſt pere luy meſme, eſtimant que juſques alors il ne feroit juge equitable de ceſte action.

CHAPITRE XV.

Deuoir des Maiſtres & ſeruiteurs.

VIENT après la troiſieme partie & derniere de la juſtice priuée & domeſtique, qui eſt

des deuoirs des maistres & seruiteurs. Sur quoy faut sçauoir la distinction des seruiteurs : car il y en a principalement de trois sortes. Il y a les esclaues, dont tout le monde estoit plein au temps passé, & encores l'est-il, sauf un quartier d'Europe, & n'y en a endroict plus net que la France. Ils n'ont en leur puissance ny corps ny biens, mais sont du tout à leurs maistres, qui les peuuent donner, engager, vendre, reuendre, eschanger & en faire comme bestes de seruice. De ceux-cy a esté parlé au-long. Il y a les valets & serviteurs, gens libres, maistres de leurs personnes & biens, voire ne peuuent par contract ny autrement faire aucun prejudice à leur liberté ; mais ils doiuent honeur, obeissance & seruice, à tel certain temps & telles conditions qu'ils ont promis, & les maistres ont sur eux commandement, correction & chastiment auec moderation & discretion. Il y a les mercenaires qui sont encores moins subjects, car ils ne doiuent seruice ny obeissance, mais seulement quelque trauail & industrie pour argent, & n'a on sur eux aucune correction ny commandement.

Les deuoirs des maîtres enuers leurs seruiteurs, tant esclaues que valets, sont ne les traitter cruellement, se souuenant qu'ils sont hommes & de mesme nature qu'eux ; que la seule fortune y a mis la difference, laquelle

eſt variable, & ſe joue à faire les grands petits, & les petits grands. Dont la diſtance n'eſt pas telle qu'il les faille rebutter ſi loin. *Sunt homines contubernales, humiles, amici, conſerui, æquè fortunæ ſubjecti.* Traitter humainement ſes ſeruiteurs, & chercher pluſtoſt à ſe faire aimer que craindre, eſt teſmoignage de bonne nature : les rudoyer par trop monſtre une ame cruelle, & que la volonté eſt toute pareille enuers les autres hommes, mais que le deffaut de puiſſance empeſche l'execution. Auſſi auoir ſoin de leur ſanté & inſtruction de ce qui eſt requis pour leur bien & ſalut.

Les deuoirs des ſeruiteurs ſont honorer & craindre leurs maiſtres, quels qu'ils ſoient, & leur rendre obeiſſance & fidelité, les ſeruans non par acquiſt au dehors ſeulement & par contenance, mais cordialement, ſerieuſement, par conſcience & ſans feinćte. Nous liſons de tres-beaux, nobles & genereux ſeruices auoir eſté faićts par aucuns à leurs maiſtres, juſqu'à auoir employé leur vie pour ſauuer celle de leurs maiſtres, ou leur honeur.



CHAPITRE XVI.

Deuoir des Souuerains & des ſubjećts.

DES Princes & Souuerains, leurs deſcriptions, marques, humeurs, miſeres & in-

commodités a esté parlé au liure 1. ch. 46. de leur deuoir à gouuerner estats a esté parlé tres-amplement au liure present, ch. 2. & 3. qui est de la prudence politique : Toutesfois nous toucherons icy les chefs & traicts generaux de leur deuoir.

Le Souuerain comme mediateur entre Dieu & les peuples, & debiteur à tous deux se doibt tousiours souuenir qu'il est l'image viue, l'officier & lieutenant general du grand Dieu son souuerain, & aux peuples vn flambeau luisant, vn miroer esclairant, vn theatre esleué, auquel tous regardent ; vne fontaine en laquelle tous vont puiser, vn esguillon à la vertu, & qui ne faict aucun bien, qui ne porte sur plusieurs, & ne soit mis en registre & en compte. Il doit donc premierement estre craignant Dieu, deuot, religieux, obseruateur de pieté non seulement pour soy & sa conscience, comme tout autre homme, mais pour son estat & comme souuerain. La pieté que nous requerons icy au Prince est le soin qu'il doit auoir & monstrer à la conseruation de la religion & des ceremonies anciennes du pays, pouruoyant par loix & peines à ce qu'il ne se face aucun changement ny trouble ny innouation en la religion. C'est chose qui faict grandement à son honeur & seureté (car tous reuerent, obeissent plus volontiers, & plus tard entreprennent contre celuy qu'ils voyent

reuerer Dieu : & croient estre en sa tutelle & sauuegarde : *vna custodia pietas : pium virum nec malus genius nec fatum deuincit. Deus enim eripit eum ab omni malo.*) Et aussi de son estat, car comme ont dict tous les Sages, la religion est le lien & le ciment de la societé humaine.

Le Prince doit aussi se rendre subiect & inuiolablement garder, & faire garder les loix de Dieu & de nature, qui sont indispensables : qui attente contre elles, n'est pas seulement tyran, mais un monstre.

Quant aux peuples, il est obligé premierement de garder ses promesses & conuentions, soit auec ses sujets ou autres y ayant interest : C'est l'équité naturelle & vniuerselle. Dieu mesme garde ses promesses. Dauantage le Prince est caution & guarent formel de la loy & des conuentions mutuelles de ses subjects. Il doit donc par dessus tous garder sa foy, n'y ayant rien plus detestable en vn Prince, que la perfidie & le periure, dont a esté bien dict, qu'on doit mettre entre les cas fortuits si le Prince contreuient à sa promesse, & qu'il n'est pas à presumer au contraire. Voire il doit garder les promesses & conuentions de ses predecesseurs, s'il est leur heritier, ou bien si elles sont au bien & profit public. Aussi se peut-il releuer de ses promesses & conuentions desraisonnables, & malfaictes tout ainsi & pour les

mesmes causes, que les particuliers se font releuer par le benefice du Prince.

Il doit aussi se souuenir que combien qu'il soit par dessus la loy (ciuile & humaine s'entend) comme le createur par dessus sa creature (car la loy & l'œuure du Prince, laquelle il peut changer & abroger à son plaisir, c'est le propre droict de la souueraineté) si est-ce que cependant qu'elle est en vigueur & credit, il la doit garder : viure, agir & juger selon elle : & ce luy seroit deshoneur & de tres-mauuais exemple d'aller au contraire, & comme se desmentir. Le grand Auguste pour auoir vne fois faict contre la loy en son propre faict, en pensa mourir de regret. Agesilaus, Seleucus ont donné de tres-notables exemples en ceste part, & à leurs despens.

Tiercement le Prince est debiteur de justice à tous ses subjects ; & doit mesurer sa puissance au pied de la justice. C'est la propre vertu du Prince vrayement royale & principesque, dont justement fust dict par un vieille au Roy Philippe, qui dilayoit luy faire justice disant n'auoir le loisir, qu'il desistast & laissast donc d'estre Roy. Mais Demetrius n'en eust pas si bon marché, qui feut despoüillé de son royaume par ses subjects pour auoir jetté du pont en bas en la riuiere plusieurs leurs requestes, sans y auoir respondu, & faict droict.

Finalement le Prince doit aimer, cherir,

veiller & auoir ſoin de ſon eſtat, comme le mary de la femme, le pere de ſes enfans, le paſteur de ſon troupeau, ayant touſiours deuant ſes yeux le profit & le repos de ſes ſubjects. L'heur & le bien de l'eſtat eſt le but & contentement d'vn bon Prince, *vt reſpub. opibus firma, copijs locuples, gloria ampla, virtute honeſta ſit.* Le Prince qui s'arreſte à ſoy s'abuſe : car il n'eſt pas à ſoy, ny l'eſtat auſſi n'eſt ſien, mais il eſt à l'eſtat, Il en eſt bien le maiſtre, non pas pour maiſtriſer, mais pour le maintenir. *Cui non ciuium ſeruitus tradita, ſed tutela:* pour le ſoigner & veiller, afin que ſa vigilance garde tous ſes ſubjects dormans, ſon trauail, les faſſe chomer, ſon induſtrie les maintienne en delices, ſon occupation leur donne vacation, & que tous ſes ſubjects ſçachent & ſentent qu'il eſt autant pour eux, que par deſſus eux.

Pour eſtre tel & bien s'aquiter, il ſe doit porter comme a eſté dict bien au long au 2. & 3. chapitre de ce liure, c'eſt à dire faire & auoir prouiſion de bon conſeil, de finances, & des forces dedans ſon eſtat, d'alliances, & d'amis au dehors pour agir & commander en paix & en guerre, de telle ſorte qu'il ſe face aimer & craindre tout enſemble.

Et pour comprendre tout en peu de parolles, il doit craindre Dieu ſur tout, eſtre prudent aux entreprinſes, hardy aux exploicts, ferme

en sa parolle, sage en son conseil, soigneux des subjects, secourable aux amis, terrible aux ennemis, pitoyable aux affligés, courtois aux gens de bien, effroyable aux meschans, & juste enuers tous.

Le deuoir des subjects est en trois choses, rendre l'honeur aux Princes, comme à ceux qui portent l'image de Dieu, ordonnés & establis par luy, dont font tres-mal, ceux qui en detractent & en parlent mal, engeance de Cham & Chanaan. 2. Rendre obeissance sous laquelle sont comprins plusieurs deuoirs, comme aller à la guerre, payer les tributs & imposts mis sus par leur authorité. 3. Leur desirer tout bien & prosperité, prier Dieu pour eux.

Mais la question est s'il faut rendre ces trois droits generalement à tous Princes, si aux meschans, aux tyrans. La decision de cecy ne se peut faire en vn mot. Il faut distinguer. Le Prince est tyran & meschant ou à l'entrée, ou en l'exercice. Si à l'entrée, c'est à dire, qu'il enuahisse la souueraineté par force & de sa propre authorité sans droict aucun, soit-il au reste bon ou meschant (& c'est en ce sens que se doibt prendre ce mot de tyran) c'est sans doute qu'il luy faut resister ou par voye de justice, s'il y a temps & lieu, ou par voye de faict : & y auoit anciennement entre les Grecs, dict Ciceron, loyers & honeurs decernés à ceux qui

en deliuroient le public. Et ne se peut dire que ce soit resister au Prince, ne l'estant encores ny de droict ny de faict, puis qu'il n'est receu ny recogneu.

Si en l'exercice, c'est à dire qu'il soit entré duement, mais qu'il commande induement, cruellement & meschamment, c'est à dire selon le jargon du vulgaire tyranniquement, il vient encores à distinguer. Car il peut estre tel en trois manieres, & à chacun y a aduis particulier : L'vne est en violant les loix de Dieu & de nature : c'est à dire contre la religion du pays, commandemens de Dieu, & forçant les consciences. En ce cas il ne luy faut pas rendre l'obeissance suiuant les axiomes saincts, qu'il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes, & plus craindre celuy qui a puissance sur l'homme entier, que ceux qui n'en ont que sur la moindre partie. Mais aussi ne se faut il pas esleuer contre luy par voye de faict, qui est l'autre extremité, ains tenir la voye du milieu, qui est à s'enfuir ou souffrir, *fugere*, *aut pati*. Les deux remedes nommés par la doctrine de verité en telles extremités. 2. L'autre moins mauuaise, qui ne touche les consciences, mais seulement les corps & les biens, est en abusant des subjects, leur deniant justice, rauissant la liberté des personnes, & la proprieté des biens. Auquel cas il faut auec patience & recognoissance de l'ire de Dieu rendre les trois deuoirs suf-

dicts, honeur, obeissance, vœus & prieres, & se souuenir de trois choses, que toute puissance est de Dieu, & qui resiste à la puissance resiste à l'ordonnance de Dieu : *principi summum rerum judicium Dij dederunt. Subditis obsequii gloria relicta est : bonos principes voto expetere, qualescunque tolerare :* Et qu'il ne faut pas obeir au superieur, pource qu'il est digne & dignement commande, mais pource qu'il est superieur ; non pource qu'il est bon, mais pource qu'il est vray & legitime. Il y a bien grande difference entre vray & bon, tout ainsi que il faut obeir à la loy, non pource qu'elle est bonne & juste, mais tout simplement pource qu'elle est loy. 2. Que Dieu faict regner l'hypocrite pour les pechés du peuple, & l'impie au jour de sa fureur, que le meschant Prince est l'instrument de sa justice, dont le faut souffrir comme les autres maux que le ciel nous enuoye ; *quomodo sterilitatem aut nimios imbres & catera natura mala, sic luxum & auaritiam dominantium tolerare.* Les exemples de Saul, Nabuchodonosor, de plusieurs Empereurs auant Constantin, & quelques autres depuis meschans tyrans au possible : ausquels toutesfois ces trois deuoirs ont esté rendus par les gens de bien, & enjoinct de leur rendre par les prophetes, & docteurs de ces temps, jouxte l'oracle du grand docteur de verité, qui porte d'obeir à ceux qui sont assis en la chaire, nonobstant

qu'ils impôsent fardeaux insupportables & qu'ils gouuernent mal.

La troisiesme concerne tout l'estat, quand il le veut changer, ruyner, le voulant rendre d'electif, hereditaire, ou bien d'aristocratique ou democratique, le faire monarchique ou autrement: En ce cas il luy faut resister, & l'empescher par voye ou de justice ou autrement: car il n'est pas maistre de l'estat: mais seulement gardien & depositaire. Mais cet affaire n'appartient pas à tous ains aux tuteurs de l'estat, ou qui y ont interest, comme aux electeurs ès estats electifs; aux Princes parens & estats hereditaires: aux estats generaux, ès estats qui ont loix fondamentalles: Et c'est le seul cas auquel il est loisible de resister au tyran. Et tout cecy est dict des subjects, ausquels n'est jamais permis d'attenter contre le Prince Souuerain, pour quelque cause que ce soit, & est coupable de mort celuy qui attante, qui donne conseil, qui le veut & le pense seulement, disent les loix. Bien est il permis à l'estranger, voire c'est chose tres-belle & magnifique à vn Prince de prendre les armes pour venger tout vn peuple injustement opprimé: & le deliurer de la tyrannie comme fit Hercules, & despuis Dion, Timoleon, & Tamerlan Prince des Tartares, qui deffit Bajazet Turc assiegeant Constantinople.

Ce sont les deuoirs des subjects enuers leurs

fouuerains viuants : mais c'eſt acte de iuſtice, apres leur mort d'examiner leur vie. C'eſt vne vſance iuſte, tres-vtile, qui apporte de grandes commoditez aux nations où elle s'obſerue : & qui eſt deſirable à tous bons Princes qui ont à ſe plaindre de ce qu'on traitte la memoire des meſchans, comme la leur. Les ſouuerains ſont compagnons, ſinon maiſtres des loix ; ce que la juſtice n'a peu ſur leurs teſtes, c'eſt raiſon qu'elle l'ait ſur leur reputation, & ſur les biens de leurs ſucceſſeurs. Nous deuons la ſujection & obeiſſance egalement à tous Rois, car elle regarde leur office : mais l'eſtimation & affection, nous ne la deuons qu'à leur vertu: ſouffrons-les patiemment tels & indignes qu'ils ſont : celons leurs vices, car leur authorité & l'ordre politique où nous viuons, a beſoin de noſtre commun appuy : mais apres qu'ils s'en ſont allez, ce n'eſt pas raiſon de refuſer à la juſtice, & à noſtre liberté l'expreſſion de nos vrais reſſentimens, voire c'eſt vn tres-bon & vtile exemple, que nous donnons à la poſterité, d'obeir fidelement à vn maiſtre, duquel les imperfections ſont bien cogneuës. Ceux qui pour quelque obligation priuée, eſpouſent la memoire d'vn Prince meſchant, ſont juſtice particuliere aux deſpens de la publique. O la belle leçon pour le ſucceſſeur, ſi cecy eſtoit bien obſerué !

CHAPITRE XVII.

Deuoir des Magistrats.

Les gens de bien en la republique aymeroyent mieux jouyr en repos du contentement que les bons & excellens esprits se sçauent donner en la consideration des biens de nature & des effects de Dieu, qu'à prendre charges publiques, n'estoit qu'ils craignoient d'estre mal gouuernés, & par les meschans : parquoy ils consentoient estre Magistrats : mais de briguer, & poursuiure les charges publiques ; mesmement de judicature, c'est chose vilaine condamnée par toutes bonnes loix, voire des payens, tesmoin la loy *Iulia de ambitu.* Indigne de personne d'honeur & ne sçauroit-on mieux s'en declarer incapable. De les achepter est encores plus vilain & puant ; & n'y a point de plus sordide & vilaine marchandise, que celle-là : car il faut que celuy qui a acheptė en gros, reuende en detail : dont l'Empereur Seuere parlant contre telle faute, dict que l'on ne peut bien justement condamner celuy qui vend ayant acheptė.

Tout ainsi que l'on s'habille, l'on se pare, & se met l'on en sa bienseance auant sortir de la maison, & se monstrer en public : aussi auant que prendre charge publique, il faut en

ſon priué apprendre à regler ſes paſſions, & bien eſtablir ſon ame. On n'amene pas au tournouër vn cheual neuf, ny s'en ſert on en affaires d'importance, s'il n'a eſté dompté & apprins auparauant, auſſi deuant que ſe mettre aux affaires, & ſur la montre du monde, il faut dompter ceſte partie de noſtre ame farouche, luy faire ronger ſon frein, luy apprendre les loix & les meſures, auec leſquelles elle ſe doibt manier en toutes occaſions : Mais au rebours c'eſt choſe piteuſe & bien abſurde, diſoit Socrates, que bien que perſonne n'entreprenne d' exercer vn meſtier & art mechanique, que premierement il ne l'aye apprins : toutesfois aux charges publiques, & à l'art de bien commander & bien obeir, de gouuerner le monde, le meſtier plus difficile de tous, ceux y ſont receus & l'entreprennent, qui n'y ſçauent du tout rien.

Les magiſtrats ſont perſonnes mixtes & mitoyennes entre le ſouuerain & les particuliers, dont il faut qu'ils ſçachent commander & obeir, qu'ils ſçachent obeir au Souuerain, ployer ſous la puiſſance des Magiſtrats ſuperieurs à ſoy, honorer leurs égaux, commander aux ſubjects, deffendre les petits, faire teſte aux grands, & juſtice à tous : dont a eſté bien dict à propos, que le Magiſtrat deſcouure la perſonne, ayant à jouër en public tant de perſonnages.

Pour le regard de ſon Souuerain, le Magiſ-

trat selon la diuersité des mandemens, doit diuersement se gouuerner ou promptement, ou nullement obeir ou surseoir l'obeissance. 1. Aux mandemens qui luy attribuent cognoissance comme sont toutes lettres de justice, & toutes autres où y a cette clause ou æquiualente (s'il vous appert) ou bien qui sans attribution de cognoissance sont de soy justes ou indifferentes, il doit obeir, & luy est aisé de s'en aquiter sans scrupule.

2. Aux mandemens qui ne luy attribuent aucune cognoissance, mais seulement l'execution, comme sont lettres de mandement, s'ils sont contre le droict & la justice ciuile, & qu'il y aye clause derrogatoire, il doit simplement obeir, car le Souuerain peut derroger au droict ordinaire, & c'est proprement en quoy gist la souueraineté.

3. A ceux qui sont contraires au droict, & ne contiennent la clause derrogatoire, ou bien qui sont contre le bien & l'vtilité publique quelque clause qu'il y aye, ou bien que le Magistrat sçait estre faux & nuls, mal impetrez & par surprise, il ne doibt en ces trois cas promptement obeir, mais les tenir en souffrance, & faire remonstrance vne ou deux fois; & à la seconde ou troisiesme jussion, obeir.

4. A ceux qui sont contre la loy de Dieu & nature; il doit demettre & quitter sa charge, voire souffrir tout plustost que d'y obeir ou

consentir : & ne faut dire que là dessus pourroit y auoir du doubte : car la justice naturelle est plus claire que la splendeur du Soleil.

5. Tout cecy est bon pour les choses à faire; mais apres qu'elles sont faictes par le Souuerain, tant meschantes qu'elles soyent, il vaut mieux les dissimuler, & d'en enseuelir la memoire, que l'irriter, & perdre tout (comme fit Papinian) *frustra niti & nihil aliud, nisi odium quærere, extremæ dementiæ est.*

Pour le regard des particuliers subjects, les Magistrats se doiuent souuenir que la puissance qu'ils ont sur eux, ils ne l'ont qu'en depost, & la tiennent du Souuerain, qui en demeure tousiours Seigneur & proprietaire, pour l'exercer durant le temps qui leur a esté prefix.

2. Le Magistrat doibt estre de facile accès, prest à ouyr & entendre toutes plaintes & requestes, tenant sa porte ouuerte à tous, & ne s'absenter point, se souuenant qu'il n'est à soy, mais à tous, & seruiteur du public. *Magna seruitus magna fortuna.* A cette cause la loy de Moyse vouloit que les juges & les jugemens se tinssent aux portes des villes, afin qu'il feust aisé à chacun de s'y addresser.

3. Il doit aussi esgalement receuoir & escouter tous grands & petits, riches & pauures, estre ouuert à tous, dont vn Sage le compare à l'autel auquel on s'addresse estant pressé & affligé pour y receuoir du secours & de la consolation.

4. Mais ne se communiquer point à plusieurs, & ne se familiariser, si ce n'est auec fort peu, & iceux bien sages & sensés, & secrettement: car cela auilit l'authorité, trouble & relasche la fermeté & vigueur necessaire. Cleon appellé au gouuernement du public assembla tous ses amis, & renonça à leur amitié, comme incompatible auec sa charge, car dict Ciceron, celuy despoüille le personnage d'amy qui soustient celuy du juge.

5. Son office est principalement en deux choses, soustenir & garder l'honeur, la dignité, & le droit de son souuerain, & du public qu'il represente : *gerere personam ciuitatis, ejus dignitatem & decus sustinere*, auec authorité & vne douce seuerité.

6. Puis comme bon & loyal truchement & officier du Prince, faire garder exactement sa volonté ; c'est à dire la loy, de laquelle il est exacteur, & est sa charge de la faire obseruer à tous, dont il est appellé la loy viue, la loy parlante.

7. Combien que le Magistrat doiue prudemment attremper la douceur auec la rigueur, si vaut il mieux vn Magistrat seuere & rigoureux, qu'vn doux, facile & pitoyable : & Dieu deffend d'auoir pitié en jugement. Le seuere retient les subjects en l'obeissance des loix : le doux & piteux faict mespriser les loix & les Magistrats, & le Prince, qui a faict

tous deux. Bref pour bien s'aquiter de ceste charge, il faut deux choses, preud'homie & courage. Le premier a besoin du second. Le premier gardera le Magistrat net d'auarice, d'acception des personnes, de presens qui est la peste & le bannissement de la verité. *Acceptatio munerum prædaricatio est veritatis*, de corruption de la justice, que Platon appelle vierge sacrée : Aussi des passions, de haine, d'amour & autres, toutes ennemies de droicture & equité. Mais pour tenir bon contre les menaces des grands, les prieres importunes des amis, les cris & pleurs des miserables, qui sont toutes choses violantes, toutesfois auec quelque couleur de raison & justice, & qui emportent souuent les plus asseurez, il faut du courage. C'est vne principale qualité & vertu du magistrat, que la constance ferme & inflexible, afin de ne craindre les grands & puissants, & ne s'amollir à la misere d'autruy, & encores que cela aye quelque espece de bonté : mais il est deffendu d'auoir pitié du pauure en jugement.

CHAPITRE XVIII.

Deuoir des grands & des petits.

LE deuoir des grands est en deux choses, prester main forte & employer leurs moyens &

& sang à la manutention & conseruation de la pieté ; justice, du Prince, de l'estat, & generalement du bien public ; duquel ils doiuent estre les colomnes, le soustien, & puis à la deffense & protection des petits affligez & opprimez, resistant à la violence des meschans : & comme le bon sang courir à la partie blessée, selon le prouerbe, que le bon sang, c'est à dire noble & genereux, ne peut mentir, c'est à dire faillir où il faict besoin. Par ce moyen Moyse se rendit capable d'estre le chef de la nation des Iuifs, entreprenant la deffense des injuriez & foullez injustement. Hercules fut deifié deliurant de la main des tyrans les oppressez. Ceux qui ont faict le semblable ont esté dicts heroes & demy Dieux : & à tels tous honeurs ont esté anciennement decernez, sçauoir est aux bien meritans du public & liberateurs des oppressés. Ce n'est pas grandeur de se faire craindre & redouter, (sinon à ses ennemis) & faire trembler le monde, comme font aucuns qui aussi se font hayr. *Oderint dum metuant.* Il vaut mieux estre aimé qu'adoré. Cela vient d'vn naturel altier, farouche, dont ils morguent & desdaignent les autres hommes comme l'ordure & la voirie du monde, & comme s'ils n'estoient pas aussi hommes, & de là degenerent à la cruauté, & abusent des petits, de leurs corps & biens ;

chose toute contraire à la vraye grandeur & noblesse, qui en doit prendre la deffense.

Le deuoir des petits enuers les grands est aussi en deux choses, les honorer & respecter non seulement par ceremonie & contenance, qui se doit rendre aux bons & aux meschans, mais de cœur & d'affection, s'ils le meritent & sont amateurs du public. Ce sont deux, honorer & estimer deubs aux bons & vrayement grands: aux autres ployer le genouil, faire inclination de corps non de cœur, qui est estimer & aymer. Puis par humbles & volontaires seruices leur plaire & s'insinuer en leurs graces. *Principibus placuisse viris non vltima laus est*, & se rendre capables de leur protection. Que si l'on ne peut se les rendre amis, au moins ne les auoir pas pour ennemis : ce qui se doit auec mesure & discretion. Car trop ambitieusement decliner leur indignation, ou rechercher leur grace, outre que c'est tesmoignage de foiblesse, c'est tacitement les offenser & accuser d'injustice ou cruauté. *Nec ex professo cauere aut fugere : nam quem quis fugit, damnat*; Ou bien leur faire venir l'enuie de l'exercer, & d'exceder voyant vne si profonde & peureuse submission.



DE LA FORCE, TROISIEME VERTU.

PREFACE.

LES deux vertus precedentes reglent l'homme en compagnée, & auec autruy ces deux ſuiuantes le reglent en ſoy & pour ſoy : regardent les deux viſages de la fortune, les deux chefs & genres de tous accidens, proſperité & aduerſité ; car la force l'arme contre l'aduerſité, la temperance le conduict en la proſperité. Toutes deux pourroient eſtre compriſes & entendues par ce mot de conſtance, qui eſt vne droicte & equable fermeté d'ame pour toutes ſortes d'accidens & choſes externes : par laquelle elle ne s'eſleue pour la proſperité, ny ne s'abaiſſe pour l'aduerſité.

CHAPITRE XIX.

De la force ou vaillance en general.

VAILLANCE (car ceſte vertu eſt bien plus proprement dicte ainſi que force) eſt vne droite & forte aſſeurance, equable & vniforme de l'ame à l'encontre tous accidens dangereux, difficiles & douloureux : tellement que ſon object & la matiere, apres laquelle elle s'exerce, c'eſt la difficulté & le danger : bref tout ce

que la foiblesse humaine peut craindre : *Timendorum contemptrix, quæ terribilia, & sub jugum libertatem nostram mittentia, despicit, prouocat, frangit.*

De toutes les vertus la plus en honeur & estime & la plus noble est ceste cy ; laquelle par prerogatiue a esté appellée simplement vertu. C'est la plus difficile, la plus glorieuse qui produict de plus grands, esclatans & excellens effects; elle comprend magnanimité, patience, constance, perseuerance inuincible, vertus heroiques, dont plusieurs ont recherché les maux auec fain, pour en venir à ce noble exercice. Ceste vertu est le rampart imprenable, le harnois complet, l'armeure acerée & à l'espreuue à tous accidens : *Munimentum imbecillitatis humanæ inexpugnabile : quod qui circumdedit sibi, securus in hac vitæ obsidione perdurat.*

Mais pource que plusieurs se mescontent, & imaginent des fausses & bastardes vaillances, au lieu de l'vnique, vraye vertu, je veux en expliquant plus au long sa nature & definition, secouër & rejetter les erreurs populaires qui se fourrent icy. Nous remarquerons donc en ceste vertu quatre conditions ; la premiere, elle est generallement & indifferemment contre toutes sortes de difficultés & dangers : parquoy faillent ceux qui n'estiment autre vaillance que la militaire, laquelle seule ils mettent en pris, pource que peut estre elle est

plus pompeuse & bruyante (& souuent pure vanité) Or ce n'est qu'vne petite parcelle & bien petit rayon de la vraye, entiere, parfaicte & vniuerselle, pour laquelle l'homme est tel seul qu'en compaignée, en vn lict auec les douleurs qu'au camp, aussi peu craignant la mort en la maison, qu'en l'armée. Ceste militaire vaillance est pure & naturelle aux bestes, chés lesquelles elle est pareille aux femelles qu'aux masles; aux hommes elle est souuent artificielle, acquise par la crainćte & apprehension de captiuité, de mort, de douleur, de pauureté, desquelles choses la beste n'a point de peur. La vaillance humaine est vne sage couardise, vne crainćte accompagnée de la science d'euiter vn mal par vn autre, colere est sa trempe & son fil, les bestes l'ont toute pure. Aux hommes aussi elle s'aquiert par l'vsage, institution, exemple, coustume, & se trouue ez ames basses & viles. De valet & facteur de boutique se faict vn bon & vaillant soldat, & souuent sans aucune teinćture de la vertu & vraye vaillance philosophique.

La seconde condition elle presuppose cognoissance, tant de la difficulté peine & danger, qu'il y a au faict qui se presente, que de la beauté, honesteté, justice & deuoir requis en l'entreprise ou soustenement d'iceluy. Parquoy faillent ceux qui mettent vaillance en vne temerité inconsiderée, ou bien bestise & stu-

pidité ; *Non eſt inconſulta temeritas, nec periculorum amor, nec formidabilium appetitio, diligentiſſima in tutela ſui fortitudo eſt : & eadem patientiſſima eorum quibus falſa ſpecies malorum eſt.* La vertu ne peut eſtre ſans cognoiſſance & apprehenſion ; l'on ne peut vrayement meſpriſer le danger que l'on ne ſçait, ſi l'on ne veut auſſi recognoiſtre ceſte vertu aux beſtes. Et de faict ceux ordinairement qui entreprennent ſans auoir apprehendé & recogneu, quand ce vient au poinct de l'execution le nez leur ſaigne.

La troiſieſme condition, c'eſt vne reſolution & fermeté d'ame fondée ſur le deuoir & ſur l'honeſteté & juſtice de l'entreprinſe, laquelle reſolution ne relaſche jamais, quoy qu'il aduienne, mais qui acheue genereuſement ou l'entreprinſe, ou la vie. Contre ceſte condition faillent pluſieurs, premierement & bien lourdement ceux qui cherchent ceſte vertu au corps, & en la force & roideur des merites. Or vaillance n'eſt pas qualité de corps, mais d'ame ; fermeté non des bras & des jambes, mais du courage. L'eſtimation & le pris d'vn homme conſiſte au cœur & à la volonté : c'eſt où giſt ſon vray honeur : & le ſeul aduantage & la vraye victoire ſur l'ennemy, c'eſt l'eſpouuanter & faire force à ſa conſtance & vertu : tous autres aduantages ſont eſtrangers & empruntez ; roideur de bras & de jambes eſt

qualité d'vn porte faix : faire broncher son ennemy, luy faire siller les yeux à la lueur du Soleil, c'est vn coup de la fortune. Celuy qui ferme en son courage pour quelque danger de mort ne relasche rien de sa constance & asseurance : bien qu'il tombe, il est battu non de son aduersaire, qui est possible en effect vn poultron, mais de la fortune. D'où il faut accuser son malheur & non sa lascheté. Les plus vaillans sont souuent les plus infortunez. Encores plus faillent ceux qui s'esmeuuent ; & font cas de ceste vaine & Trasonienne troigne de ces espouuantés vieillaques, qui par vn port hautain, fiere contenance & parolle braue, veulent acquerir bruict de vaillance & hardis, si on leur vouloit tant prester à credit, que de les en croire.

Ceux aussi qui attribuent la vaillance à la ruse & finesse, ou bien à l'art & industrie : mais c'est trop la prophaner, que la faire jouer vn roolle si bas & chetif. C'est deguiser les choses, & substituer vne fausse pierre pour vne vraie. Les Lacedemoniens ne vouloient point en leurs villes des maistres qui apprinssent à luitter, afin que leur jeunesse le sceust par nature & non par art. Nous tenons pour hardy & genereux de combattre auec le lyon, l'ours, le sanglier, qui y vont selon la seule nature : mais non auec les mouches guespes, car elles usent de finesse. Alexandre ne vou-

loit point jouer aux Olympiques, disant que la partie seroit mal faicte, pource qu'vn particulier y pourroit vaincre & vn Roy y estre vaincu. Ainsi n'est-il bienseant qu'vn homme d'honeur se fonde & mette la preuue de sa valeur en chose, en laquelle vn poltron appris en l'eschole peut gaigner. Car telle victoire ne vient de la vertu ny du courage, mais de quelque souplesse & mouuemens artificiels, esquels les plus vilains feront ce qu'vn vaillant ne sçauroit, ny ne se soucieroit faire. L'escrime est vn tour d'art, qui peut tomber en personnes lasches & de neant: Et combien de vaut-neants par les villes, & de coquins tous prests à faire à coups d'espée & à se battre ; s'ils voyoient l'ennemy, ils s'enfuiroient ? Autant en est-il de ce qui se faict par longue habitude & accoustumance, comme les recouureurs, basteleurs, mariniers, qui feront choses hazardeuses plus hardiment que les plus vaillants, y estans duicts & stylez de jeunesse.

Finalement ceux qui ne gardants pas assez le motif & ressort des actions, attribuent faussement à la vaillance & vertu, ce qui appartient & part de quelque passion ou interest particulier. Car comme ce n'est vertu ny de justice d'estre loyal & officieux à l'endroit de ceux que l'on aime particulierement, ny de temperance, de s'abstenir de l'accointance

voluptueuse de sa sœur ou de fille, ny de liberalité à l'endroit de sa femme & enfans, aussi n'est-ce vrayement vaillance de s'exposer aux dangers, pour son interest & satisfaction priuée & particuliere. Parquoy si c'est par auarice, comme les espions, pioniers, traistres marchands sur mer, soldats mercenaires; si par ambition & pour la reputation, pour estre veus & estimés vaillans; comme la plupart de nos gens de guerre, qui disent tout naifuement en y allant, que s'ils y pensoient laisser la vie, ils n'yroient point : si par ennuy de viure en peine & douleur, comme le soldat d'Antigonus, qui trauaillant & viuant en peine à cause d'vne fistule, estoit hardy & s'eslançoit aux dangers, estant guary les fuyoit; si encores pour quelqu'autre consideration particuliere; ce n'est vaillance ny vertu.

La quatriesme condition. Elle doit estre en son execution prudente & discrette, par où sont rejettées plusieurs fausses opinions en ceste matiere, qui sont de ne se couurir point des maux & inconueniens qui nous menacent; n'auoir peur qu'ils nous surprennent, ne s'enfuir, voir ne sentir point les premiers coups, comme d'vn tonnerre, d'vne arquebusade, d'vne ruine. Or c'est mal entendre : car moyennant que l'ame demeure ferme & entiere en son assiette & en son discours, sans alteration, il est permis de se remuer, resa

ſentir au dehors. Il eſt permis voire louable d'eſchirer, gauchir & ſe garantir des maux par tous moyens & remedes honeſtes : & où n'y a remede, s'y porter de pied ferme. *Mens immota manet : lacrymæ volvuntur inanes.* Socrates ſe moque de ceux qui condamnoient la fuitte. Quoy, fit-il, ſeroit-ce laſcheté de les battre & vaincre en leur faiſant place ? Homere loue en ſon Vlyſſes la ſcience de fuir : les Lacedemoniens, profeſſeurs de vaillance en la journée des Platées, recularent pour mieux rompre & diſſoudre la troupe Perſienne, qu'ils ne pouuoient autrement, & vainquirent. Cela ont pratiqué les nations plus belliqueuſes. D'ailleurs les Stoiciens meſmes permettent de pallir & tremouſſer aux premiers coups inopinés, moyennant que cela ne paſſe pas plus outre en l'ame, voicy de la vaillance en gros.

De la force ou vaillance en particulier.

POUR tailler la matiere & le diſcours de ce qui eſt icy à dire, ceſte vertu s'occupe & s'employe contre tout ce que le monde appelle mal. Or ce mal eſt double, externe & interne ; l'vn vient de dehors, l'on l'appelle d'une infinité de noms, aduerſité, affliction, injure, malheur, accident mauuais & ſiniſtre ; L'autre eſt au dedans en l'ame, mais cauſé par

celuy de dehors : Ce sont les passions fascheuses de crainte, tristesse, colere, & tant d'autres. Il nous faut parler de tous les deux ; fournir remedes & moyens de les vaincre, dompter, & regler. Ce sont les argumens & aduis de nostre vertu de force & vaillance. Il y aura donc icy deux parties, l'vne des maux ou mauuais accidens, l'autre des passions qui en naissent. Les aduis generaux contre toute fortune bonne & mauuaise ont esté dicts cy dessus : nous parlerons icy plus specialement & particulierement.



CHAPITRE XX.

Premiere partie des maux externes.

Nous considerons ces maux externes en trois manieres, en leurs causes, ce qui se fera en ce chapitre, puis en leurs effects, finalement en eux mesmes distinctement ; & particulierement chacune espece d'iceux : & par tout fournirons aduis & moyens de s'affermir par vertu contre iceux.

Les causes des maux & fascheux accidens, qui arriuent à un chacun de nous, sont ou publiques & generalles, quand en mesmes temps

elles touchent plusieurs, comme peste, famine, guerre, tyrannie. Et ces maux sont pour la pluspart fleaux enuoyés de Dieu & du ciel, au moins la cause prochaine n'est pas aisée à recognoistre ? ou particulieres & recogneuës sçauoir par le faict d'autruy. Ainsi l'on fait deux sortes de maux publics & priués. Or les maux publics, c'est à dire venant de cause publique, encores qu'ils touchent vn chacun en particulier, sont en diuers sens & plus & moins griefs, poisans & dangereux que les priués qui ont leur cause cognue. Ils le sont plus, car ils viennent à la foulle, assaillent plus impetueusement auec plus de bruict, de tempeste & de furie, ont plus grande suitte & trainée, sont plus esclatans, produisent plus de desordre & confusion. Ils le sont moins : car la generalité & communauté semble rendre à chacun son mal moindre. C'est espece de soulas de n'estre seul en peine ; l'on pense que c'est plustost malheur commun, ou le cours du monde, & que la cause en est naturelle, qu'affliction pesonnelle. Et de fait, ceux que l'homme nous faict, piquent plus fort, naurent au vif, & nous alterent beaucoup plus. Toutes les deux sortes ont leurs remedes & consolations.

Contre les maux publics, il faut considerer de qui & par qui ils sont enuoyez, & regarder à leur cause. C'est Dieu, sa prouidence, de laquelle vient & despend une necessité absolue,

qui gouuerne & meprise tout, à laquelle tout est subject. Ce ne sont pas, à vray dire, deux loix distinctes en essence, que la prouidence, & la destinée ou nécessité : *Providentia & necessitas* ne sont qu'vne. La diuersité est seulement en la consideration & raison differente. Or gronder & se tourmenter au contraire, c'est premierement impieté telle qu'elle ne se trouue point ailleurs, car toutes choses obeissent doucement ; l'homme seul faict l'enragé. Et puis c'est folie : car c'est en vain & sans rien auancer. Si l'on ne veut suiure ceste souueraine & absolue maistresse de gré à gré, elle entrainera & emportera tout par force : *ad hoc sacramentum adacti sumus ferre mortalia, nec perturbari ijs, quæ vitare nostræ potestatis non est : in regno nati sumus, deo parere libertas est. Desine fata deum flecti sperare querendo.* Il n'y a point de meilleur remede, que de vouloir ce qu'elle veut ; & selon l'aduis de sagesse, faire de necessité vertu. *Non est aliud effugium necessitatis, quam velle quod ipsa cogat.* En nous voulant escrimer ou disputer contre elle, nous ne faisons qu'aigrir & irriter le mal. *Læto animo ferre quicquid acciderit, quasi tibi volueris accidere : debuisses enim velle si scisses ex decreto Dei fieri.* Outre que nous en aurons meilleur marché, nous ferons ce que nous deuons, qui est de suiure nostre general & souuerain, qui l'a ainsi ordonné. *Optimum pati, quod emen-*

dare non poſſis ; & deum, quo authore cuncta proueniunt, ſine murmuratione comitari. Malus miles eſt qui imperatorem gemens ſequitur. Et ſans conteſter, trouuer bon ce qu'il veut. C'eſt grandeur de courage de ſe donner à luy. *Magnus animus qui ſe deo tradidit.* C'eſt laſcheté & deſertion, que gronder & diſputer : *puſillus & degener, qui obluctatur, de ordine mundi male exiſtimat, & emendare mauult Deum, quam ſe.*

Contre les maux priués, qui nous viennent du faict d'autruy, & nous penetrent plus, il faut premierement bien les diſtinguer, afin de ne ſe meſconter. Il y a deſplaiſir, il y a offence. Nous receuons ſouuant deſplaiſir d'autruy, qui toutesfois ne nous a point offencé de faict ny de volonté, comme quand il nous a demandé ou refuſé quelque choſe auec raiſon, mais qui eſtoit lors mal à propos pour nous : de telles choſes c'eſt trop grande ſimpleſſe de s'en faſcher, puiſque ne ſont offences. Or les offences ſont de deux ſortes : les vnes trauerſent nos affaires contre équité, c'eſt nous faire tort : les autres s'addreſſent à la perſonne qui eſt par elle meſpriſée & traittée autrement qu'il n'appartient, ſoit de faict ou de parolle. Celles icy ſont plus aigres & plus difficiles à ſupporter, que toute autre ſorte d'affliction.

Le premier & general aduis contre toutes ces ſortes de maux eſt d'eſtre ferme & reſolu

à ne se laisser aller à l'opinion commune, mais considerer sans passion ce que portent & poisent les choses, selon verité & raison. Le monde se laisse aller & mener par impression. Combien en y a il qui font moins de cas de receuoir vne grande playe qu'vn petit soufflet ? plus de cas d'une parole que de la mort ? Bref, tout se mesure par opinion, & l'opinion offense plus que le mal ? Et nostre impatience nous faict plus de mal que ceux desquels nous nous plaignons.

Les autres plus particuliers aduis & remedes se tirent premierement de nous mesmes. (& c'est où il faut premierement jetter ses yeux & sa pensée) Ces offenses pretendues naissent peut-estre de nos deffauts, fautes & foiblesses. Ce n'est peut-estre qu'vne gausserie fondée sur quelque deffaut, qui est en nostre personne, que quelqu'vn veut contrefaire par mocquerie. C'est folie de se fascher & se soucier de ce qui ne vient pas de sa faute. Le moyen d'oster aux autres occasion d'en faire leurs contes, est d'en parler le premier, & monstrer que l'on le sçait bien ; si c'est de nostre faute que l'injure a prins sa naissance, & qu'auons donné occasion à cet affront ; pourquoy nous en courroucerons nous ? ce n'est pas offense, c'est correction, laquelle il faut receuoir & s'en seruir comme d'vn chastiment. Mais bien souuant elle vient de nostre propre foiblesse

qui nous rend trop douillets. Or il se faut deffaire de toutes ces tendres delicatesses qui nous font vivre mal à nostre aise, mais d'vn courage masle, fort & ferme mespriser & fouler aux pieds les indiscretions & folies d'autruy. Ce n'est pas signe qu'un homme soit sain, quand il s'escrie à chaque fois que l'on le touche. Iamais vous ne serez en repos si vous vous formalisés de tout ce qui se presente.

Ils se tirent aussi de la personne qui offense. Representons nous en general les mœurs & humeurs des personnes, auec lesquelles il nous faut viure au monde. La pluspart des hommes ne prend plaisir qu'à mal faire, ne mesure sa puissance que par le desdain & injure d'autruy. Tant peu y en a qui prennent plaisir à bien faire. Il faut donc faire estat que de quelque costé que nous nous tournions, nous trouuerons qui nous heurtera & offensera. Par tout où nous trouuerons des hommes, nous trouuerons des injures. Cela est si certain & si necessaire, que les legislateurs mesmes qui ont voulu regler le commerce & les affaires du monde, ont conniué & permis en la justice distributiue & commutatiue plusieurs passedroicts. Ils ont permis de se deceuoir & blesser jusques à la moitié de juste pris. Ceste necessité de s'entreheurter & offenser vient premierement de la contrarieté & incompatibilité d'humeurs & de volontés. D'où vient que

l'on s'offenſe ſans le vouloir faire. Puis de la concurrence & oppoſition des affaires, qui porte que le plaiſir, profit & bien des vns eſt le deſplaiſir, dommage & mal des autres; & ne ſe peut faire autrement, ſuiuant ceſte commune & generalle peinture du monde, ſi celuy qui vous offenſe eſt vn inſolent, fol & temeraire (comme il eſt, car vn homme de bien ne faict jamais tort à perſonne) pourquoy vous plaignés vous, puis qu'il n'eſt non plus à ſoy qu'vn inſenſé? vous ſupportés bien d'vn furieux ſans vous plaindre, voire en auez pitié; d'un bouffon, d'vn enfant, d'vne femme, vous vous en riés: vn fol, yurogne, colere, indiſcret, ne vaut pas mieux. Parquoy quand telles gens vous attaquent de parolles, ne leur faut point reſpondre. Il ſe faut taire & les quitter là. C'eſt vne belle & glorieuſe reuenche & cruelle pour vn fol, que de n'en faire compte. Car c'eſt luy oſter le plaiſir qu'il penſe prendre en vous faſchant, puis par voſtre ſilence il eſt condamné d'impertinence, ſa temerité luy demoure en la bouche: ſi l'on luy reſpond, on ſe compare à luy, c'eſt l'eſtimer trop & faire tort à ſoy. *Male loquuntur, quia bene loqui neſciunt, faciunt quod ſolent & ſciunt male quia mali, & ſecundum ſe.*

Voicy donc pour concluſion l'aduis & conſeil de ſageſſe: Il faut auoir eſgard à vous & à celuy qui vous offenſera. Quant à vous,

aduisés ne faire chose indigne & messeante de vous laisser vaincre. L'imprudent & deffiant de soy se passionnant sans cause, s'estime en cela digne que l'on luy fasse affront. C'est faute de cœur ne sçauoir mespriser l'offense : l'homme de bien n'est subject à l'injure. Il est inuiolable : vne chose inuiolable n'est pas seulement celle qu'on ne peut frapper, mais qui estant frappée, ne reçoit playe ny blessure : C'est le plus fort rampart contre tous accidens, que ceste resolution ; que nous ne pouvons receuoir mal que de nous mesmes. Si nostre raison est telle qu'elle doit, nous sommes invulnerables. Et pource nous disons tousiours auec le sage Socrate, Anitus & Melitus me peuuent bien faire mourir, mais ils ne me sçauroient mal faire. Ainsi l'homme de bien, comme il ne donne jamais occasion à personne de l'iniurier, aussi ne peut il receuoir iniure. *Lædere enim lædique conjunctum est.* C'est vn mur d'airin, que l'on ne sçauroit penetrer; les brocards, les injures n'arriuent point jusques à luy. Ioint qu'il n'y aura celuy qui n'estime l'aggresseur meschant, & luy pour homme de bien, ne meritant tel outrage. Quant à celuy qui vous a offensé, si vous le jugés impertinent & mal sage, traittés-le comme tel & le laisses là : s'il est autre, excusés-le ; presumés qu'il en a eu occasion, que ce n'a pas esté par malice, mais par inaduer-

tence & mesgarde : Il en est fasché luy mesme, & voudroit ne l'auoir pas faict. Encores diray-je que comme bons mesnagers nous deuons faire nostre profit, & nous seruir de la commodité que nous presentent les injures & offenses. Ce que nous pouuons pour le moins en deux sortes, qui regardent l'offensant & l'offensé : L'vne qu'elles nous font cognoistre ceux qui nous les font pour les fuir vne autre fois. Tel a mesdit de vous, conclués il est malin, & ne vous fiés plus a luy : L'autre qu'elles nous monstrent nostre infirmité & l'endroict par lequel nous sommes battables, afin de le ramparer, amander le deffaut, afin qu'vn autre n'aye subject de nous en dire autant ou plus. Quelle plus belle vengeance peut-on prendre de ses ennemis, que de profiter de leurs injures, & en conduire mieux & plus seurement ses affaires ?

CHAPITRE XXI.

Des maux externes considerés en leur effects & fruicts.

APRES les causes des maux venons aux effects & fruicts, où se trouueront aussi des vrais antidotes & remedes, Ces effects sont

plusieurs, sont grands, sont generaux & particuliers. Les generaux regardent le bien, maintien & culture de l'vniuers. Premierement le monde s'estoufferoit, se pourriroit & perdroit, s'il n'estoit changé, remué & renouuellé par ces grands accidens de peste, famine, guerre, mortalité, qui moissonnent, taillent, emondent, afin de sauuer le reste, & mettre le total plus au large & à l'aise. Sans iceux l'on ne pourroit icy se remuer ny demeurer. Dauantage outre la varieté, vicissitude & changement alternatif qu'ils apportent à la beauté & ornement de cest vniuers, encores toute partie du monde s'accommode. Les barbares & farouches sont poliés & policées, les arts & sciences sont respandues & communiquées à tous. C'est comme en vn grand plantiers auquel certains arbres sont transplantés, d'autres antés, autres couppés & arrachés, le tout pour le bien & la beauté du verger. Ces belles & vniuerselles considerations doiuent arrester & accoiser tout esprit raisonnable & honeste, & empescher que l'on ne trouue ces grands & esclatans accidens si estranges & sauuages, puis que ce sont œuures de Dieu & de nature, & qu'ils sont vn si notable seruice au gros & general du monde : Car il faut penser que ce qui semble estre perte en vn endroict, est gain en l'autre. Et pour mieux dire, rien ne se perd, mais ainsi le monde

change & s'accommode. *Vir sapiens nihil indignetur sibi accidere, sciatque illa ipsa, quibus lædi videtur, ad conseruationem vniuersi pertinere & ex his esse, quæ cursum mundi officiumque consummant.*

Les particuliers sont diuers selon les diuers esprits & estats de ceux qui les reçoiuent: car ils exercent les bons, releuent & redressent les tombés & deuoyés, punissent les meschans. De chacun vn mot: car il en a esté traitté ailleurs. Ces maux externes sont aux bons vn tres-utile exercice & tres-belle eschole en laquelle (comme athletes & escrimeurs, les mariniers en la tempeste, les soldats aux dangers, les philosophes en l'academie, & toutes autres sortes de gens en l'exercice serieux de leur profession) ils sont instruicts, duicts, faicts & formés à la vertu, à la constance & vaillance, à la victoire du monde & de la fortune. Ils apprennent à se cognoistre: ils s'essayent & voyent la mesure de leur valeur: la force & portée de leurs reins; jusques où ils doiuent esperer & promettre d'eux mesmes, puis s'encouragent & s'affermissent à mieux, s'accoustument & s'endurcissent à tout, se rendent resolus, determinés & inuincibles, ou au contraire le long calme de la prosperité les relasche, r'amolit & apoltronit. Dont disoit Demetrius, qu'il n'y auoit gens plus miserables, que ceux qui n'auoient jamais senty de

trauerse & d'affliction, appellant leur vie la mer morte.

Aux fautiers & delinquans, vne bride pour les retenir & empescher qu'ils ne bronchent, ou vne reprimende & verge paternelle apres leur cheute, pour les y faire penser & souuenir, afin de n'y retourner plus. C'est vne saignée & medecine ou preseruatiue pour diuertir & destourner les fautes qu'elles n'arriuent; ou purgatiue pour les nettoyer & expier.

Aux meschans & perdus punition, vne faucille pour les coupper & enleuer, ou les atterer, pour trainer encores & languir miserablement. Or voyla des tres-salutaires & bien necessaires effects, qui meritent bien que non seulement l'on ne les estime plus maux, & que l'on les reçoiue doucement en patience & en bonne part, comme exploicts de la justice diuine: mais que l'on les embrasse comme gages & instrumens du soin de l'amour & prouidence de Dieu: & que l'on en fasse son profit, suyuant l'intention de celuy qui les enuoye & despartist, comme il luy plaist.

ADVERTISSEMENT.

Des maux externes en eux mesmes & particulierement.

TOus ces maux, qui sont plusieurs & diuers sont priuatifs de biens, comme aussi porte

le nom & le naturel de mal. Autant donc qu'il y a de chefs de biens, autant y a il de chefs de maux. L'on les peut reduire & comprendre au nombre de sept. Maladie, douleur, je mets ces deux en vn, captiuité, banissement, indigence, infamie, perte d'amis, mort, qui sont priuations de santé, liberté, patrie, moyens, honeurs, amis, vie, desquels a esté parlé cy dessus au long. Nous chercherons donc icy les antidotes & remedes propres & particuliers contre ces sept chefs de maux, & briefuement sans discours

CHAPITRE XXII.

De la maladie & douleur.

Nous auons dict cy dessus que la douleur est le plus grand, & à vray dire le seul mal le plus fascheux, qui se faict plus sentir, & où y a moins de remedes & d'aduis. Toutesfois en voicy quelques vns, qui regardent la raison, la justice, l'vtilité, l'imitation & ressemblance aux grands & illustres.

C'est vne commune necessité d'endurer; ce n'est pas raison de faire pour nous vn miracle. Il ne se faut pas fascher, s'il aduient à quelcun, ce qui peut aduenir à chacun.

C'eſt choſe auſſi naturelle ; nous ſommes nés à cela ; en vouloir eſtre exempts eſt injuſtice. Il faut ſouffrir doucement les loix de noſtre condition. Nous ſommes pour vieillir, affoiblir, douloir, eſtre malades, il faut apprendre à ſouffrir ce que l'on ne peut euiter.

Si elle eſt longue ; elle eſt legere & moderée ; c'eſt honte de s'en plaindre ; ſi elle eſt violente, elle eſt courte, & met toſt fin ou à ſoy, ou au patient, qui reuient preſque tout à vn. *Confide, ſummus non habet tempus dolor. Si grauis, breuis : ſi longus, leuis.*

Et puis c'eſt le corps qui endure ; ce n'eſt pas nous qui ſommes offenſés, ou l'offenſe diminue de l'excellence & perfection de la choſe : & la maladie ou douleur tant s'en faut qu'elle diminue, qu'au rebours elle ſert de ſujeſt & d'occaſion à vne patience louable, plus beaucoup que la ſanté : Et où il y a plus d'occaſion de louange, il n'y a pas moins de bien. Si le corps eſt inſtrument de l'eſprit, qui ſe plaindra, quand l'inſtrument s'vſera en ſeruant celuy à qui il eſt deſtiné ? Le corps eſt faiſt pour ſeruir à l'eſprit. Si l'eſprit s'affligeoit, pour ce qui arriue au corps, l'eſprit ſeruiroit au corps. Celuy là ne feroit-il pas trop delicat, qui crieroit & hueroit, pource que l'on luy auroit gaſté ſa robe ? que quelque eſpine la luy auroit accrochée : quelqu'vn en paſſant la luy auroit deſchirée ? Vn vil frippier, peut-

eſtre,

eſtre, s'en plaindroit, qui en voudroit faire ſon profit : Mais vn grand & riche s'en riroit & n'en feroit compte, comparant ceſte perte au reſte des biens qu'il a. Or ce corps n'eſt qu'vne robbe empruntée, pour faire paroiſtre pour vn temps noſtre eſprit ſur ce bas & tumultuaire theatre, duquel ſeul deuons faire cas, & procurer ſon honeur & ſon repos. Et d'où vient que l'on ſouffre auec tant d'impatience la douleur ? c'eſt que l'on n'eſt pas accouſtumé de chercher ſon contentement en l'ame : *non aſſueuerunt animo eſſe contenti, nimium illis cum corpore fuit.* L'on a trop de commerce auec le corps. Il ſemble que la douleur s'enorgueilliſſe nous voyant trembler ſous elle.

Elle nous apprend à nous degouſter de ce qu'il nous faut laiſſer & à nous deprendre de la pipperie de ce monde, ſeruice tres-notabe.

La joye & le plaiſir de la ſanté recouurée, apres que la douleur aura faict ſon cours, ce ſera comm'vne lumiere belle & claire, tellement qu'il ſemble que nature nous ait preſté la douleur, pour l'honeur & ſeruice de la volupté & de l'indolence.

Or ſus donc ſi la douleur eſt mediocre, la patience ſera facile : ſi elle eſt grande, la gloire le ſera auſſi : ſi elle ſemble trop dure, accuſons noſtre molleſſe & laſcheté : ſi peu y en a qui la puiſſent ſouffrir, ſoyons de ce peu. N'accuſons nature de nous auoir fait trop foibles ;

car il n'en eſt rien ; mais nous ſommes trop delicats. Si nous la fuyons , elle nous ſuyura; ſi nous nous rendons à elle laſchement & nous laiſſons vaincre , nous n'en ſerons traittés que plus rudement , & le reproche nous en demeurera. Elle nous veut faire peur, tenons bon, & qu'elle nous trouue plus reſolus qu'elle ne penſe. Noſtre tendreur luy apporte ceſte aigreur & dureté : *ſtare fidenter , non quia difficilia non audemus , ſed quia non audemus , difficilia ſunt.*

Mais afin que l'on ne penſe pas que ce ſoyent de beaux mots de theorique , mais que la pratique en eſt impoſſible, nous auons les exemples tant frequens & tant riches, non ſeulement d'hommes , mais de femmes & enfans, qui non ſeulement ont ſouſtenu de longues & douloureuſes maladies auec tant de conſtance , que la douleur leur a pluſtoſt emporté la vie que le courage : mais qui ont attandu, ont ſupporté auec gayeté, voire ont cherché les grandes douleurs & les exquis tourmens. En Lacedemone les jeunes enfans s'entrefouëttoient viuement,quelquefois juſques à la mort,ſans monſtrer en leur viſage aucun reſſentiment de douleur pour s'accouſtumer à endurer pour le pays. Le page d'Alexandre ſe laiſſa bruſler d'vn charbon ſans faire frime aucune ny contenance de ſe plaindre , pour ne troubler le ſacrifice : & vn garſon de Lacedemone ſe laiſſa ronger le ventre

à vn renard, pluftoft que defcouurir fon larrecin. Pompée furpris par le Roy Gentius, qui le vouloit contraindre de deceler les affaires publiques de Rome, pour monftrer qu'aucun tourment ne luy feroit dire, il mit luy-mefmes le doigt au feu, & le laiffa brufler jufques à ce que Gentius mefmes l'en retira : pareil cas auoit auparauant faict Mutius deuant vn autre Roy Porfenna, & plus que tous a enduré le bon vieil Regulus des Carthaginois. Mais fur tous eft Anaxarque, qui demy brifé dans les mortiers du Tyran ne voulut jamais confeffer que fon efprit fuft touché de tourment, pilez, broyez tout votre faoul le fac d'Anaxarque, car quant à luy vous ne le fçauriez bleffer.

CHAPITRE XXIII.

De la captiuité ou prifon.

CESTE affliction n'eft plus rien, & eft trop ayfée à vaincre apres ce qui a efté dict de la maladie & de la douleur. Car ceux-cy ne font prefque point fans quelque captiuité au lict, en la maifon, en la gefne : & encheriffent beaucoup au deffus d'icelle : toutesfois deux ou trois mots d'elle. Il n'y a que le corps, la manche, la prifon de l'ame, qui eft cap-

tiue ; l'esprit demeure tousiours libre & a loy en despit de tous, comment sçait-il & peut-il sentir qu'il est en prison, puis qu'aussi librement, & encores plus, il peut s'esgayer & promener où il voudra ? Les murs & la closture de la prison est bien trop loin de luy pour le pouuoir enfermer. Le corps qui le touche & luy est conjoinct ne le peut tenir ny arrester. Celuy qui sçait se maintenir en sa liberté & vser de son droict, qui est de n'estre pas enfermé mesmes dedans ce monde, se mocquera de ces chetifues barrieres. *Christianus etiam extra carcerem sæculo renuntiauit; in carcere etiam carceri : nihil interest ubi sitis in sæculo, qui extra sæculum estis. Auferamus carceris nomen ; secessum vocemus, & si corpus includitur, caro detinetur, omnia spiritui patent, totum hominem animus circumfert : & quo vult, transfert.*

La prison a receu benignement en son sein plusieurs grands & saincts personnages : a esté l'asyle & le port de salut, & la forteresse à plusieurs, qui se fussent perdus en liberté, voire qui ont eu recours à elle pour estre en liberté, l'ont choisie & espousée pour viure en repos & se deliurer du monde : *è carcere in custodiarum translati.* Ce qui est clos & fermé soubs la clef est bien mieux gardé. Il vaut mieux estre enfermé soubs la clef, qu'estre contrainct & serré par tant de lacs & de ceps

diuers, dont le monde eſt plein : les places publiques, les palais, les courts des grands, que les tracas & tumulte des affaires apportent, les procès, les enuies, malices, humeurs eſpineuſes & violentes : *Si recogitemus ipſum magis mundum carcerem eſſe, exiſſe nos è carcere quam in carcerem introiſſe intelligemus. Maiores tenebras habet mundus quæ hominum præcordia excæcant, grauiores catenas induit, quæ ipſas animas conſtringunt, peiores immunditias expirant libidines hominum, plures poſtremo reos continet vniuerſum genus hominum.* Pluſieurs ſe ſont ſauués de la main de leurs ennemis, de grands dangers & miſeres par le benefice de la priſon. Aucuns y ont compoſé des liures, s'y ſont faicts ſçauans & meilleurs. *Plus in carcere ſpiritus acquirit quam caro amittit.* Pluſieurs que la priſon apres auoir gardé & preſerué vn temps a vomy & enuoyé aux premieres & ſouueraines dignités, monté & aſſis aux plus hauts ſieges du monde ; d'autres elle a exhalé au ciel, & n'en a receu aucun qu'elle n'aye rendu.

CHAPITRE XXIV.

Du banniſſement & exil.

EXIL eſt vn changement de lieu, qui n'apporte aucun mal, ſinon par opinion ; & eſt

vne plaincte & vne affliction purement imaginaire : car selon raison il n'y a aucun mal: par-tout, tout est de mesme ; ce qui est comprins en deux mots, nature & vertu.

Par-tout se trouue la mesme nature commune, mesme ciel, mesmes elemens. Par-tout le ciel & les estoiles nous paroissent en mesme grandeur, estendue, & c'est cela qui est principalement à considerer, & non ce qui est dessoubs & foulons aux pieds. Aussi ne pouuons-nous voir de terre que dix ou douze lieuës d'vne veuë. *Angustus animus, quem terrena delectant.* Mais la face de ce grand ciel azuré, paré & contrepointé de tant de beaux & reluisans diamans, se monstre tousiours à nous ; & afin que le puissions tout voir, il tourne continuellement autour de nous. Il se monstre tout à tous en tous endroits ; en vn jour, en vne nuict. La terre, qui auec les mers & tout ce qu'elle embrasse, n'est pas la cent soixantiesme partie de la grandeur du Soleil, ne se monstre à nous qu'à l'endroit où nous l'habitons : mais encores ce changement du plancher de dessoubs n'est rien. Qu'importe estre nay en vn lieu & viure en vn autre ? Nostre mere se pouuoit accoucher ailleurs; c'est rencontre que nous naissions çà ou là. Dauantage toute terre porte, produit & nourrit des hommes, fournit tout ce qui est necessaire. Toute terre porte des parens ; la natu*re*

nous a tous conioincts de sang & de charité. Toute terre porte des amis ; il n'y a qu'à en faire, & se les concilier par vertu & sagesse. Toute terre est pays à l'homme sage ; ou plustost nulle terre ne luy est pays. C'est se faire tort ; c'est foiblesse & bassesse de cœur de se porter ou penser estranger en quelque lieu. Il faut vser de son droict, & par-tout viure comme chez soy & sur le sien : *omnes terras tanquam suas videre, & suas tanquam omnium.*

Et puis quel changement ou incommodité nous apporte la diuersité du lieu ? Ne portons-nous pas tousiours nostre mesme esprit & vertu ? Qui peut empescher, disoit Brutus, que le banny n'emporte auec soy ses vertus ? L'esprit ny la vertu n'est point subject ou enfermé en aucun lieu, est par-tout esgalement & indifferemment : l'honeste homme est citoyen du monde, libre, franc, joyeux & content par-tout, tousiours chés soy, en son quarré, & tousiours mesme, encores que son estuy se remue & tracasse : *animus sacer & æternus vbique est, dijs cognatus, omni mundo & æuo par.* C'est estre chés soy & en son pays par-tout où l'on se trouue bien. Or se trouuer bien ne depend point du lieu, mais de soy-mesme.

Combien de gens se sont bannis volontairement pour diuerses considerations ? Combien

d'autres, qui s'estant bannis par la violence d'autruy, puis apres r'appellez n'ont point voulu retourner, & ont eu leur exil non seulement tolerable, mais doux & voluptueux; & n'ont pensé auoir vescu, que le temps qu'ils ont esté bannis, comme ces genereux Romains Rutilius, Marcellus? Combien d'autres ont esté tirez par la main de la bonne fortune hors leur pays, pour estre grands & puissans en terre estrangere?

CHAPITRE XXV.

De la pauureté, indigence, perte de biens.

CESTE plainte est du vulgaire sot & miserable, qui met aux biens de la fortune son souuerain bien, & pense que la pauureté est vn tres-grand mal. Mais pour monstrer ce qui en est, il y a double pauureté; l'vne extreme, qui est disette & deffaut des choses necessaires & requises à nature: ceste-cy n'arriue presque jamais estant nature si equitable & nous ayant formé de ceste façon, que peu de choses nous sont necessaires, & icelles se trouuent par-tout, ne manquent point: *parabile est quod natura desiderat, & expositum*; ny encores gueres celles qui sont à suffisance, & regardent l'vsage

moderé & la condition d'vn chacun. *Ad manum est, quod sat est.* Si nous voulons viure selon nature & raison, son desir & sa regle, nous trouuerons tousiours ce qu'il nous faut. Si nous voulons viure selon l'opinion, nous ne le trouuerons jamais. *Si ad naturam viues nunquam eris pauper; si ad opinionem, numquam diues: exiguum natura desiderat: opinio immensum.* Et puis vn homme qui a vn art ou science, voire à qui seulement les bras demeurent de reste, doibt-il craindre ou se plaindre de ceste pauureté?

L'autre est faute de choses, qui sont outre la suffisance requise à la pompe, volupté, delicatesse. C'est vne mediocrité & frugalité; & c'est à vray dire celle que nous craignons, perdre nos riches meubles, n'auoir pas vn lict mollet, la viande bien apprestée, estre priué de ses commodités; en vn mot, c'est delicatesse qui nous tient, c'est nostre vraye maladie. Or ceste plaincte est injuste; car telle pauureté est plus à souhaitter qu'à craindre: aussi estoit-elle demandé par le Sage: *mendicitatem nec diuitias, sed necessaria.* Elle est bien plus juste, plus riche, plus douce, paisible & asseurée, que l'abondance, que l'on desire tant. Plus juste; l'homme vient nud, *nemo nascitur diues*, & s'en retourne nud de ce monde, peut-il dire quelque chose vrayement sienne de ce qu'il n'apporte ny n'emporte auec soy? Les

biens de ce monde sont comme les meubles d'vne hostellerie. Nous ne nous en deuons soucier que tant que nous y sommes & en auons besoin. Plus riche ; c'est vn royaume, vne ample Seigneurie. *Magna divitiæ lege naturæ composita paupertas. Magnus quæstus pietas cum sufficientia.* Plus paisible & asseurée ; elle ne craint rien, se peut deffendre soy-mesme contre tous ses ennemis : *etiam in obsessa via paupertas pax est.* Vn petit corps, qui se peut recueillir & couurir soubs vn bouclier, va bien plus seurement que ne fait vn bien grand, qui est descouuert & opportun aux coups. Elle n'est subjecte à receuoir de grands dommages, ny charges de grands trauaux. Dont ceux qui sont en cest estat, sont tousiours plus gais & joyeux ; car ils n'ont pas tant de soucy, & craignent moins la tempeste. Ceste telle paureté est deliurée, gaye, asseurée, nous rend vrayement maistres de nos vies, dont les affaires, les querelles, les procès, qui accompagnent necessairement les richesses, emportent la meilleure partie. Hé ! quels biens sont-ce là, d'où nous viennent tant de maux ? Qui nous faict endurer des injures ? qui nous rend esclaues ? qui trouble le repos de l'esprit ? qui apporte tant de jalousies, soupçons, crainctes, frayeurs, desirs ? Qui se fasche de la perte de ses biens, est bien miserable ; car il pert & les biens & l'esprit tout ensemble. La vie des

pauures eſt ſemblable à ceux qui nauigent terre à terre ; celle des riches à ceux qui ſe jettent en pleine mer. Ceux-cy ne peuuent prendre terre quelque enuie qu'ils en ayent ; il faut attendre le vent & la marée ; ceux-là viennent à bort quand ils veulent.

Finalement il ſe faut repreſenter tant de grands & genereux perſonnages, qui ſe ſont ry de telles pertes, voire l'ont pris à leur aduantage, & ont remercié Dieu, comme Zenon apres ſon naufrage, les Fabrices, les Serrans, les Curies. Ce doit bien eſtre quelque choſe d'excellent & diuin que la pauureté, puis qu'elle conuient aux Dieux, imaginez nuds ; puis que les Sages l'ont embraſſée, au moins l'ont ſouffert auec grand contentement. Et pour acheuer en vn mot entre perſonnes non paſſionnées, elle eſt louable ; mais entre quels que ce ſoit, ell'eſt ſupportable.

CHAPITRE XXVI.

De l'infamie.

CESTE affliction eſt de pluſieurs ſortes. Si c'eſt priuation ou perte d'honeurs & dignitez, c'eſt vn grand gain : les dignitez ne ſont qu'honorables ſeruitudes, par leſquelles l'on ſe

priue de soy-mesme pour se donner au public. Les honeurs ne sont que flambeaux d'enuie, jalousie, & enfin exil & pauureté. Qu'on repasse par la me noire l'histoire de toute l'antiquité, l'on trouuera que tous ceux qui ont vescu & se sont comportés dignement & vertueusement, ont acheué leur couse, ou par poison, ou par autre mort violente : tesmoin entre les Grecs, Aristides, Themistocles, Phocion, Socrates. A Rome, Camille, Scipion, Ciceron, Papinian : entre les Hebreux, les Prophetes : tellement que c'est la liurée des plus honestes hommes, c'est la recompense ordinaire du public à telles gens. Si pour vn mauuais bruit commun & opinion populaire tout galand homme doit mespriser cela, & n'en faire mise ny recepte, celuy se dégrade & declare n'auoir aucunement profité en l'estude de sagesse, qui faict cas & se soucie des jugemens, bruicts & parolles du peuple, soit en bien ou en mal.

CHAPITRE XXVII.

De la perte d'amis.

IE comprens icy parens, enfans, & toutes cheres personnes. Premierement faut sçauoir

ſur quoy eſt fondée ceſte plainćte ou affliction pretendue, ſur leur intereſt ou ſur le noſtre. Sur le leur, je me doubte que nous dirons ouy; mais il ne nous en faut pas croire. C'eſt vne ambitieuſe fainćte de pieté, par laquelle nous faiſons mine de plaindre & nous douloir du mal d'autruy, du dommage public : mais ſi nous tirons le rideau, & ſondons bien au vif, ſe trouuera que c'eſt le noſtre particulier, qui y eſt enueloppé, qui nous touche. Nous plaignons noſtre chandelle, qui s'y bruſle & s'y conſomme, ou eſt en danger. C'eſt pluſtoſt vne eſpece d'enuie, que de vraye pieté : car ce que nous lamentons tant ſous le mot de la perte de nos amis, de leur abſence & eſloignement de nous, c'eſt leur vray & tres-grand bien : *mœrere hoc euentum inuidi magis quam amici eſt.* Le vray vſage de la mort, c'eſt mettre fin aux miſeres. Si Dieu euſt fait noſtre vie plus heureuſe, il l'euſt faićte plus longue.

C'eſt donc à vray dire ſur noſtre intereſt qu'eſt fondée ceſte plainćte, ceſte affliction. Or cela eſt deſia meſſeant; c'eſt eſpece d'injure d'auoir regret au repos de ceux qui nous aiment, pource que nous en ſommes incommodés; *Suis incommodis angi non amicum, ſed ſeipſum amantis eſt.*

Apres il y a à cela un tres-bon remede, que la fortune ne nous peut oſter, c'eſt que ſuruiuans à nos amis, nous auons moyen d'en faire

d'autres : l'amitié est vn des plus grands biens de la vie ; aussi est-il des plus aysés à acquerir. Dieu faict les hommes, & les hommes font les amis. A qui la vertu ne manque point, les amis n'en manqueront jamais : c'est l'instrument auec lequel on les faict, & auec lequel, quand on a perdu les anciens, on en refaict de nouueaux. La fortune nous a elle osté nos amis, faisons-en de nouueaux ; par ce moyen nous ne les aurons pas perdus, mais multipliés.

DE LA MORT.

IL en a esté tant au long & en tout sens parlé en l'onziesme & penultieme chapitre du second liure, qu'il ne me reste plus rien à dire icy, dont je renuoye là.



SECONDE PARTIE DES MAUX INTERNES, PASSIONS FASCHEUSES.

PREFACE.

DE tous ces maux susdits naissent & sourdent en nous diuerses passions & affections cruelles : car estant iceux prins & considerés tout simplement comme tels, naissent crainte, qui apprehende les maux encores à venir ; tristesse, qui les regarde presens ; & s'ils sont en autruy, c'est compassion

& misericorde. Estans considerés comme venans & procurés par le faict d'autruy, naissent les passions de colere, hayne, enuie, jalousie, despit, vengeance, & toutes celles qui nous font regarder de mauuais œil ceux qui nous causent du desplaisir. Or cette vertu de force & vaillance consiste à reglement, & selon raison receuoir tous ces maux, s'y porter courageusement; & en ce faisant, se tenir & garder net & libre de toutes ces passions qui en viennent. Mais pource qu'elles ne subsistent que par ces maux, si par le moyen & secours de tant d'aduis & remedes cy-dessus apportés, l'on peut vaincre & mespriser tous ces maux, il n'y restera plus aucun lieu à ces passions. Et c'est le vray moyen d'en venir à bout & s'en garantir, ainsi que c'est le meilleur pour esteindre le feu, que soubstraire le bois, qui est son aliment. Toutesfois nous ne laisserons d'apporter encores aduis particuliers contre toutes ces passions, bien qu'elles ayent esté tellement depeinctes cy-dessus, qu'il est tres-facile de les auoir en horreur & en hayne.

CHAPITRE XXVIII.

Contre la crainte.

PRENONS loisir d'attendre les maux, peut-estre qu'ils ne viendront pas jusques à nous;

nos crainctes sont aussi subjectes à se tromper que nos esperances. Peut-estre que le temps que nous pensons deuoir apporter de l'affliction, amenera de la consolation. Combien peut-il suruenir de rencontres, qui pareront au coup que nous craignons? Le foudre se destournera auec le vent d'vn chapeau, & les fortunes des grands estats auec vn petit moment. Vn tour de rouë met en haut ce qui estoit en bas, & bien souvent d'où nous attendons nostre ruine, nous receuons nostre salut. Il n'y a rien si subject à estre trompé, que la prudence humaine. Ce qu'elle espere luy manque, ce qu'elle crainct s'escoule, ce qu'elle n'atteud point luy arriue. Dieu tient son conseil à part: ce que les hommes ont deliberé d'vne façon, il le resout d'vne autre. Ne nous rendons point malheureux deuant le temps, & peut-estre ne le serons-nous point du tout. L'aduenir qui trompe tant de gens, nous trompera aussitost en nos crainctes qu'en nos esperances. C'est vne maxime fort cel bre en la medecine, qu'ès maladies aiguës; les predictions ne sont jamais certaines: ainsi est-il aux plus furieuses menaces de la fortune; tant qu'il y a vie, il y a esperance: l'esperance demeure aussi long-temps au corps que l'esprit: *quandiu spiro, spero.*

Mais pource que ceste craincte ne vient pas tousiours de la disposition de nature, mais

souuent de la trop delicate nourriture (car pour n'auoir esté de jeunesse nourry à la peine & au trauail, nous apprehendons des choses souuent sans raison) : il faut de longue main nous accoustumer à ce qui nous peut plus espouuanter, nous representer les dangers les plus effroyables où nous pouuons tomber, & de gayeté de cœur tenter quelquefois les hazards, pour y essayer nostre courage, deuancer ses mauuaises aduantures, & saisir les armes de la fortune. Il nous est bien plus aisé de luy resister, quand nous l'assaillons, que quand nous nous deffendons d'elle. Nous auons lors loisir de nous armer; nous prenons nos aduantages, nous pouruoyons à la retraitte; où quand elle nous assaut, elle nous surprend & nous choisit comme elle veut. Il faut donc qu'en l'assaillant nous apprenions à nous deffendre, que souuent nous nous donnions de fausses alarmes, nous nous proposions les dangers qu'ont passé les grands personnages; que nous nous souuenions comme les vns ont euité les plus grands, pour ne s'en estre point estonnés; les autres se sont perdus ès moindres, pour ne s'y estre pas bien resolus.



CHAPITRE XXIX.

Contre la tristesse.

LES remedes contre la tristesse (descrite cy-dessus pour la plus fascheuse, dommageable & injuste passion) sont doubles : les vns sont droicts, les autres sont obliques. I'appelle les droicts ceux que la philosophie enseigne, & qui consistent à regarder ferme & affronter les maux & les desdaigner, ne les estimant point maux, ou si petits & legeres (encores qu'ils soient grands & pressans) qu'ils ne sont dignes que nostre esprit s'en esmeuue & s'en altere ; & que s'en plaindre & contrister c'est vne chose injuste & messeante : ainsi parlent les Stoiciens, Peripateticiens & Platoniciens. Ceste maniere de se preseruer de tristesse & de toute passion douloureuse est très-belle & tres-excellente, mais aussi tres-rare des esprits de la premiere classe. Il y en a vne autre aussi philosophique, encores qu'elle ne soit de si bonne & saincte famille, qui est bien facile & bien plus en vsage, & est oblique, c'est par diuersion & destournement de son esprit, & sa pensée a chose plaisante & douce, au moins autre que celle qui nous amene la tristesse ; c'est gauchir, decliner & ruser au mal ; c'est changer d'object.

C'eſt vn remede fort frequent, & qui s'uſite preſqu'en tous maux, ſi l'on y veut prendre garde tant du corps que de l'eſprit. Les Medecins, qui ne peuuent purger le catarrhe, le deſtournent & deuoyent en autre partie moins dangereuſe, à qui il faut appliquer la lancette, le cautere, le fer ou le feu. Ceux qui paſſent les precipices, ferment les yeux, deſtournent la veuë ailleurs. Les vaillans en guerre ne gouſtent & ne conſiderent aucunement la mort: l'ardeur du combat les emporte. Tant qui ont ſouffert la mort doucement, voire qui ſe la ſont procurée & donnée, ou pour la gloire future de leur nom, comme pluſieurs Grecs & Romains, ou pour l'eſperance d'vne meilleure vie, comme les martyrs, les diſciples d'Hegeſias, & autres, apres la lecture de l'Axioque de Platon; ou pour fuir les maux de ceſte vie, ou pour autres raiſons. Tout cela n'eſt-ce pas diuerſion? Peu y en a qui conſiderent les maux en eux-meſmes, qui les gouſtent & accoinctent comme fit Socrates la mort, & Flauius condamné par Neron à mourir par la main de Niger. Parquoy aux ſiniſtres accidens & meſaduantures, & à tous maux externes il faut deſtourner ſon eſprit à d'autres penſées. Le vulgaire ſçait bien dire, n'y penſés point. Ceux qui ont en charge les affligez, doiuent pour leur conſolation prudemment & doucement fournir d'autres objects à l'eſprit aſſailly.

Abducendus est animus ad alia studia, solicitudines, curas, negotia; loci denique mutatione sæpe curandus est.

CHAPITRE XXX.

Contre la compassion & misericorde.

IL y a double misericorde, l'vne forte, bonne & vertueuse, qui est en Dieu & aux Saincts, qui est par volonté & par effect, secourir aux affligés, sans s'affliger soy-mesme, sans rien raualler de la justice & dignité; l'autre est vne sotte & feminine pitié passionnée, qui vient de mollesse & foiblesse d'ame, de laquelle a esté parlé aux passions cy-dessus. Contre icelle, la sagesse apprend de secourir l'affligé, mais non pas de flechir & compatir auec luy. Ainsi est dict Dieu misericordieux. Comme le Medecin à son patient, l'Aduocat à sa partie apportent toute diligence & industrie, mais ne se donnent au cœur de leurs maux & affaires : ainsi le Sage faict sans accepter la douleur & noircir son esprit de sa fumée. Dieu commande d'auoir soin & ayder aux pauures, prendre leur cause en main; ailleurs il deffend d'auoir pitié du pauure en jugement.

CHAPITRE XXXI.

Contre la colere.

LES remedes sont plusieurs & diuers, desquels l'esprit doit estre auant la main armé & bien muny, comme ceux qui craignent d'estre assiegés, car apres n'est pas temps. Ils se peuuent reduire à trois chefs; le premier est de coupper chemin & fermer toutes les aduenues à la colere. Il est bien plus aisé de la repousser & luy fermer le premier pas, qu'en estant saisi s'y porter bien & reglement. Il faut donc se deliurer de toutes les causes & occasions de colere, qui ont esté cy-deuant deduites en sa description, sçauoir: 1. foiblesse, mollesse, 2. & maladie d'esprit en endurcissant contre tout ce qui peut aduenir; 3. delicatesse trop grande, amour de certaines choses, s'accoustumant à la facilité & simplicité, mere de paix & repos. *Ad omnia compositi simus: quæ bona & paratiora, sint nobis meliora & gratiora*; c'est la doctrine generale des Sages. Cotys, Roy, ayant receu de present plusieurs tres-beaux & riches vaisseaux fragiles & aisés à casser, les rompit tous, pour n'estre en danger de se colerer, aduenant qu'ils fussent cassés. Ce fut la deffiance de soy, lascheté & craincte,

qui le poussa à cela. Il eust bien mieux faict, si, sans les rompre, il se fust resolu de ne se courroucer pour quoy qu'il en fust aduenu: 4. curiosité, à l'exemple de Cesar, qui victorieux ayant recouuré les lettres, escripts, memoires de ses ennemis, les brusla tous sans les vouloir voir: 5. legereté à croire; 6. & sur-tout l'opinion d'estre mesprisé & injurié par autruy, laquelle il faut chasser comme indigne d'homme de cœur: car combien qu'elle semble estre glorieuse, & venir de trop d'estime de soy (vice grand cependant), si vient-elle de bassesse & foiblesse; car celuy qui s'estime mesprisé de quelqu'un, est en quelque sens moindre que luy, se juge, ou craint de l'estre en verité, ou par reputation, & se deffie de soy. *Nemo non eo, à quo se contemptum judicat, minor est.* Il faut donc penser que c'est plustost tout autre chose que mespris; c'est sottise, indiscretion, necessité & deffaut d'autruy. Si le mespris pretendu vient des amis, c'est vne trop grande familiarité. Si de nos subjects, sçachans que l'on a puissance de les chastier & faire repentir, il n'est à croire qu'ils y ayent pensé. Si de viles & petites gens, nostre honeur ou dignité & indignité n'est pas en la main de telles gens: *indignaus Cæsaris ira.* Agathocles & Antigonus se rioyent de ceux qui les injurioyent, & ne leur firent mal les tenans en leur puissance. Cesar a esté excellent

par-dessus tous en ceste part ; mais Moyse, Dauid, & tous les grands en ont faict ainsi : *magnam fortunam magnus animus decet.* La plus glorieuse victoire est d'estre maistre de soy, ne s'esmouuoir pour autruy. S'en esmouuoir, c'est se confesser attainct : *conuitia, si irascare, agnita videntur, spreta exolescunt.* Celuy ne peut estre grand, qui plie soubs l'offense d'autruy : si nous ne vainquons la colere, elle nous vaincra : *injurias & offensiones superne despicere.*

Le second chef est de ceux qu'il faut employer lors que les occasions de colere se presentent, & qu'il semble qu'elle veut naistre en nous, qui sont : 1. arrester & tenir son corps en paix & repos, sans mouuemens & agitation, laquelle eschauffe le sang & les humeurs, & se tenir en silence & solitude. 2. Dilation à croire & prendre resolution, donner loisir au jugement de considerer. Si nous pouuons vne fois discourir, nous arresterons aysement le cours de ceste fieure. Vn Sage conseilloit à Auguste, estant en colere, de ne s'esmouuoir que premierement il n'eust dict & prononcé les lettres de l'alphabet. Tout ce que nous disons & faisons en la chaude colere, nous doit estre suspect : pource faut-il faire alte. *Nihil tibi liceat dum irasceris. Quare? Quia vis omnia licere?* Nous nous deuons craindre & douter de nous-mesmes ; car tant que nous sommes esmeus,

nous ne pouuons rien faire à propos : la raison lors empestrée des passions, ne nous sert non plus que les aisles aux oyseaux englués par les pieds. Parquoy il faut recourir à nos amis, & meurir nos còleres entre leurs discours. 4. Aussi la diuersion à toute chose plaisante, à la musique.

Le troisiesme chef est aux belles considerations, desquelles doit estre abreuué, & taint nostre esprit de longue main. Premierement des actions & mouuemens de ceux qui sont en colere, qui nous doiuent faire horreur, tant elles sont messeantes : c'est l'expedient que donnent les Sages pour nous en destourner, conseillans de se regarder au miroir. Secondement, & au contraire de la beauté, qui est la moderation, songeons combien la douceur & la clemence ont de grace, comme elles sont agreables aux autres & vtiles à nous-mesmes : c'est l'aymant qui tire à nous le cœur & la volonté des hommes. Cecy est principalement requis en ceux que la fortune a colloqués en haut degré d'honeur, qui doiuent auoir les mouuemens plus remis & temperés. Car comme leurs actions sont plus d'importance, aussi leurs fautes sont plus difficiles à reparer. Finalement y a l'estime & l'amour que nous deuons porter à la sagesse que nous estudions icy, laquelle se monstre principalement à se retenir & se commander, demeurer constante & inuincible ;

cible : il faut esleuer son ame de terre, & la conduire à vne disposition semblable à ceste plus haute partie de l'air, qui n'est jamais offusquée de nuées, ny agitée de tonnerres, mais en vne serenité perpetuelle ; ainsi nostre ame ne doibt estre obscurcie par la tristesse, ny esmeuë par la colere, & fuir toute precipitation, imiter le plus haut des planettes qui va le plus lentement de tous.

Or tout cecy s'entend de la colere interne, couuerte, qui dure, joinct auec mauuaise affection, hayne, desir de vengeance : *quæ in sinu stulti requiescit, vt qui reponunt odia; quodque sauæ cogitationis indicium est, secreto suo satiantur.* Car ceste externe & ouuerte est courte, vn feu de paille, sans mauuaise affection, qui est pour faire ressentir à autruy sa faute, soit aux inferieurs, par reprehensions & reprimandes ou autres, pour leur remonstrer le tort & indiscretion qu'ils ont, c'est chose vtile & necessaire & bien louable.

Il est bon & vtile, & pour soy & pour autruy, de quelque fois se courroucer, mais que ce soit auec moderation & regle. Il y en a qui retiennent leur colere au-dedans, afin qu'elle ne se produise, & qu'ils apparoissent sages & moderés ; mais ils se rongent au-dedans, & se font vn effort qui leur couste plus que ne vaut tout. Il vaudroit mieux se courroucer & esuenter vn peu ce feu au-dehors,

afin qu'il ne fust si ardent, & ne donnast tant de peine au-dedans. On incorpore la colere en la cachant. Il vaut mieux que sa poincte agisse vn peu au-dehors, que la replier contre soy : *omnia vitia in aperto leuiora sunt, & tunc perniciosissima cum simulata sanitate subsidunt.*

Aussi contre ceux qui n'entendent ou ne se laissent gueres mener par raison, comme le genre de valets & qui ne font que par crainte, faut que la colere y supplée vraye ou simulée, sans laquelle souuent n'y auroit reglement en la famille. Mais que ce soit auec ces conditions; 1. non souuent & à tous propos; 2. ny pour choses legeres. Car estant ordinaire viendroit à mespris, & n'auroit poids ny effect. 3. Non en l'air & à coup perdu, grondant & criaillant en absence. Mais qu'elle arriue & frappe celuy qui en est cause, & de qui l'on se plaint. 4. Que ce soit viuement, pertinemment & serieusement, sans y mesler risée, afin que ce soit vtile chastiment du passé, & prouision à l'aduenir. Bref, il en faut vser comme d'vne medecine. *Tous ces remedes au long desduicts, sont aussi bons contre les suiuantes passions.*



CHAPITRE XXXII.

Contre la hayne.

POUR se deffendre contre la hayne, il faut tenir vne regle qui eſt vraye, que toutes choſes ont deux anſes, par leſquelles l'on les peut prendre; par l'vne elles nous ſemblent griefues & poiſantes; par l'autre, ayſées & legeres. Prenons donc les choſes par la bonne anſe, & nous trouuerons qu'il y a de bon & à aymer en tout ce que nous accuſons & hayſſons. Car il n'y a rien au monde qui ne ſoit pour le bien de l'homme. Et en ce qu'il nous offenſe, nous auons plus de ſubject de le plaindre que de le hayr: car il eſt le premier offenſé, & en reçoit le plus grand dommage, pource qu'il perd en cela l'vſage de la raiſon, la plus grande perte qui puiſſe eſtre. Tournons donc en tel accident la hayne en pitié, & mettons peine de rendre dignes d'eſtre aymés ceux que nous voudrons hair; ainſi que fit Lycurgue à celuy qui luy auoit creué l'œil, lequel il rendit, pour peine de l'injure, vn honeſte, vertueux & modeſte citoyen par ſa bonne inſtruction.

CHAPITRE XXXIII.

Contre l'enuie.

CONTRE ceste passion, considerons ce que nous estimons bien & enuions à autruy. Nous enuions ès autres volontiers des richesses, des honeurs, des faueurs : c'est faute de sçauoir ce que leur couste cela. Qui nous diroit vous en aurés autant à mesme pris, nous n'en voudrions pas. Pour les auoir, il faut flatter, endurer des afflictions, des injures ; bref, perdre sa liberté, complaire & s'accommoder aux voluptés & passions d'autruy. L'on n'a rien pour rien en ce monde. Penser arriuer aux biens, honeurs, estats, offices autrement, & vouloir peruertir la loy, ou bien la coustume du monde, c'est vouloir auoir le drap & l'argent. Pourquoy, toy, qui fais profession d'honeur & de vertu, te fasches-tu, si tu n'as ces biens-là, qui ne s'acquierent que par vne honteuse patience ? Aye donc plustost pitié des autres qu'enuie. Si c'est vn vray bien qui soit arriué à autruy, nous nous en deuons resiouir; car nous deuons desirer le bien les vns des autres : se plaire au bien d'autruy, c'est accroistre le sien.

CHAPITRE XXXIV.

Contre la vengeance.

CONTRE ceste cruelle passion, il faut premierement se souuenir qu'il n'y a rien de si honorable que de sçauoir pardonner. Vn chascun peut poursuiure la raison & la justice du tort qu'il a receu ; mais donner grace & remission, il n'appartient qu'au Prince souuerain. Si donc tu veux estre roy de toy-mesme, & faire acte royal, pardonne librement, & vse de grace enuers celuy qui t'a offensé.

Secondement, qu'il n'y a rien de si grand & victorieux que la dureté & insensibilité courageuse aux injures, par laquelle elles retournent & rejalissent entieres aux injurians, comme les coups roideassenés aux choses tresdures & solides, qui ne font autre chose que blesser & estourdir la main & le bras du frappeur : mediter vengeance, est se confesser blessé ; se plaindre, c'est se dire attainct & inferieur. *Vltio doloris confessio est : non est magnus animus quem incuruat injuria : ingens animus & verus æstimator sui non vindicat injuriam, quia non sentit.*

L'on objecte qu'il est dur, grief & honteux de souffrir vne offense ; je l'accorde, & suis d'aduis de ne souffrir, ains de vaincre & demeurer maistre : mais d'vne belle & hono-

rable façon, en la desdaignant & celuy qui la faict, & encores plus en bien faisant. En tous les deux Cæsar estoit excellent. C'est vne glorieuse victoire de vaincre & faire bouquer l'ennemy par bienfaicts, & d'ennemy le rendre amy. Et que la grandeur de l'injure ne nous retienne point; au contraire, estimons que plus elle est grande, plus est-elle digne d'estre pardonnée, & que plus la vengeance en seroit juste, plus la clemence en est louable.

Et puis ce n'est raison d'estre juge & partie, comme l'on veut la vengence : il s'en faut remettre au tiers; il faut pour le moins en auoir conseil de ses amis & des sages, & ne s'en croire pas soy-mesme. Iupiter peut bien seul darder les foudres fauorables & de bon augure : mais quand il est question de lancer les nuisibles & vengeurs, il ne le peut faire sans le conseil & assistance de douze Dieux. C'est grand cas que le plus grand des Dieux, qui peut de lui-mesme bien faire à tout le monde, ne peut nuire à personne qu'apres vne solemnelle deliberation. La sagesse de Iupiter crainct mesme de faillir, quand il est question de se venger : il luy faut du conseil qui le retienne.

Il faut donc nous former vne moderation d'esprit, c'est la vertu de clemence, qui est vne douceur & gratieuseté, qui tempere, retient, & reprime tous les mouvemens. Elle nous munira de patience, nous persuadera

que nous ne pouuons estre offensés que de nous-mesmes ; que des injures d'autruy, il n'en demeurera en nous que ce que nous en voudrons retenir. Elle nous conciliera l'amitié de tout le monde, nous apportera vne modestie & bienseance agreable à tous.

CHAPITRE XXXV.

Contre la jalousie.

LE seul moyen de l'euiter, est de se rendre digne de ce que l'on desire. Car la jalousie n'est qu'vne deffiance de soy-mesme, & vn tesmoignage de nostre peu de merite. L'Empereur Aurele, à qui Faustine sa femme demandoit ce qu'il feroit si son ennemy Cassius gaignoit contre luy la bataille, dict : Ie ne sers point si mal les Dieux, qu'ils me veulent enuoyer vne telle fortune. Ainsi ceux qui ont part en l'affection d'autruy, s'il leur aduient quelque crainête de la perdre, disent : Ie n'honore pas si peu son amitié qu'il m'en veuille priuer. La confiance de nostre merite est vn grand gage de la volonté d'autruy.

Qui poursuit quelque chose auec la vertu, est aysé d'auoir vn compagnon à la poursuitte ; car il sert de relief & d'esclat à son merite. L'imbecilité seule crainct la rencontre, pource qu'elle pense qu'estant comparée auec vn autre,

L 4

son imperfection paroistra incontinent. Otez l'emulation, vous ostés la gloire & l'esperon à la vertu.

Le conseil aux hommes contre ceste maladie, quand elle leur vient de leurs femmes, c'est que la plupart des grands & galands hommes sont tombés en ce malheur, sans qu'ils en ayent fait aucun bruit : Lucullus, Cæsar, Pompée, Caton, Auguste, Antonius, & tant d'autres. Mais, diras-tu, le monde le sçait & en parle : & de qui ne parle on en ce sens du plus grand au plus petit? On engage tous les jours tant d'honestes hommes en ce reproche en ta presence : si tu t'en remues, les Dames mesmes s'en mocqueront : la frequence de cest accident doit meshuy en auoir moderé l'aigreur. Au reste, sois tel que l'on te plaigne, que ta vertu estouffe ce malheur, afin que les gens de bien ne t'en estiment rien moins, mais en maudissent l'occasion.

Quant aux femmes, il n'y a point de conseil contre ce mal; car leur nature est toute confite en soupçon, vanité, curiosité. Il est vray qu'elles-mesmes se guerissent aux despens de leurs maris, versant leur mal sur eux, & guerissent leur mal par vn plus grand. Mais si elles estoient capables de conseil, l'on leur diroit de ne s'en soucier, ny faire semblant de s'en apperceuoir : qui est vne douce mediocrité entre ceste folle jalousie, & ceste autre opposite, qui se pratique aux Indes &

autres nations, où les femmes trauaillent d'acquerir des amis & des femmes à leurs maris, cherchant sur tout leur honeur (or c'est vn tesmoignage de la vertu, valeur & reputation aux hommes en ces pays-là, d'auoir plusieurs femmes) & plaisir : ainsi Liuia à Auguste, Stratonique au Roy Dejotarus ; ou bien multiplication de lignée, comme Sara, Lia, Rachel à Abraham & Iacob.

CHAPITRE XXXVI.

De la temperance quatriesme vertu.

De la temperance en general.

Temperance se prend doublement en terme general pour vne moderation & douce attrempance en toutes choses. Et ainsi ce n'est point vne vertu speciale, mais generale & commune, c'est un assaisonnement de toutes : & est perpetuellement requise, principalement aux affaires où y a de la dispute & contestation, aux troubles & diuisions. Pour la garder il n'y a que de n'auoir point d'intentions particulieres, mais simplement se tenir à son deuoir. Toutes intentions legitimes sont temperées, la colere, la haine sont au-delà du deuoir & de la justice, & seruent seulement à ceux qui ne se tiennent à leur deuoir par la raison simple.

Specialement pour une bride & regle aux choses plaisantes, voluptueuses qui chatouillent nos sens & nos appetits naturels. Nous la prendrons icy plus au large pour la regle & le deuoir en toute prosperité, comme la force estoit la regle en toute aduersité, & sera la bride, comme la force, l'esperon : auec ces deux, nous dompterons ceste partie brutale, farouche & reuesche des passions, qui est en nous, & nous nous porterons bien & sagement en toute fortune, & en tous accidens, qui est le haut poinct de sagesse.

La temperance a donc pour son subject & object general toute prosperité, chose plaisante & plausible, mais specialement & proprement la volupé, de laquelle elle est retranchement & reglement, retranchement de la superflue, estrangere, vicieuse; reglement de la naturelle & necessaire : *Voluptatibus imperat, alias odit & abigit, alias dispensat & ad sanum modum redigit : nec unquam ad illas propter illas venit, scit optimum esse modum cupitorum, non quantum velis, sed quantum debeas.* C'est l'authorité & puissance de la raison sur les cupidités & violentes affections, qui portent nos volontés aux plaisirs & voluptés. C'est le frein de nostre ame, & l'instrument propre à escumer les bouillons, qui s'esleuent par la chaleur & intemperance du sang, afin de contenir l'ame vne & egale à la raison, afin qu'elle ne s'accommode point aux objects sensibles,

mais pluftoft qu'elle les accommode & face feruir à foy. Par icelle nous feruons noftre ame du laict doux des delices de ce monde, & la rendons capable d'une plus folide & fucculente nourriture. C'eft vne regle, laquelle doucement accommode toutes chofes à la nature, à la neceffité, fimplicité, facilité, fanté fermété. Ce font chofes qui vont volontiers enfemble, & font les mefures & bornes de fageffe, comme au rebours, l'art, le luxe, & fuperfluité, la varieté & multiplicité, la difficulté, la maladie & delicateffe fe font compagnée, fuiuent l'intemperance & la folie : *fimplici cura conftant neceffaria, in delitiis laboratur. Ad parata nati fumus : nos omnia nobis difficilia facilium faftidio fecimus.*

CHAPITRE XXXVII.

De la profperité & aduis fur icelle.

LA profperité qui nous arriue doucement par le commun cours & train ordinaire du monde ou par noftre prudence & fage conduitte eft bien plus ferme & affeurée & moins enuiée que celle qui vient comme du ciel auec efclat outre & contre l'opinion de tous, & l'efperance de celuy qui en eft eftrené.

La profperité eft tres-dangereufe ; tout ce qu'il y a de vain & leger en l'ame fe fouleue

au premier vent fauorable. Il n'y a chose qui tant perde & face oublier les hommes, que la grande prosperité, comme les bleds se couchent par trop grande abondance & les branches trop chargées se rompent, dont il est bien requis comm'en vn pas glissant de se bien tenir & garder, & sur tout de l'insolence, de la fierté & presomption. Il y en a qui se noyent à deux doigts d'eau, & à la moindre faueur de la fortune s'enflent, se mescognoissent, deuiennent insupportables, qui est la vraie peinture de folie.

De là il vient qu'il n'y a chose plus caduque & qui soit de moindre durée que la prosperité mal conseillée, laquelle ordinairement change les choses grandes & joyeuses en tristes & calamiteuses, & la fortune, d'amoureuse mere se change en cruelle marastre.

Or le meilleur aduis pour s'y bien porter, est de n'estimer gueres toutes sortes de prosperités & bonnes fortunes, & par ainsi ne les desirer aucunement : si elles arriuent de leur bonne grace, les receuoir tout doucement & allegrement, mais comme choses estrangeres nullement necessaires, desquelles l'on se fust bien passé, dont il ne faut faire mise ny recepte, ne s'en hausser ny baisser. *Non est tuum fortuna quod fecit tuum. Qui tutam vitam agere volet, ista viscata beneficia deuitet, nil dignum putare quod speres. Quid dignum habet fortuna quod concupiscas ?*

CHAPITRE XXXVIII.

De la volupté & aduis sur icelle.

VOLUPTÉ est vne perception & sentiment de ce qui est conuenable à nature ; c'est vn mouuement & chatouillement plaisant ; comme à l'opposite la douleur est un sentiment triste & desplaisant, toutesfois ceux qui la mettent au plus haut, & en font le souuerain bien, comme les Epicuriens, ne la prennent pas ainsi, mais pour vne priuation de mal & desplaisir, en un mot, indolence. Selon eux le n'auoir point de mal est le plus heureux bien-estre que l'homme puisse esperer icy : *Nimium boni est cui nihil mali.* Cecy est comme un milieu ou neutralité entre la volupté prise au sens premier & commun : & la douleur, c'est comme jadis le sein d'Abraham entre le paradis & l'enfer des damnez. C'est vn estat & vne assiette douce & paisible, vne æquable, constante & arrestée volupté, qui ressemble aucunement l'enthymie & tránquillité d'esprit, estimée le souuerain bien par les philosophes: l'autre premiere sorte de volupté est actiue, agente & mouuante. Et ainsi y auroit trois estats, les deux extremes opposites, douleur & volupté, qui ne sont stables ny durables, & toutes deux maladiues. Et celuy du milieu stable, ferme, sain, auquel les Epicuriens ont voulu donner le nom de volupté (comme ce l'est

aussi, eu esgard à la douleur) la faisant le souuerain bien. C'est ce qui a tant descrié leur eschole, comme Seneque a ingenuement recogneu & dict; leur mal estoit au tiltre & aux mots, non en la substance, n'y ayant jamais eu de doctrine ny vie plus sobre, moderée & ennemie des desbauches & des vices que la leur. Et n'est pas encores du tout sans quelque raison qu'ils ont appellé ceste indolence & estat, paisible volupté : car ce chatoüillement, qui semble nous esleuer au dessus de l'indolence, ne vise qu'à l'indolence comme à son but : comme par exemple, l'appetit qui nous rauit à l'accointance des femmes, ne cherche qu'à fuir la peine que nous apporte le desir ardent & furieux à l'assouuir : nous exempter de ceste fieure & nous mettre en repos.

L'on a parlé fort diuersement, trop court & destroussément de la volupté : les vns l'ont deïfiée, les autres l'ont detestée comme vn monstre, & au seul mot ils tremoussent ne le prenant qu'au criminel. Ceux qui la condamnent tout à plat disent que c'est chose 1. courte & brefue, feu de paille mesme si ell'est viue & actiue. 2. Fresle & tendre, aisement & pour peu corrompue & emportée, vne once de douleur gastera vne mer de plaisir : cela s'appelle l'artillerie enclouée. 3. Humble, basse, honteuse, s'exerçant par vils outils en lieux cachez & honteux, au moins pour la plus part:

car il y a des voluptez pompeuſes & magnifiques. 4. Sujecte bien toſt à ſatieté. L'homme ne ſçauroit demeurer long-temps en la volupté: il en eſt impatient, dur, robuſte autrement à la douleur comm'a eſté dict, ſuiuie le plus ſouuent du repentir, produiſant de tres-pernicieux effects, ruine des perſonnes, familles, republiques, & ſur tout ils alleguent que quand elle eſt en ſon plus grand effort, elle maiſtriſe de façon que la raiſon n'y peut auoir accès.

D'autre part l'on dit qu'elle eſt naturelle, creée & eſtablie de Dieu au monde, pour ſa conſeruation & durée, tant en detail des indiuidus qu'en gros des eſpeces. Nature, mere de volupté, conſerue cela, qu'ès actions qui ſont pour noſtre beſoin, elle y a mis de la volupté. Or bien viure eſt conſentir à nature. Dieu, dict Moyſe, a creé la volupté : *Plantauerat Dominus paradiſum voluptatis*, a mis & eſtably l'homme en vn eſtat, lieu & condition de vie voluptueuſe : & enfin qu'eſt-ce que la felicité derniere & ſouueraine, ſinon volupté certaine & perpetuelle? *Inebriabuntur ab vbertate domûs tuæ; & torrente voluptatis tuæ potabis eos : ſuis contenta finibus res eſt diuina voluptas.* Et de faict les plus reglez philoſophes & plus grands profeſſeurs de vertu, Zeno, Caton, Scipion, Epaminondas, Platon, Socrates meſmes ont eſté par effect & amoureux & beuveurs, danſeurs, joueurs, & ont traitté, parlé, eſcrit de l'amour & autres voluptez.

Parquoy cecy ne se vuide pas en vn mot tout simplement : faut distinguer, les voluptez sont diuerses. Il y en a de naturelles & non naturelles : ceste distinction comme plus importante sera tantost plus considerée. Il y en a de glorieuses, fastueuses, difficiles ; d'autres sombres, doucereuses, faciles & prestes : combien qu'à la verité dire : la volupté est vne qualité peu ambitieuse, elle s'estime assez riche de soy sans y mesler le pris de la reputation, & s'ayme mieux à l'ombre. Celles aussi qui sont tant faciles & prestes sont lasches, morfondues, s'il n'y a de la malaisance & difficulté, laquelle est vn allechement, vne amorce, vn aiguillon à icelles. La ceremonie, la vergoigne & difficulté qu'il y a de paruenir aux derniers exploits de l'amour, sont ses aiguisemens & allumettes, c'est ce qui luy donne le pris & la poincte. Il y en a de spirituelles & corporelles, non qu'à vray dire elles soyent separées : car elles sont toutes de l'homme entier & de tout le subiect composé : & vne partie de nous n'en a point de si propres que l'autre ne s'en sente, tant que dure le mariage & amoureuse liaison de l'esprit & du corps en ce monde. Mais bien y en a ausquelles l'esprit a plus de part que le corps, dont conuiennent mieux à l'homme qu'aux bestes, & sont plus durables, comme celles qui entrent en nous par les sens de la veuë & de l'ouye, qui sont deux portes de l'esprit, car ne faisant que pas-

ſer par là, l'eſprit les reçoit, les cuit & digere, s'en paiſt & delecte long-temps ; le corps s'en ſent peu. D'autres où le corps a plus de part, comme celles du gouſt & de l'attouchement, plus groſſieres & materielles, eſquelles les beſtes nous font compagnie, telles voluptez ſe traittent, exploictent, s'vſent & acheuent au corps meſmes, l'eſprit n'y a que l'aſſiſtance & compagnie, & ſont courtes, c'eſt feu de paille.

Le principal en cecy eſt ſçauoir comment il ſe faut comporter & gouuerner aux voluptez, ce que le ſage nous apprendra : c'eſt l'office de la vertu de temperance. Il faut premierement faire grande & notable difference entre les naturelles & non naturelles. Par les non naturelles nous n'entendons pas ſeulement celles qui ſont contre nature, & le droict vſage approuué par les loix : mais encores les naturelles meſmes, ſi elles degenerent en trop grand excès & ſuperfluité, qui n'eſt point du rolle de la nature, qui ſe contente de remedier à la neceſſité, à quoy l'on peut encores adjouſter la bienſeance & honeſteté commune. C'eſt bien volupté naturelle, d'eſtre clos & couuert par maiſon & veſtemens, contre la rigueur des elemens & injure des meſchans : mais que ce ſoit d'or, d'argent, de jaſpe & porphyre, il n'eſt pas naturel. Ou bien ſi elles arriuent par autre voye que naturelle, comme ſi elles ſont recherchées & procurées par arti-

fice, par medicamens & autres moyens non naturels. Ou bien qu'elles se forgent premierement en l'esprit, suscitées par passion, & puis de là viennent au corps, qui est vn ordre renuersé : car l'ordre de nature est que les voluptez entrent au corps, & soyent desirées par luy, & puis de là montent en l'esprit. Et tout ainsi que le rire, qui est par le chatoüillement des aisselles, n'est point naturel ny doux, c'est plustost vne conuulsion, aussi la volupté qui est recherchée & allumée par l'ame, n'est point naturelle.

Or la premiere regle de sagesse aux voluptez est celle-cy, chasser & condamner tout à faict les non naturelles, comme vicieuses, bastardes (car ainsi que ceux qui viennent au banquet sans y estre conuiez, sont à refuser : aussi les voluptez qui d'elles mesmes sans estre mandées & conuiées par la nature, se presentent, sont à rejetter) admettre & receuoir les naturelles; mais auec regle & moderation : & voila l'office de temperance en general, chasser les non naturelles, regler les naturelles.

Or la regle des naturelles est en trois poincts. premierement que soit sans offense, scandale, dommage & prejudice d'autruy.

Le second que soit sans prejudice sien, de son honeur, sa santé, son loisir, son deuoir, ses functions.

Le tiers que ce soit auec moderation, ne les prendre trop à cœur non plus qu'à contre

cœur, ne les courir ny fuir : mais les receuoir & prendre comm'on faict le miel, auec le bout du doigt, non en pleine main, non s'y engager par trop, ny en faire son propre faict & principal affaire, moins s'y enyurer & perdre : ce doit estre l'accessoire, vne recreation pour mieux se remettre, comme le sommeil qui nous renforce & nous donne haleine pour retourner plus gayement à l'œuure. Bref en vser & non jouyr. Mais sur tout se faut garder de leur trahison : car il y en a qui se donnent trop cherement, nous rendent plus de mal & desplaisir : mais c'est traistreusement : car ils marchent deuant, pour nous amuser & tromper, & nous cachent leur suitte cruelle, nous chatoüillent & nous embrassent pour nous estrangler. Le plaisir de boire va deuant le mal de teste : tels sont les plaisirs & voluptez de l'indiscrette & bouillante jeunesse, qui enyurent. Nous nous plongeons dedans, mais en la vieillesse elles nous laissent comme tous noyés, ainsi que la mer sur la greue en son reflus ; les douceurs que nous auons auallées si glouttement se fondent puis en amertumes & repentirs, & remplissent nos esprits d'vn humeur venimeux qui les infecte & corrompt.

Or comme la moderation & regle aux voluptez est chose tres-belle & vtile selon Dieu, nature, raison : aussi l'excès & desreglement est la plus pernicieuse de toutes au public & au particulier. La volupté mal prise ramolit

& relasche la vigueur de l'esprit & du corps. *Debilitatem induxere delitiæ, blandissimæ dominæ,* apoltronit & effemine les plus courageux, tesmoin Annibal; dont les Lacedemoniens qui faisoyent profession de mespriser toutes voluptez, estoient appellez hommes, & les Atheniens mols & delicats, femmes. Xerces pour punir les Babyloniens reuoltez, & s'asseurer d'eux à l'aduenir, leur osta les armes & exercices penibles & difficiles, & permit tous plaisirs & delices. Secondement elle chasse & banit les vertus principales qui ne peuuent durer soubs vn empire si mol & effeminé : *Maximas virtutes jacere oportet voluptate dominante.* Tiercement elle degenere bientost à son contraire, qui est la douleur, le desplaisir, le repentir: comme les riuieres d'eau douce coùrent & vont mourir en la mer salée, ainsi le miel des voluptez se termine en fiel de douleurs : *In præcipiti est, ad dolorem vergit, in contrarium abit, nisi modum teneat. Extrema gaudii luctus occupat.* Finalement c'est le seminaire de tous maux, de toute ruine. *Malorum esca voluptas.* D'elle viennent les propos & intelligences secrettes & clandestines, puis les trahisons, enfin les euersions & ruines des republiques. Maintenant nous parlerons des voluptez en particulier,



CHAPITRE XXXIX.

Du manger & boire, & sobrieté.

LES viandes sont pour la nourriture, pour soustenir & reparer l'infirmité du corps; l'vsage moderé, naturel & plaisant l'entretient, le rend propre & habile instrument à l'esprit; comme l'excès au contraire non naturel l'affoiblit, apporte de grandes & fascheuses maladies, qui sont les supplices naturels de l'intemperance: *Simplex ex simplici causa valetudo; multos morbos, supplicia luxuriæ, multa fercula fecerunt.* L'homme se plaint de son cerueau de ce qu'il luy enuoye tant de defluxions, fondique de toutes les maladies plus dangereuses; mais le cerueau luy respond bien. *Desine fundere, & ego desinam fluere.* Sois sobre à aualler, & je feray chiche à couler. Mais quoy l'excès & apparat, la multitude, diuersité & exquis appareil des viandes est venu à honeur; nos gens apres vne grande sumptuosité & superfluité, prient encores de les excuser de n'auoir pas assez faict.

Combien est prejudiciable & à l'esprit & au corps, la repletion des viandes, la diuersité, curiosité, l'exquis & artificiel appareil, chascun le peut sentir en soy-mesme: la gourmandise & l'yurongnerie sont vices lasches & grossiers, ils se descrient asses eux-mesmes par

les gestes & contenances de ceux qui en sont attaints : desquelles la plus douce & honeste est d'estre assopi & hebeté, inutile à tout bien: jamais homme aymant sa gorge & son ventre, ne fist bell'œuure : aussi sont ils de gens de peu & bestials : mesmement l'yurongnerie qui meine à toutes choses indignes, tesmoin Alexandre autrement grand Prince, taché de ce vice, dont il en tua son plus grand amy Clitus, & puis reuenant à soy se vouloit tuer. Bref elle oste du tout le sens & peruertit l'entendement. *Vinum clauo caret, dementat sapientes, facit repuerascere senes.*

La sobrieté bien que ne soit des plus grandes & difficiles vertus, qui ne donne peine qu'aux sots & aux forçats, si est elle vn progrès & acheminement aux autres vertus : elle estouffe les vices au berceau, les suffoque en la semence: c'est la mere de santé, la meilleure & plus seure medecine contre toutes maladies, & qui faict viure longuement. Socrates par sa sobrieté auoit vne santé forte & acerée, Massinissa le plus sobre Roy de tous, fist enfans à 86. ans, & à 92. vainquit les Carthaginois ; où Alexandre s'enyurant mourut en la fleur de son aage, bien qu'il fust le mieux nay & plus sain de tous. Plusieurs goutteux & attaincts de maladies incurables aux Medecins, ont esté guaris par diette, voila pour le corps ; Plus longue & plus saine. Elle sert bien autant ou plus à l'esprit, qui par elle est tenu pur,

capable de sageſſe & bon conſeil. *Salubrium conſiliorum parens ſobrietas.* Tous les grands hommes ont eſté grandement ſobres, non ſeulement les profeſſeurs de vertu ſinguliere & plus eſtroitte, mais tous ceux qui ont excellé en quelque choſe, Cyrus, Cæſar, Iulien l'Empereur, Mahumet: Epicure le grand Docteur de volupté, paſſe tous en ceſte part. La frugalité des Curies & Fabrices Romains, eſt plus haut leuée que leurs belles & grandes victoires: les Lacedemoniens tant vaillants faiſoient profeſſion expreſſe de frugalité & ſobrieté.

Mais il faut de bonne heure & dès la jeuneſſe embraſſer ceſte partie de temperance, & non attendre à la vieilleſſe douloureuſe, & que l'on ſoit ſoullé & preſſé de maladies, comme les Atheniens, à qui l'on reprochoit qu'ils ne demandoient jamais la paix, qu'en robbes de dueil, apres auoir perdu leurs parens & amis en guerre, & qu'ils n'en pouuoient plus. C'eſt trop tard s'aduiſer. *Sera in fundo parcimonia*, c'eſt vouloir faire le meſnager, quand il n'y a plus rien à meſnager, chercher à faire ſon emploicte, apres que la foire eſt paſſée.

C'eſt vne bonne choſe de ne s'accouſtumer aux viandes delicates, de peur qu'en eſtant priuez, noſtre corps en vienne indiſpoſé, & noſtre eſprit faſché: & d'vſer d'ordinaire des plus groſſieres, tant pource qu'elles nous rendent plus forts & plus ſains, que pource qu'elles ſont plus ayſées à recouurer.

CHAPITRE XL.

Du luxe & desbauche en tous couuers & paremens, & de la frugalité.

IL a esté dict cy dessus que le vestir n'est point originel, ny naturel, ny necessaire à l'homme. Mais artificiel, inuenté & vsurpé par luy seul au monde. Or à la suitte qu'il est artificiel (c'est la coustume des choses artificielles de varier, multiplier sans fin & sans mesure, la simplicité est amie de nature) il s'est estendu & multiplié en tant d'inuentions (car à quoy la plus part des occupations & trafiques du monde, sinon à la couuerture & pareure des corps ?) de dissolutions & corruptions, tellement que ce n'a plus esté vne excuse & vn couuert de deffauts & necessitez : mais vn nid de vices. *Vexillum superbiæ, nidus luxuriæ.* Suject de riottes & querelles : car de là premierement a commencé la proprieté des choses, le mien & le tien, & la plus grande communauté qui soit tousiours les vestemens propres, ce qui est montré par ce mot françois, desrober.

C'est vn vice familier & special aux femmes, que le luxe & l'exces aux vetemens, vray tesmoignage de leur foiblesse, voulans se preualoir & rendre recommandables par ces petits accidens

accidens, pour ce qu'elles se sentent foibles & incapables de se faire valoir à meilleures enseignes : celles de grande vertu & courage s'en soucient beaucoup moins. Par les loix des Lacedemoniens, il n'estoit permis de porter robbes de couleur riches & precieuses qu'aux femmes publiques ; c'estoit leur part comme aux autres la vertu & l'honeur.

Or le vray & legitime vsage est de se couurir contre le froid, le vent & autres rigueurs de l'aïr. Pource ne deuoyent-ils estre tirez à autre fin : & par ainsi non excessifs ny somptueux, ny aussi vilains & dechirez. *Nec affectata sordes, nec exquisitæ munditiæ.* Caligula seruoit de risée à tous, par la dissolution de ses habillemens. Auguste fust loué de sa modestie.

CHAPITRE XLI.

Plaisir charnel, chasteté, continence.

LA continence est vne chose tres-difficile & de tres-penible garde ; il est bien malaisé de resister du tout à nature ; or c'est icy qu'elle est plus forte & ardente.

Aussi est-ce la plus grande recommandation qu'elle aye que la difficulté, car au reste c'est' vne vertu sans action & sans fruict, c'est

vne priuation, vn non faire, peine sans profit; la sterilité est signifiée par la virginité; comme aussi l'incontinence simple & seule en soy, n'est pas des grandes fautes, non plus que les autres purement corporelles, & que la nature commet en ses actions par excès ou defaillance sans malice. Ce qui la deserie & rend tant dangereuse, c'est qu'elle n'est presque jamais seule, mais ordinairement accompagnée & suyuie d'autres plus grandes fautes, infectée de meschantes & vilaines circonstances des personnes, lieux, temps prohibez, exercée par mauuais moyens, menteries, impostures, subornations, trahisons; outre la perte du temps, distraction de ses fonctions, d'où il aduient après de grands scandales.

Et pource que c'est vne passion violente & ensemble piperesse, il se faut remparer contre elle, & se garder de ses appas: plus elle nous mignarde, plus deffions-nous en, car elle nous veut embrasser pour nous estrangler; elle nous appaste de miel pour nous saouler de fiel. Par quoy considerons ces choses. La beauté d'autruy est chose qui est hors de nous, c'est chose qui tourne aussi tost en mal qu'en bien: ce n'est en somme qu'vne fleur qui passe, chose bien minsse, & quasi rien que la couleur d'vn corps, recognoissant en la beauté la delicate main de nature, la faut priser comme le Soleil & la Lune, pour l'excellence qui y

eſt : Et venant à la jouiſſance par tous moyens honeſtes, ſe ſouuenir touſiours que l'vſage immoderé de ce plaiſir vſe le corps, amollit l'ame, affoiblit l'eſprit. Et que pluſieurs, pour s'y eſtre adonnés, ont perdu les vns la vie, les autres la fortune, les autres leur eſprit. Et au contraire, qu'il y a plus de plaiſir & de gloire de vaincre la volupté qu'à la poſſeder. Que la continence d'Alexandre & de Scipion a eſté plus haut louée que les beaux viſages des filles & femmes qu'ils ont prins captiues.

Il y a pluſieurs ſortes & degrez de continence & incontinence. La conjugale eſt la premiere & qui importe plus de toutes, pour le public & pour le particulier : parquoy elle doit eſtre de toutes en plus grande recommandation. Il ſe faut retenir dedans le chaſte ſein de la partie, qui nous a eſté deſtinée pour compagne. Qui fait autrement, viole nonſeulement ſon corps le faiſant vaiſſeau d'ordure, mais toutes loix : la loy de Dieu qui commande chaſteté ; de nature qui deffend de faire commun ce qui eſt propre à vn, & commande de garder ſa foy ; du pays qui a introduict les mariages : le droict des familles transferant injuſtement le labeur d'autruy à vn eſtranger : la juſtice apportant des incertitudes, jalouſies & querelles entre les parens, deſrobe aux enfans l'amour des peres, & aux parens la piété des enfans.

CHAPITRE XLII.

De la gloire & de l'ambition.

L'AMBITION, le desir de gloire & d'honeur (desquels a esté parlé cy dessus) n'est pas du tout & en tout sens à condamner : premierement il est tres-vtile au public, selon que le monde vit, car c'est luy qui cause la plus part des belles actions, qui pousse les gens aux essays hazardeux comme nous voyons en la plus part des anciens, lesquels tous n'ont pas esté menés d'vn esprit philosophique ; de Socrates, Phocion, Aristides, Epaminondas, des Catons & Scipions ; par la seule vraye & viue image de vertu, car plusieurs & en bien plus grand nombre, ont este poussés de l'esprit ; de Themistocles, d'Alexandre, de Cesar, & bien que ces beaux exploicts n'ayent pas esté chés leurs autheurs & operateurs, vrayes œuures de vertu, mais d'ambition, toutesfois les effects ont esté tres-vtiles au public. Outre ceste consideration, encores selon les sages, est il excusable & permis en deux cas : l'vn est aux choses bonnes & vtiles, mais qui sont au dessous la vertu, & communes aux bons & meschans, comme sont les arts & sciences : *Honos alit artes : incenduntur omnes ad studia gloria*, les inuentions, l'industrie, la vail-

lance militaire : L'autre est pour demeurer en la bienueillance d'autruy. Les sages enseignent de ne regler point ses actions par l'opinion d'autruy, sauf pour euiter les incommodités, qui pourroient aduenir de leurs mespris de l'approbation & jugement d'autruy.

Mais au faict de la vertu & de bien faire pour la gloire, comme si c'en estoit le salaire, c'est vne opinion fausse & vaine : Ce seroit chose bien piteuse & chetiue que la vertu si elle tiroit sa recommandation & son pris de l'opinion d'autruy, c'est vne trop foible monnoye & de trop bas alloy pour elle. Elle est trop noble pour aller mandier vne telle recompense: il faut affermir son ame & de façon telle composer ses affections, que la lueur des honeurs n'esblouisse point nostre raison, & munir de belles resolutions son esprit, qui lui seruent de barrieres contre les assauts de l'ambition.

Il se faut persuader, que la vertu ne cherche point vn plus ample ny plus riche Theatre, pour se faire voir, que sa propre conscience, plus le Soleil est haut, moins faict il d'ombre, plus la vertu est grande moins cherche elle de gloire, gloire vrayement semblable à l'ombre, qui suit ceux qui la fuyent & fuit ceux qui la suiuent, se remettre deuant les yeux que l'on vient en ce moude comm'à vne comedie, où l'on ne choisit pas le personnage que l'on veut jouër, mais seulement

l'on regarde à bien jouer celuy qui eſt donné : ou comm'en vn banquet, auquel l'on vſe des viandes qui ſont deuant, ſans eſtandre le bras à l'autre bout de table, ny arracher les plats d'entre les mains des maiſtres d'hoſtel. Si l'on nous preſente vne charge, dont nous ſoyons capables, acceptons la modeſtement, & l'exerçons ſincerement ; eſtimans que Dieu nous a là poſés en ſentinelle, afin que les autres repoſent ſous noſtre ſoin : ne recherchons autre recompenſe de noſtre labeur, que la conſcience d'auoir bienfaict, & deſirons que le teſmoinage en ſeit pluſtoſt graué dedans le cœur de nos concitoyens, que ſur le front des œuures publiques. Bref tenons pour maxime, que le fruict des belles actions, eſt de les auoir faictes : La vertu ne ſçauroit trouuer hors de ſoy recompenſe digne d'elle. Refuter & meſpriſer les grandeurs, ce n'eſt pas tant grand miracle, c'eſt vn effort qui n'eſt ſi difficile. Qui bien s'ayme & juge ſainement, ſe contente de fortune moyenne & aiſée : les maiſtriſes fort actiues & paſſiues, ſont penibles, & ne ſont deſirées que par eſprits malades. Otanes, l'vn des ſept qui auoient droict à la ſouueraineté de Perſe, quitta à ſes compagnons ſon droict, pourueu que luy & les ſiens veſcuſſent en cet empire hors de toute ſubjection & maiſtriſe, ſauf celle des loix anciennes, impatientes à commander & eſtre

commandé. Diocletian quitta & renonça l'empire, Celestinus le papat.

CHAPITRE XLIII.

De la temperance au parler, & de l'eloquence.

CECY est vn grand poinct de sagesse : qui regle bien sa langue en un mot, il est sage, *qui in verbo non offendit, hic perfectus est.* Cecy vient de ce que la langue est tout le monde ; en elle est le bien & le mal, la vie & la mort comme a esté dict cy deuant : or voicy les aduis pour bien regler.

Que le parler soit sobre & rare : sçauoir se taire est vn grand aduantage à bien parler : & qui ne sçait bien l'vn, ne sçait lautre. Bien dire & beaucoup n'est pas le faict de mesme ouvrier; les meilleurs hommes sont ceux qui parlent le moins, disoit vn sage. Qui abondent en parolles, sont sterilles à bien dire & à bien faire ; comme les arbres qui jettent force feuilles, ont peu de fruict ; force paille, peu de grain. Les Lacedemoniens, grands professeurs de vertu & vaillance, l'estoient aussi de silence ; ennemi du langage : Dont a esté tant loué & recommandé par tous, le peu parler, la bride à la bouche : *Pone domine custodiam ori meo.* En la loy de Moyse le vaisseau qui n'auoit son

couvercle attaché estoit immonde : en cecy se cognoist & discerne l'homme : le sage a la langue au cœur, & le fol a le cœur à la langue.

Veritable, l'vsage de la parolle est d'aider à la verité, & luy porter le flambeau pour la faire voir : Et au contraire descouvrir & rejetter le mensongne : D'autant que la parolle est l'outil pour communiquer nos volontés & nos pensées : elle doit bien estre veritable & fidelle, puis que nostre intelligence se conduict par la seule voye de la parolle. Celuy qui le fausse, trahit la société publique, & si ce moyen nous faut & nous trompe nous ne nous tenons plus, nous ne nous entrecognoissons plus, de menterie en a esté dict.

Naif, modeste & chaste : non accompagné de vehemence & contention, il sembleroit qu'il y auroit de la passion ; non artificiel ny affecté, non desbauché & dereglé, ny licentieux.

Serieux & vtile, non vain & inutile : il ne faut s'amuser à conter ce qui se faict en la place ou au theatre, ny à dire fornettes & risées, cela tient trop du bouffon, & monstre vn trop grand & inutile loysir : *otio abundantis, & abutentis.* Il n'est pas bon aussi de conter beaucoup de ses actions & fortunes ; les autres ne prennent pas tant de plaisir à les ouyr, que nous à les conter : Mais sur tout non jamais offensif, la parole est l'instrument & le cour-

retier de la charité : en vser contre elle c'est en abuser, contre l'intention de nature. Toute sorte de mesdisance, detraction, moquerie est tres-indigne de l'homme sage & d'honeur.

Facile & doux, non espineux, difficile & ennuyeux : il faut euiter, en propos communs, les questions subtiles & aigues, qui ressemblent aux escreuisses, où y a plus à esplucher qu'à manger; la fin n'est que cris & contention.

Ferme, nerueux & genereux, non mol, lasche & languissant : Et par ainsi faut euiter le parler des pedans, plaideurs, & des filles.

A ce poinct de temperance, appartient celuy de garder fidellement le secret, (dont a esté parlé en la foy) non seulement qui a esté recommandé & donné en garde, mais celuy que la prudence & discretion nous dicte deuoir estre supprimé.

Or comme la parolle rend l'homme plus excellent que les bestes, aussi l'éloquence rend ses professeurs plus excellens que les autres hommes : Car c'est la profession de la parolle, c'est vne plus esquise communication du discours & de la raison, le gouuernail des ames, qui dispose les cœurs & les affections, comme certains tons, pour en faire vn accord melodieux.

L'eloquence n'est pas seulement vne clarté, pureté, elegance de langage, que les mots soient bien choisis, proprement agencés, tom-

bants en vne juste cadence, mais elle doit aussi estre pleine d'ornemens, de graces, de mouvemens; que les paroles soient animées, premierement d'vne voix claire, ronde & distincte, s'esleuant & s'abaissant peu à peu; Puis d'vne graue & naifue action, où l'on voye le visage, les mains & les membres de l'orateur parler auec sa bouche, suiure de leur mouvement celuy de l'esprit, & representer les affections : car l'orateur doit vestir le premier les passions dont il veut frapper les autres. Comme Brasidas tira de sa propre playe le dard, dont il tua son ennemy : ainsi la passion s'estant conceuë en nostre cœur, se forme incontinent en nostre parolle, par elle sortant de nous, entre en autruy, & y donne semblable impression que nous auons nous mesmes par vne subtile & viue contagion. Par là se voit qu'une fort douce nature est mal propre à l'eloquence, car elle ne conçoit pas les passions fortes & courageuses, telles qu'il les faut, pour animer bien l'oraison : tellement que quand il faut desployer les maistresses voiles de l'eloquence en vne grande & vehemente action, ces gens là demeurent beaucoup au dessous; comme sceut bien reprocher Ciceron à Callidius, qui accusoit Gallus avec vne voix & action froide & lasche, *tu nisi fingeres, sic ageres;* Mais estant aussi vigoureuse & garnie de ce qu'a esté dict; elle n'auroit pas moins de force & violence, que les commandemens

des tyrans, enuironnez de leurs gardes & satellites : Elle ne meine pas seulement l'auditeur, mais elle l'entraine, regne parmy les peuples, s'establit vn violent empire sur les esprits.

L'on peut dire contre l'eloquence, que la verité se soustient & deffend bien de soymesme, qu'il n'y a rien plus éloquent qu'elle; ce qui est vray où les esprits sont purs, vuides & nets de passions : Mais la plusspart du monde par nature ou par art & mauuaise instruction, est préoccupé, mal né & disposé à la vertu & verité dont il est requis de traitter les hommes, comme le fer qu'il faut amollir auec le feu, auant que le tremper en l'eau. Aussi par les chaleureux mouuemens de l'eloquence, il les faut rendre souples & maniables, capables de prendre la trempe de la verité. C'est à quoy doit tendre l'éloquence : & son vray fruict est armer la vertu contre le vice, la verité contre le mensonge & la calomnie. L'orateur dict Theopraste est le vray medecin des esprits, auquel appartient de guarir la morsure des serpens par le chant des flutes, c'est à dire les calomnies des meschans, par l'harmonie de la raison. Or puisque l'on ne peut empescher que l'on ne s'empare de l'eloquence, pour executer ses pernicieux desseins, que peut-on moins faire que nous deffendre de mesmes armes, si nous ne nous en voulons aider & nous presentons nuds au

combat, ne trahissons-nous pas la vertu & la verité ? Mais plusieurs ont abusé de l'eloquence à de meschans desseins, & à la ruine de leur pays ? c'est vray & pour cela n'est-elle à mespriser, cela luy est commun auec toutes les plus excellentes choses du monde de pouuoir estre tournée à mal & à bien, selon que celuy qui la possede est mal disposé, la plus-part des hommes abusent de leur entendement, ce n'est à dire qu'il n'en faille auoir.

FIN.

LE CONTENU DU TOME TROISIEME.

SUITE DU LIVRE TROISIEME. Pag. 1
De la Iustice, seconde vertu. 66
De la Iustice & deuoir de l'homme enuers autruy, & premierement en general de tout homme enuers tout homme. 80
De la Iustice & deuoir de l'homme enuers autruy par raison speciale & certaine. 125
De la force, troisieme vertu. 195
Premiere partie des maux externes en eux mesmes & particulierement. 214
Seconde partie des maux internes & passions fascheuses. 230
De la temperance, quatriesme vertu. 249



